



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 159 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Considérations générales	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	18
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	19
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	20
II. Ressources financières	83
A. Considérations générales	83
B. Contributions non budgétisées	84
C. Gains d'efficience	84
D. Taux de vacance	85
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	85
F. Formation	86
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	87
H. Services de détection des mines et de déminage	87



I.	Projets à effet rapide	88
J.	Autres activités de programme	89
III.	Analyse des écarts	90
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	94
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/113 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	95
A.	Assemblée générale	95
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	102
Annexes		
I.	Définitions	108
II.	Organigramme	110
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	112
Carte	116

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 1 077 552 000 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 40 observateurs militaires, 13 249 membres des contingents, 350 policiers des Nations Unies, 1 570 membres des unités de police constituées, 824 membres du personnel recruté sur le plan international et 903 sur le plan national, dont 148 administrateurs et 2 agents dont les emplois seront financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), ainsi que 190 Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Réconciliation politique et application de l'accord de paix; Stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils; Promotion et protection des droits de l'homme et justice; Rétablissement de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali; et Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2015/16)	Montant alloué ^a (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	358 350,5	369 148,6	451 940,9	82 792,3	22,4
Personnel civil	143 077,9	142 288,6	154 775,7	12 487,1	8,8
Dépenses opérationnelles	421 765,4	421 973,8	470 835,4	48 861,6	11,6
Montant brut	923 193,8	933 411,0	1 077 552,0	144 141,0	15,4
Recettes provenant des contributions du personnel	12 064,1	12 336,0	13 480,8	1 144,8	9,3
Montant net	911 129,7	921 075,0	1 064 071,2	142 996,2	15,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	923 193,8	933 411,0	1 077 552,0	144 141,0	15,4

^a Le Conseil de sécurité, par sa résolution 2295 (2016), a porté les effectifs de la MINUSMA à 13 289 militaires et 1 920 policiers. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/113 B pour le fonctionnement de la Mission ne prévoyaient pas d'augmenter les effectifs de 2 049 militaires et 480 policiers pour l'exercice 2016/17.

Ressources humaines^a										
	Observa- teurs militaires	Conti- ngents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouverne- ments	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	89	74	–	31	–	194
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	96	76	–	31	–	203
Composantes										
Réconciliation politique et application de l'accord de paix										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	33	19	–	14	–	66
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	36	19	–	14	–	69
Stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils										
Effectif approuvé 2016/17d	40	13 249	380	1 540	56	91	–	13	–	15 369
Effectif proposé 2017/18	40	13 249	350	1 570	56	91	–	13	–	15 369
Promotion et protection des droits de l'homme et justice										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	37	39	–	25	–	101
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	37	39	–	25	–	101
Rétablissement de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	32	34	–	15	16	97
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	32	34	–	16	19	101
Appui										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	480	557	2	84	–	1 123
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	565	644	2	91	–	1 302
Total										
Effectif approuvé 2016/17	40	13 249	380	1 540	727	814	2	182	16	16 950
Effectif proposé 2017/18	40	13 249	350	1 570	822	903	2	190	19	17 145
Variation nette	–	–	(30)	30	95	89	–	8	3	195

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Le Conseil de sécurité, par sa résolution [2295 \(2016\)](#), a porté les effectifs de la MINUSMA à 13 289 militaires et 1 920 policiers. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/113 B](#) pour le fonctionnement de la Mission ne prévoyaient pas d'augmenter les effectifs de 2 049 militaires et 480 policiers pour l'exercice 2016/17.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2100 \(2013\)](#) du 25 avril 2013. La dernière prorogation en date de ce mandat a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2295 \(2016\)](#) du 29 juin 2016.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la stabilité à long terme au Mali.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-dessous. Ceux-ci sont regroupés par composante (Réconciliation politique et application de l'accord de paix; Stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision de l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu et protection des civils; Promotion et protection des droits de l'homme et justice; Rétablissement de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali; Appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUSMA ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2016/17, y compris les reclassements et déclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission, dont le quartier général est sis à Bamako, est dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et est secondé par deux Représentants spéciaux adjoints, le premier étant chargé des affaires politiques et le second, qui est aussi Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, de la consolidation de la paix, tous deux au rang de sous-secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par un commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et son adjoint, à la classe D-2, tandis que l'élément de police civile est dirigé par le Chef de la police, également à la classe D-2, et par son adjoint, à la classe D-1.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Un an après la signature de l'Accord de paix, son application se poursuit lentement et, parfois, de manière imprévisible. Des problèmes intercommunautaires et intracommunautaires, tels que des tensions et des rivalités historiques à l'origine d'affrontements entre divers groupes communautaires, continuent de saper la confiance entre les parties et entravent tout élan vers sa mise en œuvre effective. Par ailleurs, les conditions de sécurité se sont détériorées dans les régions du centre; les autorités maliennes subissent un nombre croissant d'attaques, principalement sous la forme d'un extrémisme violent, tout comme les civils, qui sont plutôt victimes du banditisme. Les autorités maliennes étant absentes de la plupart des régions du nord du Mali, la MINUSMA demeure la cible principale des attaques d'extrémistes violents et elle enregistre régulièrement des pertes importantes.

7. Un Comité de suivi de l'Accord a été mis en place lors de la signature de l'Accord de paix, en juin 2015, en vue d'en accélérer la mise en œuvre. Par la suite, le Comité s'est heurté à de nombreuses difficultés, alors que le processus de paix restait dans l'impasse. L'absence de consensus au sujet de questions d'organisation étroitement liées (composition et budget) et l'absence de progrès politiques concrets réalisés par le Comité national de coordination de la mise en œuvre de l'accord de paix, établi par le Gouvernement en juillet 2015 et chargé de coordonner l'action gouvernementale, ont entravé les travaux du Comité de suivi de l'Accord. Malgré les efforts de médiation de l'Algérie, appuyés par la MINUSMA, pour imprimer un nouvel élan au processus de paix en tenant une réunion de haut niveau à Alger le 18 janvier 2016, ce n'est qu'après résolution des questions en suspens concernant l'organisation du Comité, notamment la décision de prévoir des indemnités pour les représentants des mouvements signataires présents au Comité, que les parties ont ouvert le dialogue sur les questions de fond. Après des contacts intensifs entre les parties pendant le premier semestre 2016 et des efforts importants de médiation internationale, auxquels participait notamment la MINUSMA, une entente a finalement été signée le 19 juin, établissant les modalités et le calendrier relatifs à la mise en place d'autorités intérimaires ainsi qu'au lancement du Mécanisme opérationnel de coordination et de patrouilles conjointes dans les régions de Gao, Timbouctou et Kidal, dans le nord du pays. Par la suite, un Haut-Représentant du Président de la République a été nommé pour mettre en œuvre l'Accord de paix et donner un nouvel élan au processus de paix en lieu et place du Comité national de coordination de la mise en œuvre de l'accord de paix. Après des mois de désaccord, une autre réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord, tenue à Bamako le 10 février 2017, a donné une nouvelle impulsion et permis de parvenir à un consensus entre les parties, notamment sur l'établissement d'un nouveau calendrier et la nomination d'autorités intérimaires. La première patrouille mixte a été lancée à Gao le 23 février et la mise en place des autorités intérimaires a débuté le 28 février à Kidal et le 2 mars à Gao et Ménaka.

8. La première année de mise en œuvre du processus de paix a également pâti de l'insécurité croissante qui prévaut dans le nord du pays. De violentes attaques contre les camps et convois des forces armées maliennes, ainsi que contre les membres de la population et des autorités locales soupçonnés d'être des informateurs des forces nationales et internationales, dans le nord et le centre du Mali, et des attaques terroristes isolées à Bamako, la capitale, et Sikasso, ont été attribuées à des groupes extrémistes violents. En particulier, les attaques terroristes dont font l'objet les régions de Mopti et de Ségou, au centre du pays, ont considérablement augmenté. Le banditisme et d'autres types de crime, ainsi que la hausse de l'activité des groupes extrémistes violents, compromettent également de plus en plus la stabilité du pays. La MINUSMA est devenue une cible privilégiée pour ces derniers et des attaques ont ciblé ses patrouilles, convois et camps, ainsi que les Forces de défense et de sécurité maliennes et l'Opération Barkhane. L'amélioration qualitative des capacités des groupes extrémistes violents et la liberté de circulation dont ils disposent entravent considérablement les efforts de stabilisation et le déploiement de la MINUSMA elle-même. Le degré d'instabilité et la nature des menaces contre la sécurité varient considérablement d'un endroit à l'autre dans le nord et le centre du Mali. Bien que des mesures globales de stabilisation soient en cours à Tombouctou, Gao et Mopti, conséquence directe de la présence des autorités nationales, de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies, des attaques terroristes sont menées à proximité voire dans l'enceinte de ces grandes villes. Dans de larges pans du territoire jouxtant ces villes, la menace constante que représentent les activités terroristes complique les tâches de protection des civils prévues par le mandat.

9. Les hypothèses budgétaires retenues pour la Mission pour l'exercice 2017/18 sont fondées sur : a) la mise en œuvre de l'Accord de paix du 20 juin 2015; b) le mandat de la Mission tel que réaffirmé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2295 (2016); c) les conclusions de l'examen stratégique mené en 2016, telles que figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/498) en date du 31 mai 2016; d) le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour la période 2015-2019.

10. Dans ce contexte, la MINUSMA mettra l'accent sur : a) les aspects politiques de l'Accord de paix garantissant un processus de paix inclusif, notamment en fournissant une aide aux autorités intérimaires, en facilitant le rétablissement et l'extension progressifs de l'autorité de l'État et en offrant son appui à l'organisation des élections; b) l'amélioration des conditions de sécurité dans le nord du Mali grâce au renforcement des mécanismes de sécurité prévus par l'Accord de paix, y compris par la poursuite des processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration, et grâce à l'appui apporté au Mécanisme opérationnel de coordination et aux bataillons conjoints ainsi qu'au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du Mali; c) l'établissement d'une paix durable grâce aux activités de relèvement rapide menées en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies; d) le renforcement de sa présence et de ses activités dans le nord et le centre du Mali, notamment le nouveau bureau de Ménaka et la présence militaire à Mopti; e) la poursuite de l'appui efficace apporté à l'exécution du mandat de la Mission, en particulier en mettant pleinement en œuvre une composante gestion de la chaîne d'approvisionnement, en établissant Gao comme le principal pôle de distribution pour le secteur Est et le secteur Nord et en améliorant les services de protection des camps à Kidal et Gao ainsi que les services aériens à Tessalit, Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti.

11. Un certain nombre d'hypothèses concernant la situation politique et les conditions de sécurité au Mali ont été retenues pour la période 2017/18. Au niveau politique, ces hypothèses sont les suivantes : a) les acteurs internationaux et régionaux continueront de soutenir le rôle essentiel joué par la Mission pour ce qui est d'appuyer et de superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment en encadrant le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord; b) le processus de paix complexe se poursuivra sous la direction de l'Algérie; c) les alliances entre les groupes armés et au sein de ces derniers évolueront différemment dans chaque région; d) les tensions intercommunautaires ne se relâcheront pas.

12. Sur le plan de la sécurité, les hypothèses sont les suivantes : a) l'amélioration sensible de la capacité du Gouvernement malien à assurer la sécurité nécessitera un appui important; b) les parties ne respecteront pas nécessairement les dispositions des différents accords de cessez-le-feu; c) le niveau de violence restera élevé dans les régions centrales; d) les camps et convois de la MINUSMA continueront d'être la cible d'attaques de plus en plus sophistiquées, avec les risques que cela suppose; e) l'Opération Barkhane continuera d'assumer son rôle dans la région et la Mission de formation de l'Union européenne disposera d'une présence renforcée dans le nord; f) en dépit des mesures d'atténuation des risques prises par la MINUSMA, les hostilités se solderont forcément par des pertes; g) les effectifs militaires et policiers supplémentaires dont bénéficiera la MINUSMA ne suffiront pas à combler les déficits par rapport aux normes établies par les Nations Unies en matière d'état de préparation et d'équipement.

13. Pendant l'exercice 2017/18, la MINUSMA continuera d'appuyer tout autant l'application de l'Accord de paix et elle plaidera en faveur de l'inclusion du processus de paix, notamment au profit des femmes et des jeunes. Il sera essentiel

que le Gouvernement et les groupes armés signataires interagissent régulièrement, par l'intermédiaire des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, en vue de garantir la cohérence de l'application institutionnelle de l'Accord de paix et la mise en œuvre intégrée de ses dispositions dans le délai fixé par l'ensemble des parties. Une fois la Conférence de réconciliation nationale tenue, la Mission s'efforcera de continuer à faire participer tous les groupes de la population, notamment les jeunes, les femmes et les personnes marginalisées, afin de réaliser plus facilement les transformations nécessaires à une paix durable au Mali. La MINUSMA continuera de mener des activités de sensibilisation auprès des parties prenantes maliennes, dont le Parlement, les ministres, les partis politiques, les chefs traditionnels et religieux, les organisations des médias et de la société civile, afin de leur faire connaître l'Accord de paix et de renforcer la confiance à son égard, notamment pendant l'administration intérimaire. Sa présence sur le terrain lui permettra de plaider en faveur du dialogue et des mesures de confiance et de les appuyer aux niveaux régional, municipal et communautaire afin de sensibiliser les Maliens au processus de paix, d'instaurer la confiance et d'aider à gérer les attentes.

14. La Commission vérité, justice et réconciliation et la mise en place d'une commission internationale d'enquête joueront un rôle important dans la promotion de la réconciliation nationale, les efforts pour mettre fin au cycle de l'impunité et le renforcement de l'état de droit. D'ici 2017/18, la commission internationale d'enquête et la Commission vérité, justice et réconciliation devraient être pleinement établies et fonctionnelles, mais elles continueront probablement de nécessiter l'assistance de la Mission, en particulier pour mener leurs travaux en région.

15. Conformément à la résolution [2295 \(2016\)](#), la Mission continuera d'apporter son appui au rétablissement et à l'extension effectifs de l'autorité de l'État et de l'état de droit. Dans le cadre de la priorité stratégique consistant à appuyer l'application de l'Accord de paix, une importance particulière sera accordée aux dispositions relatives au rétablissement et à l'extension progressifs et inclusifs de l'autorité de l'État. À cet effet, la MINUSMA continuera d'aider les autorités intérimaires en leur fournissant une assistance technique et un appui à la planification et à la sécurité. Pour ce qui est des nouvelles régions, Ménaka nécessitera la présence physique à long terme de composantes organiques pour appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État, tandis que Taoudénit, dont la population est nomade, bénéficiera de l'appui de Tombouctou.

16. La présence effective de l'autorité de l'État nécessite le déploiement d'institutions policières, judiciaires et répressives pour protéger la population et préserver l'état de droit. À cet égard, la Mission appuiera également l'introduction de l'Accord de paix dans les régions, notamment les travaux de la Commission vérité, justice et réconciliation dans le nord, la réforme des systèmes judiciaires et pénitentiaires et la mise en place des nouvelles régions de Ménaka et Taoudénit. L'appui de ces régions et d'autres régions au nord et au centre du pays nécessitera l'expansion concomitante de la présence de la Mission et la mobilisation des ressources nécessaires à l'appui du déploiement des autorités de l'État, afin d'améliorer la prestation de services publics et d'appuyer la gouvernance démocratique en vue de renforcer la présence de l'État et son acceptation grâce au dialogue, au règlement des conflits et à la participation de la société civile. La fourniture de services de base légitimise le Gouvernement, et la Mission doit l'appuyer en élaborant un plan avec des critères de référence bien définis.

17. Selon le nouveau calendrier électoral publié par le Gouvernement le 7 février 2017, l'organisation des élections au Mali inclut des élections régionales et locales qui doivent se tenir le 28 mai 2017, tandis que d'autres élections régionales et le

référendum constitutionnel sont prévus pour le 9 juillet 2017. Les élections présidentielles auront lieu en juillet 2018 et les élections législatives en novembre de cette même année. Toutefois, compte tenu de l'expérience et de la situation sur le terrain, les élections régionales et locales pourraient se tenir au deuxième semestre 2017. En raison de l'insécurité ambiante et des attentes des acteurs politiques et de la société civile, la MINUSMA devrait concourir, dans les limites de ses moyens et dans ses zones de déploiement, à l'organisation d'élections locales transparentes, régulières, libres et ouvertes à tous, ainsi qu'à la tenue d'un référendum constitutionnel, en apportant notamment l'aide logistique voulue et en mettant en place des mesures de sécurité, conformément à l'Accord de paix. La MINUSMA aidera le Gouvernement à mener des réformes juridiques et à découper des circonscriptions dans les nouvelles régions.

18. La Mission s'attachera également à appuyer les processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration, qui seront essentiels pour créer un environnement sûr. Si le processus de désarmement, la démobilisation et la réintégration, notamment les projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité, offre des moyens de subsistance à court terme aux ex-combattants et aux membres des communautés, la MINUSMA encourage le Gouvernement et la communauté internationale à ouvrir la voie à des dividendes de paix pérennes et à plus long terme, liés au plan national de développement du nord du pays. Parallèlement aux processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration, la Mission continuera d'appuyer la mise en place du Mécanisme opérationnel de coordination et des unités conjointes, afin que le Mécanisme puisse être opérationnel dans les régions de Tombouctou et de Kidal.

19. Apporter un appui à la réforme du secteur de la sécurité, notamment les initiatives à l'échelle du secteur, le contrôle démocratique, la gestion des frontières et le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées, constituera une autre priorité pour la MINUSMA pendant l'exercice 2017/18 et sera également crucial pour permettre son retrait. Si l'application de l'Accord de paix progresse, il semble probable que certaines unités des Forces soient redéployées dans les régions du centre et du nord. D'après la MINUSMA, grâce au programme de formation géré par la Mission de formation de l'Union européenne, une partie des Forces de défense et de sécurité maliennes, et en particulier des forces armées maliennes, est suffisamment réformée pour que l'on puisse envisager son redéploiement dans le nord du Mali. La MINUSMA demeure toutefois incertaine quant à la date à laquelle les Forces de défense et de sécurité seront effectivement prêtes pour le redéploiement, compte tenu de l'état de leur équipement, de leur soutien logistique et de leurs camps, et quant à la probabilité que les mouvements, en particulier la Coordination des mouvements de l'Azawad, soient disposés à accepter le retour des Forces dans ces régions. Si la Mission de formation de l'Union européenne reste largement responsable de la formation, la tâche principale de la force de la MINUSMA consistera à appuyer le déploiement effectif des unités des forces armées maliennes au nord, notamment l'éventuel transfert de certaines bases des Nations Unies, selon qu'il convient.

20. Au titre de son nouveau mandat, la Mission est chargée d'anticiper et de prévenir les menaces et de prendre des mesures énergiques afin de contrer les attaques asymétriques menées contre les civils ou le personnel des Nations Unies. Pour qu'elles puissent agir de manière plus énergique, plus en amont, et déjouer directement les menaces, les forces devront disposer des capacités nécessaires et il faudra gérer les attentes du Gouvernement et de la population à cet égard avec l'attention requise, sur le plan pratique comme juridique. Les principales lacunes résident dans les domaines suivants : moyens aériens (hélicoptères d'attaque et de manœuvre militaire); capacités de manœuvre complexe; capacité de neutralisation,

d'enlèvement et de destruction des engins explosifs; équipes de neutralisation d'engins explosifs improvisés; forces spéciales et capacités de renseignement, en particulier pour ce qui est du renseignement humain et tactique.

21. La protection des civils demeurera également une priorité de la Mission. Dans les cas où le Gouvernement, les autorités intérimaires ou les autorités *de facto* sont incapables de protéger les civils menacés de violences physiques, ou n'y sont pas disposés, ou si les forces du Gouvernement elles-mêmes représentent une menace pour les civils, les soldats de la paix de la MINUSMA sont tenus de fournir cette protection, dans les limites de leurs capacités et de leurs zones de déploiement, notamment en menant activement des patrouilles efficaces et en empêchant le déplacement ou le retour d'éléments armés dans les zones où les civils sont en danger. Cela peut inclure la participation à des opérations offensives en réaction à des menaces sérieuses et crédibles, comme prescrit par le Conseil de sécurité. Parallèlement à l'emploi de la force, la Mission préviendra la violence physique contre les civils et y répondra en renforçant la sûreté de l'environnement (grâce au processus de désarmement, démobilisation et réintégration, à la réforme du secteur de la sécurité, à l'atténuation des risques liés aux explosifs, aux projets à effet rapide, aux projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et à la coopération avec les acteurs de l'action humanitaire et du développement auxquels elle fournira un appui) ainsi que par le dialogue et toute autre forme de communication avec les acteurs politiques et les communautés afin de les persuader de la nécessité de respecter et de protéger activement les civils dans le cadre du processus de paix.

22. La Mission continuera de distribuer des dividendes de la paix sur le terrain en allouant tant les fonds réservés aux projets à effet rapide que les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali de manière durable (les donateurs souhaitant continuer à appuyer ce dernier) tandis que le Fonds pour la consolidation de la paix prépare sa deuxième phase de financement de projets intégrés. Ces activités devant être exécutées rapidement, une présence effective sur le terrain est indispensable, notamment de personnel chargé de la stabilisation et du relèvement, ainsi qu'un renforcement de la coordination avec les organismes des Nations Unies afin d'exécuter les projets et programmes clefs. L'appui des autorités intérimaires est également nécessaire, en particulier leur capacité à répondre aux besoins élémentaires et à élaborer des plans de développement locaux. Depuis sa mise en place, le Fonds d'affectation spéciale a reçu quelque 36,5 millions de dollars de contributions, dont environ 19,4 millions ont été dépensés, ce qui laisse un solde inutilisé de 17,1 millions de dollars.

23. La Mission mobilisera également des partenaires aux niveaux international et régional, par exemple en coopérant avec des banques multilatérales de développement et en fournissant des informations sur les ressources émanant de donateurs clefs afin d'encourager la reconstitution des fonds. La nécessité de renforcer les capacités de mobilisation des ressources ne fait aucun doute et les plans nationaux soulignent les besoins majeurs d'investissement dans le nord, en particulier concernant la stratégie spécifique de développement pour cette région, tandis que la demande de dividendes de la paix par la population continue de croître. Le suivi et l'évaluation doivent également être renforcés, et des rapports à l'intention des donateurs, du Gouvernement, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Secrétaire général doivent être établis plus régulièrement. En outre, des ajustements supplémentaires sont prévus étant donné que les ressources de la MINUSMA destinées aux activités de programme sont utilisées pour la distribution de dividendes de la paix, en coopération avec les organismes des Nations Unies.

24. Une répartition efficace des tâches entre l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission à l'aide de mécanismes d'intégration et de coordination renforcés, facilitera la programmation, les missions et l'analyse conjointes pour ce qui est des objectifs de développement durable, priorité actuelle du Gouvernement. Le Bureau du Coordonnateur résident, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, gèrera des groupes de travail chargés de questions thématiques pour le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement et ses groupes techniques connexes. Pour ce faire, il faudra également renforcer la capacité de planification de manière intégrée afin que le relèvement rapide et les questions liées à l'équipe de pays des Nations Unies soient coordonnés plus étroitement avec la planification d'ensemble de la Mission.

25. La Mission a constamment réévalué ses mesures de sécurité face aux menaces changeantes afin de procéder à des ajustements et de les adapter aux risques et aux faiblesses relevés. Elle a mis en place des mesures de sécurité passives telles que murs pare-souffle Hesco Bastion et murs pare-éclats en T, systèmes de vidéosurveillance et abris souterrains fortifiés ou barrières levantes au niveau des entrées principales de ses locaux. De nouvelles procédures ont été établies, notamment des fouilles par les équipes cynophiles de détection d'explosifs non seulement aux entrées des divers locaux, mais également dans les aéroports, qui ont été particulièrement ciblés lors de récentes attaques. La Mission déploie des cellules de réaction rapide et effectue des manœuvres conjointes réunissant diverses composantes (forces de sécurité et de police des Nations Unies et forces de la MINUSMA) ainsi que des exercices d'évacuation destinés au personnel civil, afin d'améliorer les capacités d'intervention et les réactions en cas de situation d'urgence majeure. Une formation aux premiers secours est organisée à l'intention du personnel en parallèle de la formation obligatoire « Sécurité et sûreté en mission ». La MINUSMA, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, déploie des moyens considérables pour améliorer la sécurité globale des camps et convois de Kidal et de Gao notamment par : a) la fourniture de véhicules à l'épreuve des mines aux pays fournisseurs de contingents, principalement destinés aux compagnies chargées de la neutralisation, de l'enlèvement et de la destruction des engins explosifs; b) l'installation de systèmes d'alerte au sol à Gao et Kidal (10 d'entre eux sont déjà opérationnels); c) le déploiement d'équipes cynophiles de détection d'explosifs à Gao, Tombouctou et Kidal, puis prochainement à Mopti et Bamako (aux entrées des camps et des aéroports); d) l'installation d'outils de contre-mesure électronique sur les véhicules à l'épreuve des mines. Afin d'améliorer la protection des installations de la MINUSMA telles que les aérodromes, la force de la MINUSMA a examiné et amélioré les plans conjoints de défense intégrée, en coordination avec d'autres parties prenantes (le Département de la sûreté et de la sécurité, les forces armées maliennes et l'Opération Barkhane).

26. Les nouvelles mesures technologiques utilisées pour améliorer la sécurité du personnel de la MINUSMA sont notamment : a) l'augmentation de la couverture et des capacités du réseau TETRA pour permettre à un plus grand nombre d'utilisateurs de se connecter simultanément; b) la mise en service du système de suivi MOTO, un localisateur électronique de véhicules qui permet au personnel de sécurité de suivre ces derniers; c) la mise en service d'un système à haute fréquence de suivi des véhicules pour les convois longue distance que l'équipement à ultra-haute fréquence n'atteint pas; d) le déploiement d'un serveur SMS ayant la capacité d'envoyer 6 000 messages en 15 minutes, pour utilisation par le personnel de sécurité; e) l'installation d'une infrastructure pour la diffusion en flux de vidéos prises par un drone de Tombouctou à Bamako et autres endroits; f) l'utilisation de la technologie Jotron pour des applications aériennes (contrôle aérien sol-air centralisé avec capacités d'enregistrement); g) la mise en place de liens réseaux vers les zones

de vie des membres clefs du personnel (à Bamako et en région) afin qu'ils puissent travailler à domicile si nécessaire, en dehors des heures de travail ou lors de périodes de restriction des déplacements; h) installation d'un système de vidéosurveillance à la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général.

27. D'autres projets sont en attente, parmi lesquels : a) l'installation de systèmes radio compatibles et interconnectés entre la MINUSMA et les organismes des Nations Unies présents au Mali; b) la mise en service du système GPS Track 24 pour le suivi des déplacements du personnel, installé sur les téléphones portables et doté d'un bouton anti-panique pour les situations d'urgence; c) le déploiement d'une alarme et/ou d'un système de diffusion audio qui disposeraient d'une interface avec le système de radar GA10 de Kidal, ce qui permettrait au personnel d'être mieux informé des attaques imminentes; d) l'établissement, d'ici la mi-février 2017, des critères opérationnels et techniques nécessaires à la sécurité du camp de Gao.

28. La Mission s'emploiera également à : a) appuyer un nombre croissant d'agents en tenue, notamment 2 049 militaires et 480 policiers supplémentaires, dont une équipe d'intervention spécialisée de 30 membres autorisée par la résolution [2295 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, pour déploiement à Bamako, Douentza, Goundam et Ménaka; b) établir un itinéraire logistique supplémentaire afin de mettre en place et de consolider la chaîne d'approvisionnement et la plateforme d'appui logistiques principales à Gao; c) appuyer les autorités intérimaires dans deux nouvelles régions, notamment en mettant en place deux nouveaux bureaux régionaux, à Taoudénit et Ménaka. L'équilibre géographique de la Mission a également été pris en compte afin de réduire la présence à Bamako et de renforcer la présence régionale des composantes opérationnelle et d'appui, tout en veillant à ce que la capacité d'appui logistique soit conforme à l'effectif requis. La Mission prévoit d'inclure dans son effectif policier une équipe d'intervention spéciale qui sera déployée dans le cadre d'une unité de police constituée à Bamako. La Mission se repose principalement sur les transports aériens, l'amélioration de son infrastructure aérienne est désormais une priorité. Dans ce domaine, les principaux projets sont notamment : a) le déplacement de la piste d'atterrissage de Kidal une fois l'installation existante détruite, afin de fournir un soutien logistique fiable et d'assurer la relève du personnel par avion, projet estimé à 0,68 million de dollars; b) l'extension de l'aire de trafic à l'aéroport de Gao afin de permettre le stationnement de la flotte aérienne de l'ONU et de faciliter ainsi le déploiement des moyens aériens (avions, hélicoptères et drones), pour un coût estimé à 1,7 million de dollars; c) l'achèvement et la mise en œuvre du projet de remise en état de la piste d'atterrissage de Gao pendant le premier semestre de l'exercice 2017/18; d) l'extension de l'aire de trafic de l'aérodrome de Mopti et l'installation d'un hangar abritant un atelier de maintenance, afin de contribuer aux capacités opérationnelles des forces de réaction rapide à Mopti et de les renforcer, pour un coût estimé à 1 million de dollars; e) la rénovation de l'aire de trafic de l'aéroport de Bamako dans le but de faciliter le stationnement de la flotte aérienne de l'ONU, nécessaire pour des questions de sécurité aérienne.

29. La livraison de structures préfabriquées est nécessaire pour permettre l'achèvement des projets de construction en cours dans divers camps géants et camps secondaires afin de les rendre pleinement opérationnels et de respecter les normes applicables en matière de sécurité et de conditions de vie. Il est indispensable d'acquérir des murs pare-souffle, principalement des Hesco Bastion, compte tenu des risques de sécurité croissants auxquels sont exposés les sites de la MINUSMA et des fréquentes attaques qu'ils subissent. Les autres améliorations à apporter à l'infrastructure de sécurité concernent la clôture d'enceinte, les points de contrôle d'accès, la protection verticale et la couverture renforcée des logements et bureaux. La MINUSMA achèvera également les projets d'extension des camps

lancés à Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou en 2016/17 en raison du déploiement de personnel supplémentaire dans la Mission. Les retards pris dans les projets de construction, principalement dans le nord du Mali, s'expliquent par l'environnement instable et hostile de cette zone. Les retards dans la livraison des structures préfabriquées se sont répercutés sur l'exécution des projets. Toutefois, la construction progresse et de nombreux projets en sont à la phase finale. Conformément à la phase II du programme d'infrastructure aérienne, les aires de poser d'hélicoptère de Kidal et Tombouctou sont achevées, et les contrats concernant le projet de remise en état de la piste d'atterrissage de Gao sont en cours d'élaboration. La Mission continuera de signer des contrats de maintenance préventive et de services de réparation afin que ses installations et voies d'accès restent opérationnelles.

30. Une fois les principaux projets de construction achevés, la priorité sera progressivement accordée au programme de maintenance des installations, qui inclura également l'externalisation de la majorité des services relatifs aux camps, tels que l'élimination des déchets solides et liquides, le jardinage et le contrôle de la végétation.

31. Le transport par route des biens et produits de base au sein de la zone de responsabilité de la Mission devrait rester compliqué en raison de l'environnement difficile, des conditions météorologiques, des défauts de l'infrastructure en place et des risques existants sur les principaux itinéraires logistiques du secteur Nord. Du fait des conditions de sécurité dans le nord du Mali, il faudra continuer de prévoir des escortes pour les convois de ravitaillement, en particulier pour les stocks situés en dehors des plateformes principales.

32. Afin de pouvoir offrir un appui au nombre croissant de militaires et de policiers déployés, la Mission devra élargir sensiblement son actuel plan d'organisation des vols et conserver des opérations aériennes dans de multiples sites de déploiement. Ses priorités en matière de transports aériens et d'appui aérien tactique pourront être satisfaites au moyen de 38 aéronefs avec pilotes (9 avions civils ou militaires et 29 hélicoptères) et 46 drones (43 militaires et 3 commerciaux). Ces chiffres incluent six hélicoptères supplémentaires, dont deux hélicoptères spécialisés dans l'évacuation sanitaire aérienne et la recherche et le sauvetage déjà déployés à Tombouctou et Kidal, deux hélicoptères de transport moyen utilisés pour fournir un soutien logistique supplémentaire et deux hélicoptères de transport moyen destinés à être déployés avec la cellule de réaction rapide. Toutefois, le manque critique de moyens aériens, en particulier d'hélicoptères d'attaque et d'hélicoptères de manœuvre, continuera de peser lourdement sur les ressources et capacités actuelles.

33. La MINUSMA continuera d'exploiter sa flotte d'hélicoptères de manœuvre afin d'assurer la liberté de déplacement, la mise en place ou le retrait des troupes, les interventions d'évacuation des victimes et les évacuations sanitaires ainsi que la fourniture de services de transport aérien pour le personnel et les chargements importants. À cet égard, la MINUSMA se concentrera en priorité sur le remplacement de ses hélicoptères à jumelles de vision nocturne dont le retrait est prévu. En outre, les hélicoptères d'attaque étant essentiels aux capacités opérationnelles de la MINUSMA, cette dernière continuera de collaborer avec le Siège afin de s'assurer que ces biens sont opérationnels, conformément au concept général d'opérations.

34. Les besoins en matière de services médicaux devraient rester élevés en raison des conditions environnementales et de sécurité difficiles dans le nord du pays et de l'élargissement de la zone d'opérations. Par conséquent, pendant l'exercice 2017/18, il sera nécessaire de mettre en place un centre de consultation des Nations

Unies de niveau I à Ménaka. En outre, un contrat devrait être conclu avec un hôpital commercial de niveau II à Niamey en vue d'améliorer les services de santé fournis au personnel basé le long du nouvel itinéraire logistique. Cela permettra de réduire le temps de vol lors de l'évacuation de membres du personnel grièvement blessés de Gao et/ou Ménaka vers un centre médical de niveau II par rapport aux contrats actuels prévoyant une évacuation vers Bamako ou Dakar. La MINUSMA exploitera également le centre de consultation de niveau I de Bamako et les installations médicales de niveau I de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou.

35. Pendant l'exercice 2017/18, les difficultés rencontrées par la MINUSMA dans la maintenance de lignes de communications stables le long des itinéraires principaux de ravitaillement persisteront. Cela s'explique par la situation générale du pays, notamment le développement limité des infrastructures de télécommunications locales et nationales. De la même manière, la Mission prévoit qu'il faudra améliorer encore les performances du réseau longue distance en matière de largeur de bande et d'architecture, non seulement pour répondre à la demande à court terme de transactions électroniques plus rapides, mais également pour répondre aux prévisions d'augmentation à plus long terme du trafic commercial global. Au cours des cinq prochaines années, il sera indispensable de prévoir des dépenses de communications assurées par des réseaux commerciaux afin de donner la priorité à des solutions modulables pour appuyer les différentes activités prévues par le mandat.

36. Pour faire face à l'expansion de la Mission, les bureaux régionaux seront épaulés par la mise en place de deux autres ateliers de mécanique, à Ménaka et Tessalit, et par le renforcement de celui de la plateforme d'éclatement logistique de Gao.

37. Depuis 2015, le bureau régional de Gao et un camp militaire permanent de la ville de Ménaka gèrent l'appui à la région de Ménaka pour la MINUSMA. Ménaka étant désormais une région à part entière et un Gouverneur ayant été nommé, la Mission a l'intention d'y renforcer sa présence en y ouvrant un bureau local. Ce dernier permettra à la Mission de mieux appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix et le rétablissement et l'extension progressive de l'autorité de l'État dans la région. En outre, une présence sur le terrain permanente et intégrée permettra également une meilleure coordination avec les intervenants humanitaires actifs dans la zone.

38. Pour renforcer le dispositif relatif à la problématique hommes-femmes de la MINUSMA, et en réponse aux résultats de l'examen de haut niveau de 2015 et de l'étude mondiale sur l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, recommandée par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2242 \(2015\)](#), le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes sera regroupé avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Le conseiller principal pour la problématique hommes-femmes appuiera et conseillera le Représentant spécial afin d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble de la Mission, notamment dans les composantes militaires et de police, les sections organiques et l'appui à la mission.

39. Dans sa résolution [2295 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de renforcer la coopération entre la MINUSMA, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et les États Membres dans la région ainsi que les initiatives de sécurité régionales, notamment celles du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et le Processus de Nouakchott de l'Union africaine. Au cours de l'exercice 2017/18, la MINUSMA renforcera sa coordination avec le G5 Sahel, en particulier grâce à l'intégration d'attachés de liaison à son

bureau de Bamako. La Mission assistera également les autorités maliennes en contribuant à la force régionale du G5 Sahel.

40. Le Groupe de la culture, qui faisait auparavant partie du Groupe de l'environnement du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, sera regroupé avec le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Cela permettra d'améliorer la communication interne et externe et de tirer profit de l'interaction, tout en y contribuant, entre le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide et l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

41. Afin d'appuyer l'intégration des questions liées au VIH/sida à la MINUSMA et d'améliorer la collaboration entre les composantes concernées de la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les intervenants humanitaires, le Groupe du VIH/sida sera regroupé avec le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

42. Pendant l'exercice 2016/17, la Division de l'appui à la mission de la MINUSMA a commencé à mettre en œuvre une nouvelle structure organisationnelle conforme à la stratégie globale d'appui aux missions et aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil. Les effectifs et les modifications organisationnelles sont régularisés pour l'exercice 2017/18. Le nouveau modèle prévoit trois piliers sous la supervision globale du Directeur de l'appui à la mission : le Directeur adjoint de l'appui à la mission, le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et le pilier Services. Les responsables de chacun des piliers seront recrutés au niveau D-1, y compris par la création d'un poste de Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (D-1).

43. Pendant l'exercice 2017/18, la MINUSMA achèvera la mise en œuvre du nouveau projet de chaîne d'approvisionnement. Les plans prévoient deux nouveaux centres d'approvisionnement, à Bamako et Gao, et trois centres secondaires à Mopti, Tombouctou et Kidal. La MINUSMA déplacera le centre de ses activités logistiques vers Gao, en y mettant en place une large base de soutien logistique afin de raccourcir les lignes de ravitaillement et d'offrir un appui plus réactif aux clients des régions reculées. Les livraisons seront expédiées directement à Gao, ce qui permettra d'éviter un transbordement long et coûteux à Bamako. La réduction des distances parcourues par la route et des opérations réalisées à Bamako permettra de réaliser d'importantes économies. Les capacités logistiques seront transférées de la base de soutien logistique de Bamako vers des sites opérationnels, soit à Gao, soit sur la principale base opérationnelle de la Mission, située à l'aéroport de Bamako, la base de soutien logistique actuelle devant fermer d'ici la fin de l'exercice.

44. Également pendant l'exercice 2017/18, la MINUSMA prévoit de consolider plus encore le transfert de ses opérations de ravitaillement stratégique de l'axe Dakar-Bamako-Gao à l'axe Cotonou-Niamey-Gao, en vue de diversifier ses lignes de ravitaillement et de mettre en place un système plus direct et économique que l'actuel. L'itinéraire logistique Cotonou-Niamey-Gao, qui était prévu pour l'exercice 2016/17, doit être pleinement opérationnel en 2017/18 et a fait l'objet d'un accord entre les Gouvernements béninois et nigériens, la MINUSMA et le Siège de l'ONU.

45. Avec Mopti et Tombouctou, Niamey jouera également un rôle important dans la mise en place de plans de relève en 2017/18. En outre, la décentralisation des opérations de déploiement/relève des troupes et des unités de police constituées, avec le transfert des opérations aériennes de Bamako vers les aéroports de

Tombouctou, Mopti, Tessalit et Niamey, avant qu'ils ne soient remplacés par l'aéroport de Gao une fois sa piste d'atterrissage ouverte, réduira le temps de vol lors des déplacements entre les missions.

46. Des gains d'efficacité supplémentaires sont prévus pour l'exercice 2017/18 en raison de la meilleure accessibilité et disponibilité des applications internes telles qu'Umoja, Field Support Suite et autres, grâce à l'augmentation prévue de la bande passante du microterminal VSAT commercial par l'intermédiaire de la SITA et/ou d'un système satellite à temps de latence réduit. Cela permettra non seulement de renforcer la collaboration entre les parties prenantes, mais également de réduire le nombre de voyages des membres du personnel grâce à l'utilisation croissante de la visioconférence. En parallèle, la mise en place des services SafeCom incite tous les utilisateurs finals à utiliser plus judicieusement les ressources d'impression de la Mission et devrait entraîner des économies grâce à une réduction des besoins en matière de maintenance des imprimantes, de toner et de papier.

47. Par conséquent, pendant l'exercice 2017/18, la Mission s'efforcera de réaliser des gains d'efficacité pour un montant total de 3 243 800 dollars, dont les avantages tirés de la mise en service d'Umoja (587 500 dollars) en raison de l'automatisation des processus des états de paies permise par le lancement du groupe 5, qui a entraîné la suppression de quatre postes d'agent du Service mobile et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

48. Le déploiement d'une unité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance à Gao, au titre d'une lettre d'attribution *pro bono* ou d'un mémorandum d'accord avec le pays donateur, permettra l'utilisation d'un drone (Heron 1) sans frais pour la MINUSMA.

49. L'effectif civil proposé pour la Mission comprendra 1 936 personnes, dont 824 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 903 recrutés sur le plan national, 190 Volontaires des Nations Unies et 19 agents fournis par des gouvernements. Il tient compte de la création de 198 postes (1 D-1, 6 P-5, 18 P-4, 15 P-3, 1 P-2, 59 SM, 4 AN, 86 GN et 8 VNU) ainsi que de 3 postes d'agents fournis par des gouvernements, de la suppression de 6 postes (5 SM et 1 GN), du transfert de 147 postes (1 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 48 SM, 5 AN, 66 GN et 20 VNU), de la réaffectation de 13 postes (2 P-5, 1 P-4, 2 SM, 1 AN, 6 GN et 1 VNU) et du reclassement de 1 poste (1 P-4).

50. Les dépenses prévues au titre du fonctionnement et des opérations de la Mission pour l'exercice 2017/18 sont supérieures de 15,4 % (soit 144 141 000 dollars) à celles demandées pour l'exercice 2016/17.

51. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 tiennent compte de la hausse des ressources demandées concernant : a) le personnel militaire et de police, en raison de l'expansion des composantes militaire et de police demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2295 (2016), par laquelle il a augmenté les effectifs de la force de 2 049 militaires, portant l'effectif autorisé à 13 289, contre 11 240 lors des prévisions de dépenses 2016/17, et de 480 policiers, portant leur nombre total à 1 920 contre un effectif autorisé précédemment de 1 440, sur la base duquel avaient été déterminées les ressources approuvées, ainsi que de l'augmentation du taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents, porté à 1 410 dollars par personne et par mois à compter du 1^{er} juillet 2017, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, contre un taux de 1 365 dollars inscrit au budget pour la période 2016/17; b) le personnel civil, en raison de l'augmentation nette de 198 postes proposée pour les effectifs civils de la Mission, dont 100 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international, 90 sur le plan national et 8 postes de Volontaire des Nations Unies, ainsi que 3 membres du

personnel fourni par les gouvernements; c) les dépenses opérationnelles, en raison de l'extension de la Mission, avec le déploiement prévu de six hélicoptères supplémentaires, un plus grand nombre d'heures de vol ainsi que l'acquisition d'installations préfabriquées pour la mise en œuvre du schéma directeur de construction de la Mission, notamment l'établissement de divers quartiers généraux et bureaux régionaux, l'extension ou la remise en état de plusieurs camps et la construction d'installations logistiques, à quoi s'ajoutent l'augmentation des prix au titre du contrat-cadre et le coût des services collectifs et des services d'élimination des déchets à la suite d'un recours plus fréquent aux contrats d'externalisation pour la gestion des déchets solides et biomédicaux, des eaux usées et des boues résiduaires afin de respecter le mandat de la Mission en ce qui concerne les effets sur l'environnement et les politiques de l'ONU en la matière.

52. Le budget prévoit également 55 millions de dollars pour le Service de la lutte antimines et 20,9 millions de dollars pour les activités de programme, dont 12 millions pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et pour la lutte contre la violence au sein de la collectivité et 4,9 millions pour d'autres activités de programme relatives aux droits de l'homme, à la stabilisation et au relèvement, ainsi que 4 millions de dollars pour les projets à effet rapide.

53. La MINUSMA a pris des mesures pour améliorer la santé et la sécurité de son personnel, réduire tout effet préjudiciable pour la population et l'environnement au niveau local ainsi que pour gérer son image publique.

54. À cette date, la MINUSMA a acquis un total de 48 stations d'épuration. Les modules sont en cours d'installation dans six camps principaux : à Tombouctou (12), Gao (12), Kidal (12), Tessalit (8), dans la principale base opérationnelle de Bamako (2) et dans le camp militaire de Bamako (2). La Mission a demandé l'achat de 10 stations d'épuration supplémentaires pour la période 2016/17, en vue de les installer dans le camp de Mopti (6 stations) et dans celui de Ménaka (4 stations). Leur installation devrait être achevée en 2017/18.

55. L'utilisation de contrats d'externalisation pour la collecte et l'élimination des déchets solides et biométriques conformément aux normes environnementales, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et des boues résiduaires, les services relatifs aux déchets dangereux et l'installation de cinq petits incinérateurs par la Mission font partie intégrante de la politique de gestion durable des déchets et des eaux usées de la MINUSMA.

56. Pendant l'exercice 2017/18, la MINUSMA continuera de mener des campagnes de sensibilisation à l'environnement et de lutte contre la pratique consistant à laisser un moteur tourner au ralenti et fera usage du système de localisation pour la gestion des véhicules de la flotte afin de mieux surveiller les occurrences de cette pratique.

57. La Mission continuera également de tirer le meilleur parti des sources d'énergie renouvelable afin de générer l'énergie nécessaire au fonctionnement de son matériel informatique grâce aux mesures clefs déjà mises en place en 2016/17, comme la virtualisation de ses serveurs, qu'elle devra encore développer, et l'utilisation de panneaux solaires en vue de produire de l'énergie pour tous les locaux techniques existant. En 2017/18, les climatiseurs de ces locaux seront connectés à des circuits d'énergie renouvelables.

58. Pendant l'exercice 2017/18, il sera impératif de procéder au déploiement total de la flotte aérienne autorisée pour assurer la mise en œuvre du mandat révisé de la Mission. Le déploiement partiel de biens aériens critiques, comme cela a pu être le cas en 2016/17, compromettrait la rapidité et l'efficacité de l'appui apporté aux activités et tâches prévues par le mandat.

59. Avec le nombre croissant de personnel militaire et de police, la pression sur les aérodromes de Mopti, Tombouctou, Tessalit et Niamey persistera tant que les travaux de remise en état de la piste d'atterrissage de l'aérodrome de Gao empêcheront d'utiliser ce dernier pour les vols de relève directs affrétés par l'ONU.

60. Le manque d'autonomie des dispensaires de niveau I appartenant aux pays fournisseurs de contingents (dont 16 sur 31 seulement respectaient les normes des Nations Unies en juin 2016) et le niveau de connaissances et de compétences de leur personnel demeurent source de préoccupation et continuent de faire peser une charge supplémentaire sur les installations médicales appartenant à l'ONU. D'autres facteurs contribuant probablement à ce problème sont les demandes imprévues des intervenants humanitaires ou du gouvernement du pays hôte requérant la fourniture d'un soutien sanitaire aux citoyens maliens dans le contexte d'opérations militaires ou d'autre nature, ainsi que l'absence de progrès en matière de réduction des différences de capacités des pays fournissant actuellement ou prévoyant de fournir des contingents et effectifs de police. Il sera indispensable de disposer de capacités suffisantes en ce qui concerne les véhicules blindés de transport de troupe et les escortes militaires pour atteindre le niveau requis de réapprovisionnement et pour constituer des stocks en dehors des principales plateformes d'éclatement logistique.

61. Les conditions de sécurité continueront de peser sur le fonctionnement de la Mission. Une éventuelle stagnation du processus politique saperait les efforts faits pour maintenir des transports terrestres et un approvisionnement fiables par l'intermédiaire des lignes de ravitaillements existantes et nouvelles, notamment l'élargissement de la fourniture de biens élémentaires à des zones de l'extrême nord.

62. Les conditions climatiques de la région continueront de compliquer les évacuations sanitaires primaires, les opérations militaires spéciales et les opérations de nuit. La position du Gouvernement malien sur l'acquisition de terrains, particulièrement ceux destinés aux aérodromes, et le retard pris dans la constitution des forces prévues pour remplacer les unités aériennes et les moyens aériens sortants auront une incidence sur l'exécution des activités et la réalisation des objectifs budgétaires prévus par le mandat pour l'exercice considéré.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

63. La MINUSMA et la communauté internationale continueront de jouer un rôle important dans la mise en œuvre effective de l'accord de paix, cultivant à cette fin une vision commune avec tous les principaux partenaires internationaux, notamment l'Union africaine, par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel; le G5 Sahel; la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; et l'Union européenne, mais aussi l'Algérie, la France, les États de la sous-région et d'autres États qui exercent une influence sur les parties, tels que le Niger. La MINUSMA collaborera également avec l'UNOWAS et les gouvernements des pays de la région pour mieux analyser la situation politique et les conditions de sécurité, et encourager une vaste coopération entre les États de la région en mesure de peser sur les parties en conflit dans le nord du Mali ou touchés par le conflit.

64. En matière de sécurité, le succès de la MINUSMA dépendra de la capacité des Forces de défense et de sécurité maliennes de s'acquitter de leurs tâches et de contribuer à la stabilisation des zones stratégiques. Par ailleurs, la Mission renforcera sa collaboration avec les pays voisins afin de faire face à certains des problèmes de sécurité des frontières auxquels le Mali est confronté, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2295 (2016), notamment en mettant des officiers de liaison à la disposition du G5 Sahel. Il est attendu de ces officiers qu'ils aident la Mission et les forces armées maliennes à mener des

interventions plus concertées, en partageant des renseignements, pour dissuader toute menace régionale et transfrontalière.

65. Donnant suite à la mission d'évaluation menée en 2016 par l'Union africaine au Mali pour déterminer s'il serait possible de déployer une force d'intervention chargée de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans le nord du pays, et à la réunion des chefs d'État du G5 Sahel tenue en février 2017, la MINUSMA collaborera étroitement avec ces deux organisations afin de planifier les ressources nécessaires pour veiller à la complémentarité des mandats et au bon échelonnement des initiatives.

66. Comme au cours des dernières années, la coopération avec les missions voisines et le Centre stratégique des opérations aériennes du Centre de services mondial de l'ONU permettra de bénéficier d'un appui aérien efficace et économique dans la région. La MINUSMA poursuivra également sa collaboration avec la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, dans le cadre des mécanismes d'appui et de coopération existant entre les missions en Afrique et la communauté internationale. Par ailleurs, le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera d'aider la Mission à s'acquitter de tâches administratives relatives aux finances et aux ressources humaines. Dans la mesure du possible, des services de transport seront à nouveau fournis aux entités non onusiennes, à l'Union européenne et aux organisations et ambassades nationales dans la région, sur la base du principe du recouvrement des coûts. L'Opération Barkhane continuera de mettre un hôpital de niveau II à disposition de la Mission en cas d'urgence et de lui fournir des services d'évacuation sanitaire aérienne conformément à la lettre d'attribution correspondante.

67. La MINUSMA participera activement aux activités d'achats en commun regroupées au Bureau régional d'achat d'Entebbe.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

68. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement 2015-2019 servira de document de référence pour les activités menées avec le gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies. Il bénéficie de l'appui des autorités nationales et a été élaboré par la MINUSMA et l'équipe de pays. Des programmes conjoints des Nations Unies et des plans d'opérations seront mis au point, diffusés et mis en œuvre, conformément à la Politique d'évaluation et de planification intégrées et à la Politique de planification et d'examen des opérations de maintien de la paix. Au cours de l'exercice 2017/18, la Mission continuera d'adopter une démarche intégrée pour que ses activités prescrites et celles de l'équipe de pays des Nations Unies se complètent.

69. Au niveau opérationnel, le renforcement de la coopération entre la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies leur permettra de tendre vers une interprétation commune de la situation, de mettre davantage l'accent sur les priorités et de garantir la cohérence des activités menées sur le terrain. Le Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré s'emploiera à promouvoir une approche intégrée des interventions, pour que les deux entités puissent mener des missions conjointes dans des domaines ciblés de leurs mandats respectifs. Avec le concours de l'équipe de pays, la Mission recensera des zones d'intervention clefs où elle pourra appuyer la création d'un environnement sûr pour faciliter l'acheminement de l'aide au développement et de l'aide humanitaire par les membres de l'équipe de pays. À cet égard, l'outil d'évaluation de l'importance des programmes, couplé au système de gestion des

risques de sécurité, sera pleinement mis à profit pour améliorer l'efficacité des activités d'acheminement menées conjointement par la MINUSMA et l'équipe de pays dans le nord du Mali.

70. La MINUSMA encouragera les autorités à appliquer activement les accords mutuellement convenus sur la base des objectifs fixés, avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies. Cette répartition des tâches et la complémentarité des efforts seront renforcées grâce à la mise en œuvre de programmes relevant du mandat de la MINUSMA par des organismes disposant d'un avantage comparatif, et grâce à des activités de programme budgétisées, financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et, comme tel est déjà le cas, du Fonds pour la consolidation de la paix. Les organismes devraient renforcer leurs moyens sur le terrain, surtout dans le nord du Mali, et présenter un plan d'action visant à renforcer leurs capacités locales et la coordination avec les bureaux régionaux de la MINUSMA d'ici à 2018, avant d'avoir accès à des ressources supplémentaires.

71. La Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont récemment signé un mémorandum d'accord pour se répartir les coûts afférents aux locaux de stockage de matériel qu'ils partagent dans des tours de télécommunications sur tout le territoire du Mali. Ils collaborent également à la mise en place d'une opération de radiocommunication conjointe visant à promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel. Cette collaboration aboutira à la mise en commun de matériel et de connaissances techniques, et à l'interconnexion des deux entités dans tout le pays.

72. La MINUSMA s'efforce d'appliquer un mémorandum d'accord avec l'équipe de pays des Nations Unies au Mali afin de tirer le meilleur parti des ressources existantes en matière de services de santé, et d'éviter les doubles emplois.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

73. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

74. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2016/17	1	–	3	2	2	8	2	–	10
Postes proposés 2017/18	1	–	3	2	2	8	2	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques									
Postes approuvés 2016/17	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2017/18	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2016/17	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Postes proposés 2017/18	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2016/17	–	1	5	3	3	12	4	5	21
Postes proposés 2017/18	–	1	6	3	3	13	4	5	22
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	8	1	12	4	5	21
Postes proposés 2017/18	–	–	3	8	1	12	4	5	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	2	6	1	9	–	10	19
Effectif proposé 2017/18	–	–	2	8	1	11	–	10	21
Variation nette	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Division de la communication stratégique et de l'information									
Postes approuvés 2016/17	–	1	4	5	5	15	48	5	68
Postes proposés 2017/18	–	1	4	5	5	15	50	5	70
Variation nette	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Groupe des affaires juridiques									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	3	1	6	3	2	11
Postes proposés 2017/18	–	–	2	3	1	6	3	2	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	2	2	1	6	1	1	8
Effectif proposé 2017/18	–	1	2	2	1	6	1	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile				
Groupe des commissions d'enquête									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	1	2	3	–	1	4
Postes proposés 2017/18	–	–	1	1	2	4	–	1	5
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Chefs des bureaux locaux									
Postes approuvés 2016/17	–	4	–	–	4	8	8	–	16
Postes proposés 2017/18	–	4	3	–	4	11	8	–	19
Variation nette	–	–	3	–	–	3	–	–	3
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	1	–	2	3
Postes proposés 2017/18	–	–	1	–	–	1	–	2	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2016/17	3	7	26	31	22	89	74	31	194
Postes proposés 2017/18	3	7	31	33	22	96	76	31	203
Variation nette	–	–	5	2	–	7	2	–	9

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes (création de 1 poste P-5, 4 postes P-4 et 2 postes P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Bureau du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-4)

75. Le Bureau du Chef de cabinet, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 21 postes et emplois de temporaire (1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 3 SM, 3 AN, 1 GN et 5 VNU), aide le Représentant spécial du Secrétaire général à faire en sorte que l'ensemble des zones, composantes et sites de la Mission fonctionnent de manière intégrée et cohérente, conformément à la vision stratégique et aux directives du Représentant spécial du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Il supervise les mécanismes et dispositifs essentiels qui permettent à la Mission d'exécuter son mandat de manière intégrée, notamment la planification stratégique et opérationnelle, la coordination des activités sur le terrain et des politiques, la prise de décisions au niveau de la direction, la gestion de l'information et les services protocolaires. Afin que le Bureau soit en mesure, par l'intermédiaire de son Groupe de la planification stratégique, de conseiller les hauts responsables de la Mission sur les politiques, directives et méthodes de gestion des risques, et de collaborer avec ses parties

prenantes pour mieux répartir la prise de risques, promouvoir le principe de responsabilité et une meilleure atténuation des risques, il est proposé de le renforcer par la création d'un poste de spécialiste du contrôle des risques (P-4). Le titulaire de ce poste serait chargé d'adapter les mesures de contrôle interne en fonction des risques recensés et d'intégrer le principe de gestion des risques dans tous les aspects de la planification stratégique et opérationnelle de la Mission, et dans les activités courantes. Il prendrait également part à l'élaboration du concept de la Mission, du cadre stratégique intégré ou de documents de planification similaires, et des projets de budget de la Mission, en veillant à ce que le principe de gestion du risque institutionnel soit dûment pris en compte, et s'emploierait à recenser et à proposer des mesures d'atténuation des risques.

Centre d'opérations conjoint

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 2 postes P-3)

76. Le Centre d'opérations conjoint, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 19 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 1 SM et 10 VNU), est une entité intégrée créée pour aider les responsables de la Mission à prendre des décisions en leur transmettant régulièrement des rapports intégrés sur la situation et des comptes rendus d'incident grave. Il est également chargé de faciliter la coordination des opérations intégrées de sorte que les activités opérationnelles des différentes composantes de la Mission soient complémentaires et cohérentes, et que les ressources disponibles soient réparties et utilisées de manière efficace et rationnelle. En outre, il facilite la coordination des opérations tant entre les composantes de la Mission qu'entre la Mission et ses partenaires, notamment l'équipe de pays des Nations Unies, les organismes humanitaires, le gouvernement du pays hôte ou d'autres acteurs, selon les instructions des responsables de la Mission. Afin d'améliorer les mécanismes de coordination du Centre, de favoriser la prise en compte des besoins des bureaux régionaux dans les processus de planification de la Mission et de fournir des services permettant d'évaluer la situation et de gérer les crises de manière aussi efficace que possible et conformément aux politiques, règles, pratiques et règlements des Nations Unies, il est proposé de renforcer le Centre par la création de deux postes de responsable des opérations conjointes (P-3) à Mopti et à Tombouctou. Les titulaires de ces postes surveilleraient 24 heures sur 24 l'évolution de la situation dans la région et assureraient la bonne circulation de l'information entre les bureaux régionaux et jusqu'au Centre en vue de planifier et de coordonner des opérations intégrées et d'apporter aux responsables régionaux un appui à la gestion des crises. Plus précisément, ils apporteraient un appui à la coordination au chef d'équipe du Centre régional d'opérations conjoint, aux responsables des bureaux régionaux et au Centre d'opérations conjoint de Bamako. Ils seraient aussi chargés de fournir des orientations et une assistance techniques au chef de bureau et à l'équipe régionale pour faciliter l'exécution du mandat de la Mission, et d'assurer une coordination et une liaison efficaces entre les composantes régionales de la Mission et avec l'équipe de pays des Nations Unies pour appuyer l'accord de paix, en supervisant la préparation de manifestations connexes organisées avec le soutien de la Mission au niveau régional. Ils s'emploieraient également à cerner et à analyser les problèmes et obstacles naissants qui pourraient entraver les activités de planification et de coordination au niveau régional, et formuleraient des recommandations à l'intention du chef d'équipe du Centre régional d'opérations conjoint et des chefs de bureaux régionaux sur les moyens à mettre en œuvre pour les surmonter sans délai. Enfin, ils contribueraient à donner un aperçu global des activités opérationnelles régionales et participeraient à l'établissement de comptes rendus de synthèse, notamment de

comptes rendus quotidiens de la situation et de comptes rendus ponctuels d'incident grave, en se fondant sur les renseignements communiqués par les composantes de la Mission et d'autres sources utiles.

Division de la communication stratégique et de l'information

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national)

77. La Division de la communication stratégique et de l'information (anciennement « Division de l'information et de la communication »), dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 68 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 5 SM, 13 AN, 35 GN et 5 VNU), soutient l'exécution du mandat de la Mission en servant de centre de communication stratégique entre la Mission et la population malienne, en aidant la Mission à faire connaître son action politique et ses programmes, et en façonnant son image aux niveaux local, régional et international de sorte que le public comprenne mieux son rôle. Dans sa résolution 2295 (2016), le Conseil a prié la Mission d'améliorer encore ses rapports avec la population civile et la coopération avec les Forces de défense et de sécurité maliennes pour faire mieux connaître et comprendre son mandat et ses activités, notamment en élaborant une stratégie de communication efficace et en développant ses activités radiophoniques. Dans ce contexte, il est proposé de renforcer la Division par la création de deux postes de responsable de l'information (AN) à Mopti et à Ménaka. Les titulaires de ces postes permettraient à la Mission de renforcer son Groupe de l'information et de la sensibilisation, et de mener ainsi davantage d'activités de proximité dans le nord du Mali; de mettre en œuvre une stratégie annuelle de communication au moyen d'un plan prévoyant la mise en place de projets de sensibilisation systématiques et complémentaires à Bamako et dans le nord du pays; d'accroître la constance de la proximité, la portée et l'efficacité des activités de sensibilisation menées au niveau local; d'améliorer, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, les projets et les activités de sensibilisation relatifs à son mandat grâce à une présence régulière sur le terrain et à un exercice à plein temps de leurs fonctions; de mieux faire connaître son mandat, ses activités et ses priorités auprès de la population; d'être mieux perçue par les communautés; de consolider les partenariats et d'intensifier les activités de renforcement des capacités avec les partenaires de proximité; et d'offrir davantage de possibilités dont elle pourrait tirer profit de diverses manières pour appuyer la mise en œuvre de son mandat et le processus de paix.

Groupe des commissions d'enquête

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-4)

78. Le Groupe des commissions d'enquête, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 3 postes et 1 emploi de temporaire (1 P-3, 2 SM et 1 VNU), donne des conseils et des directives sur les faits relatifs à des incidents graves en vue de recommander et d'élaborer des procédures et politiques, de renforcer les procédures de contrôle interne et de mieux faire appliquer le principe de responsabilité pour ce qui est de l'emploi des fonds et des activités des responsables. Compte tenu de la taille et de la complexité croissantes de la Mission et du nombre élevé de morts et de blessés du fait d'attaques terroristes, il est proposé de créer un poste de chef du Groupe des commissions d'enquête (P-4). Le titulaire de ce poste serait chargé de recenser et de hiérarchiser les priorités des membres du personnel, mais aussi d'examiner les conclusions des commissions, d'analyser les données relatives aux incidents, d'élaborer des pratiques optimales et de former les membres du

personnel. Il serait également le principal point de contact des responsables de la MINUSMA, auxquels il donnerait des conseils et directives stratégiques relatifs aux commissions et aux règles, règlements et politiques des Nations Unies. Il fournirait aussi des données d'analyse sur les décès de membres du personnel des Nations Unies et coordonnerait l'élaboration et l'application du programme de travail annuel du Groupe en veillant à ce que les objectifs fixés soient atteints tout en tirant le meilleur parti des ressources. En outre, il superviserait et suivrait l'application des recommandations des commissions, en tirerait des enseignements, en recenserait les principaux aspects, donnerait des directives, nouerait des contacts avec les hauts responsables de la mission et s'assurait que les mesures voulues soient prises. Il superviserait la gestion du fichier des commissions d'enquête de la MINUSMA, y compris des candidats proposés pour pourvoir des postes, recenserait et proposerait des mesures visant à améliorer les techniques de gestion, et ferait en sorte que des mesures correctives soient prises pour renforcer les procédures de contrôle interne en procédant à des examens proactifs et en suivant l'application des recommandations des commissions. Il examinerait également les rapports des commissions, les rapports d'enquête et les convocations, et établirait, en collaboration avec le conseiller juridique et selon que de besoin, des mandats particuliers pour approbation par le Chef de la Mission.

Chefs des bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (création de 1 poste P-5 et 2 postes P-4)

79. La MINUSMA est présente sur le terrain dans le nord du Mali, et chaque bureau local est dirigé par un chef de bureau relevant du Représentant spécial du Secrétaire général. Le chef de bureau est chargé de superviser la mise en œuvre du mandat de la Mission dans sa zone de responsabilité et exerce les bons offices du Représentant spécial dans sa région, à l'appui du mandat de la Mission et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, en mettant l'accent sur le respect des principes de l'action humanitaire et de la liaison civilo-militaire. Quatre bureaux régionaux composés de militaires, de policiers et de civils ont été établis à Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti pour assurer l'exécution efficace du mandat. Le chef de bureau est chargé de mettre au point des programmes de travail intégrés pour sa zone de responsabilité afin de mettre en œuvre les priorités de la Mission, telles que définies par les hauts responsables, et d'atteindre les objectifs fixés par les composantes organiques au quartier général de la Mission. Il collabore étroitement avec les composantes civile, militaire et policière de la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités locales, les Forces de défense et de sécurité maliennes, des représentants des forces armées maliennes et la société civile. Il a été décidé de mettre en place un bureau régional permanent dans la région de Ménaka à la suite de la création de la région administrative du même nom, composée notamment du cercle de Ménaka, qui faisait auparavant partie de la région administrative de Gao. Depuis longtemps foyer de rébellion et d'instabilité, la région de Ménaka est d'une importance stratégique pour la mise en œuvre de l'accord de paix. Il est proposé d'y renforcer la présence de la MINUSMA en établissant un bureau régional permanent dirigé par un chef de bureau (P-5). À la mi-2015, un groupement tactique chargé de veiller au respect du cessez-le-feu et de contribuer à la stabilisation de la région de Ménaka a été établi au sein du bureau régional de Gao, pour appuyer essentiellement la Division des affaires civiles, la Division des droits de l'homme et la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires. Ce dispositif ne permet plus à la Mission de mener à bien son mandat dans la région. Ses limites sont manifestement atteintes, à l'heure où le processus de mise en œuvre de l'accord de paix entre dans une phase cruciale qui déplace le

centre de gravité de la Mission de Bamako vers les régions. Dans le but d'améliorer la coordination entre les diverses structures de la Mission au niveau régional et de combler les lacunes en matière de communication, d'opérations et de présentation intégrée des rapports, il est également proposé que l'entité au sein de laquelle sont regroupés les chefs de bureau et dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 16 postes (4 D-1, 4 SM, 4 AN et 4 GN), soit renforcée par la création de 2 postes de coordonnateur (P-4) à Gao et à Kidal. La création de ces postes consoliderait le rôle opérationnel des chefs de bureau, tout en leur permettant de se concentrer sur des questions plus stratégiques. Les titulaires aideraient également les chefs à interagir avec le quartier général et à planifier des activités sur le terrain. En outre, ils contribueraient à améliorer l'interaction entre les bureaux locaux et l'équipe de pays des Nations Unies.

Composante 1 : réconciliation politique et application de l'accord de paix

80. Comme décrit ci-dessous, la MINUSMA a pour priorité stratégique l'appui à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali par le Gouvernement, les mouvements signataires de la coalition de groupes armés Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad, ainsi que d'autres parties prenantes maliennes. Dans le cadre du mandat de la Mission, il est prévu que le Représentant spécial du Secrétaire général use de ses bons offices aux fins de la réconciliation nationale et locale, notamment au moyen de conseils techniques prodigués aux institutions de l'État et aux autres acteurs politiques quant à l'application de l'accord de paix, y compris au passage de pouvoir entre les autorités intérimaires et les autorités élues, afin d'assurer la promotion et la facilitation du dialogue intracommunautaire et intercommunautaire dans l'optique de maintenir la cohésion sociale et de renforcer les capacités locales pour la paix et le règlement des conflits.

81. La MINUSMA dirige le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et continue de coprésider le Sous-Comité chargé de la défense et de la sécurité. Elle facilite les activités du Sous-Comité en lui fournissant des conseils techniques et un appui logistique, tout en participant activement à tous les autres sous-comités. En outre, la Mission renforcera encore ses partenariats stratégiques avec les principales institutions maliennes participant à la mise en œuvre de l'accord de paix, en particulier le Haut Représentant du Président.

82. Outre l'appui fourni au Gouvernement dans la préparation, l'organisation et la tenue des élections et du référendum constitutionnel, la Mission collaborera étroitement également avec d'autres parties prenantes concernant les réformes électorales visant à créer une institution unique chargée d'administrer les scrutins dans le pays. La MINUSMA, en collaboration avec d'autres partenaires tels que l'équipe de pays des Nations Unies soutiendra également l'accès des femmes à des postes électifs.

83. La MINUSMA s'attachera à garantir la participation pleine et effective des femmes dans l'application de l'accord de paix, en mettant en œuvre le plan d'action en sept points du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix ([A/65/354-S/2010/466](#)) et en prenant en compte la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de ses activités. Elle continuera de veiller à ce que les droits, la protection et le bien-être des enfants restent une priorité tout au long du processus de consolidation de la paix et de reconstruction du pays et de la région.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance démocratique

1.1.1 Conformité de l'ensemble du code électoral aux dispositions de la nouvelle Constitution

1.1.2 Gestion de façon indépendante de la préparation des élections présidentielles et législatives de 2018 par un seul organisme malien de gestion des élections conformément aux normes internationales (2016/17 : 0; 2017/18 : 1)

1.1.3 Participation accrue des organisations de la société civile à la prise de décision administrative au niveau des cercles (2016/17 : taux de participation de 20 %; 2017/18 : taux de participation de 30 %)

1.1.4 Participation accrue des organisations de la société civile (y compris les jeunes, les femmes et les chefs traditionnels et religieux) aux processus politiques (consultations et mécanismes de mise en œuvre) relatifs à l'application de l'accord de paix et aux progrès réalisés en vue de rétablir la bonne gouvernance (2016/17 : 50 organisations de la société civile; 2017/18 : 80 organisations de la société civile)

Produits

- Organisation de cinq ateliers avec des groupes armés, des partis politiques et des membres de la société civile sur la prévention des violences liées aux élections
- Évaluation de la législation actuelle sur les élections et organisation de trois ateliers destinés à 80 participants avec le concours de l'organisme malien indépendant de gestion électorale et des principaux acteurs politiques sur les conclusions de l'évaluation du code électoral conformément à l'accord de paix
- Sensibilisation et renforcement des capacités dans le cadre de cinq séminaires destinés à 50 participants et 10 sessions de formation à l'intention de 30 participants, et fourniture de conseils techniques sur le thème des élections à l'organisme national indépendant de gestion électorale, aux groupes de la société civile, aux partis politiques et aux organisations de femmes
- Fourniture de conseils et d'appui, dans le cadre de réunions mensuelles avec la Commission parlementaire de la législation, et organisation de trois ateliers à l'intention de 50 participants avec le concours de l'organisme malien indépendant de gestion électorale et des principaux acteurs politiques pour assurer le suivi des principales lacunes de la législation électorale et de la révision du code électoral conformément aux normes internationales et à l'accord de paix
- Fourniture de conseils techniques, dans le cadre de réunions mensuelles, à l'organisme de gestion électorale indépendant malien et à la Cour constitutionnelle sur les moyens : d'élaborer et de mettre en œuvre des opérations électorales et des stratégies d'éducation civique destinée aux électeurs ainsi que d'actualiser la carte électorale et la liste électorale biométrique; d'améliorer la cartographie des bureaux de vote; d'effectuer la tabulation des résultats électoraux; et de veiller à régler pacifiquement les différends électoraux
- Fourniture de conseils techniques dans le cadre de trois sessions de renforcement des capacités pour les médias et les journalistes, chacune à l'intention de 60 participants, pour leur permettre d'informer le public sur les points essentiels de la législation électorale et l'amélioration de la gouvernance démocratique
- Fourniture d'une assistance logistique et technique à l'organisme malien de gestion électorale pour la préparation et l'organisation des élections présidentielles et législatives, y compris l'établissement de la version actualisée de la liste électorale biométrique grâce au déploiement de 500 tonnes de matériel électoral et de 1 000 agents électoraux, au recrutement et à la formation de 285 vacataires, à la location de 80 véhicules, à la distribution de 1 000 kits électoraux et au déploiement de 50 escortes armées

- Organisation de séances mensuelles de sensibilisation et de tables rondes trimestrielles dans cinq régions (Mopti, Ménaka, Gao, Tombouctou et Kidal) entre les organisations de la société civile (notamment les organisations de femmes et de jeunes) et les autorités locales et nationales afin de promouvoir la participation à la vie politique, la prise de décisions participative et la gouvernance collaborative en vue de favoriser la participation des organisations de la société civile à la prise de décisions des autorités aux échelons national, régional, municipal et au niveau des cercles
- Organisation de six sessions de formation à l'intention des administrateurs locaux et des représentants de l'État au niveau du cercle de Mopti et de celui du nord du Mali sur les pratiques de bonne gouvernance, notamment la démocratie participative

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Mise en place d'un environnement politique propice à l'application de l'accord de paix

1.2.1 Adoption d'une charte nationale pour la réconciliation au Mali (2016/17 : 0; 2017/18 : 1)

1.2.2 Création de comités locaux de consolidation de la paix, grâce au soutien du Ministère de la réconciliation nationale et des partenaires (comme l'Agence allemande de coopération internationale, la société civile et l'Union européenne) et lancement de leurs activités dans cinq régions (Mopti, Ménaka, Gao, Tombouctou et Kidal) dans le centre et le nord du Mali (2016/17 : 0; 2017/18 : 5)

1.2.3 Poursuite des activités entreprises par les parties prenantes maliennes à l'appui de l'application de l'accord de paix (Parlement : 2016/17 : 4; 2017/18 : 4; gouverneurs : 2016/17 : 2; 2017/18 : 2; conseils régionaux : 2016/17 : 2; 2017/18 : 2; partis politiques : 2016/17 : 4; 2017/18 : 4; chefs religieux : 2016/17 : 1; 2017/18 : 1; universitaires : 2016/17 : 1; 2017/18 : 1)

1.2.4 Intégration des points de vue, des besoins, des préoccupations et des priorités des femmes maliennes dans les programmes des mécanismes et institutions chargés de l'application de l'accord de paix (2016/17 : 11 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 440 femmes pour améliorer leur participation politique à l'échelle municipale et 8 ateliers de consultation à l'intention de 320 femmes sur la mise en œuvre de stratégies visant à surveiller et évaluer l'application de l'accord de paix dans le cadre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité; 2017/18 : 4 ateliers sur la participation des femmes au Comité de suivi de l'Accord)*Produits*

- Organisation de réunions de travail mensuelles avec le Ministère de la réconciliation nationale en vue de prodiguer des conseils sur la création de comités locaux de consolidation de la paix, et réunions trimestrielles dans chacune des cinq régions afin d'échanger des vues sur le rôle des comités de paix locaux dans la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits et la réconciliation au niveau local
- Organisation de quatre réunions avec des membres des commissions spécialisées du parlement et des dirigeants des partis politiques; réunions mensuelles avec les gouverneurs et conseils régionaux sur l'application de l'accord de paix

- Organisation de deux ateliers de suivi relatifs aux consultations sur la situation d'après-conflit au Mali, axés sur cinq grands thèmes : la défense et la sécurité, la coopération internationale et régionale, les réformes constitutionnelles et institutionnelles, l'éducation, la religion et la guerre, et l'économie et les questions de développement, avec la participation d'universitaires se penchant sur les réformes politiques et institutionnelles et la gouvernance de la sécurité
- Organisation d'un atelier thématique sur la relation entre les représentants de l'État et les régions (gouverneurs, préfets et sous-préfets, maires et membres de la société civile, pour examiner la gouvernance inclusive) et d'un autre atelier thématique à l'intention des conseils régionaux sur la coopération dans un système décentralisé
- Organisation d'un atelier par région pour aider les associations de la société civile à renforcer leur rôle de surveillance quant à la promotion de la démocratie participative, du renforcement d'institutions et de la décentralisation des services publics aux niveaux régional et local, notamment la création de mécanismes coordonnés visant à améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du processus de paix par les acteurs de la société civile aux échelons national, régional et municipal et au niveau des cercles
- Organisation de six ateliers avec les organisations de femmes et de jeunes de la société civile malienne pour renforcer leurs capacités à exécuter des projets et à mettre en place des mécanismes de sensibilisation, tels que des comités d'alerte rapide et des conseils consultatifs, dans l'optique de veiller à ce que leurs points de vue, leurs besoins, leurs préoccupations et leurs priorités soient pris en compte à tous les niveaux tout au long du processus de paix et de réconciliation, notamment l'exécution de l'accord de paix
- Lancement d'une campagne interactive, via la radio et les médias sociaux, vouée à motiver et à responsabiliser les jeunes femmes issues du monde rural, et en particulier à concourir au processus de paix
- Organisations de réunions mensuelles avec le Ministère des affaires féminines pour renforcer sa capacité de promouvoir et de dynamiser la participation pleine et effective et la représentation des femmes dans le processus de paix
- Organisation de deux campagnes de sensibilisation sur le mandat de la Mission et les progrès accomplis dans l'application de l'accord de paix, y compris 70 activités sur le terrain à Bamako et dans le centre et le nord du Mali et réalisation d'un documentaire, de trois annonces vidéo, de trois reportages vidéo et de trois albums photos
- Diffusion quotidienne d'émissions radio d'informations et de débats en faveur de la réconciliation politique, notamment sur des sujets d'actualité, avec des participants venus de tout le pays dans le cadre de 350 débats, 400 rapports/reportages radio, 340 émissions radio et 50 pièces de théâtre radiophoniques et/ou programmes radiophoniques en français (éventuellement disponibles dans d'autres langues locales)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Appui et suivi de l'application de l'accord de paix notamment par l'intermédiaire du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord

1.3.1 Organisation de réunions plénières mensuelles du Comité de suivi de l'Accord pour régler les questions liées à l'application de l'accord (2015/16 : 12; 2016/17 : 12; 2017/18 : 12)

1.3.2 Organisation de réunions plénières mensuelles des quatre sous-comités thématiques du Comité de suivi de l'Accord (2015/16 : 12; 2016/17 : 12; 2017/18 : 12)

1.3.3 Visite régulières au Mali de l'observateur indépendant (prévues par l'Accord de paix pour faire des évaluations et des rapports sur les progrès accomplis dans l'application de l'accord) (2015/16 : aucune; 2016/17 : 4; 2017/18 : 4)

Produits

- Organisation de réunions mensuelles du Comité de suivi de l'Accord et des quatre sous-comités thématiques, et publication des rapports mensuels correspondants
- Coordination des réunions préparatoires d'avant-session du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et de ses quatre sous-comités et rédaction de rapports correspondants
- Fourniture d'un appui technique pour les réunions et les travaux du Comité de suivi de l'Accord et de ses sous-comités thématiques, notamment l'archivage des documents du Comité et de ses organes et gestion de ses archives
- Facilitation du transport des représentants des parties à l'accord de paix de Tombouctou, Gao, Mopti et Kidal à Bamako pour participer aux réunions du Comité de suivi de l'Accord et des quatre sous-comités
- Coprésidence et fourniture de compétences techniques au Sous-Comité chargé des questions de défense et de sécurité
- Fourniture d'un appui à l'observateur indépendant, notamment grâce à l'établissement de rapports trimestriels
- Concertations mensuelles avec le Haut Représentant du Président pour l'application de l'Accord de paix et d'autres structures de coordination du Gouvernement malien chargées de superviser l'application dudit accord
- Organisation de deux campagnes de sensibilisation sur le mandat de la Mission et les progrès accomplis dans l'application de l'accord de paix, y compris 70 activités sur le terrain à Bamako et dans le centre et le nord du Mali et réalisation d'un documentaire, de trois annonces vidéo, de trois reportages vidéo et de trois albums photos

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Règlement des litiges dans la mise en œuvre de l'accord de paix grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et à la médiation internationale, notamment grâce à la coordination internationale et à l'appui au Haut Représentant du Président pour l'application de l'Accord de paix

1.4.1 Prise en charge de la coordination de l'appui international par le Haut Représentant du Président pour l'application de l'Accord de paix et d'autres institutions gouvernementales chargées de la mise en œuvre de l'accord (2015/16 : 12 réunions de coordination; 2016/17 : 12 réunions de coordination; 2017/18 : 12 réunions de coordination)

1.4.2 Résolution des points de désaccord au sujet de l'application de l'accord de paix grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et à la médiation internationale, notamment par le biais de la coordination internationale et de l'appui au Haut Représentant du Président pour l'application de l'Accord de paix

Produits

- Organisation de réunions de coordination mensuelles avec le Haut Représentant du Président pour l'application de l'Accord de paix et d'autres commissions et institutions gouvernementales chargées de l'application de l'accord de paix et rédaction de rapports
- Organisation de réunions de coordination mensuelles avec l'équipe de médiation internationale et la communauté internationale et rédaction de rapports
- Exécution de trois projets visant à instaurer la confiance entre les parties à l'accord de paix et à sensibiliser davantage la population aux avancées du processus de paix

- Organisation de réunions mensuelles avec les gouverneurs, les présidents des conseils régionaux et les représentants des groupes armés et tenue de réunions trimestrielles avec les partis politiques dans le but d'évaluer et d'encourager leur appui au processus de paix

Facteurs externes

Les parties sont fermement engagées en faveur du processus de réconciliation politique et de l'application de l'accord de paix et la communauté internationale continue d'apporter un soutien financier et politique au processus de paix. Après l'adoption du code électoral par consensus, les élections ne sont plus repoussées.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (Réconciliation politique et application de l'accord de paix)

V.	Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
		SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Division des affaires politiques										
	Effectif approuvé 2016/17	–	3	7	11	4	25	14	9	48
	Effectif proposé 2017/18	–	3	10	11	4	28	14	9	51
	Variation nette	–	–	3	–	–	3	–	–	3
Section des affaires électorales										
	Effectif approuvé 2016/17	–	1	3	3	1	8	5	5	18
	Effectif proposé 2017/18	–	1	3	3	1	8	5	5	18
	Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total										
	Effectif approuvé 2016/17	–	4	10	14	5	33	19	14	66
	Effectif proposé 2017/18	–	4	13	14	5	36	19	14	69
	Variation nette	–	–	3	–	–	3	–	–	3

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Inclut les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes (création de 2 postes P-5 et de 1 poste P-4)

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (création de 2 postes P-5 et de 1 poste P-4)

84. La Division des affaires politiques, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 48 postes et emplois de temporaire (1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 11 P-3, 4 SM, 10 AN, 4 GN et 9 VNU), soutient le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) dans leur rôle primordial visant à appuyer et à superviser l'application de l'accord de paix par le Gouvernement malien, la Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad, ainsi qu'un dialogue national sans exclusive et le processus de réconciliation, conformément au mandat de la Mission. La Division est également chargée d'améliorer la coopération entre la MINUSMA, l'UNOWAS et les États Membres de la région, ainsi que de renforcer des initiatives régionales de

sécurité, en particulier le G5 Sahel et le Processus de Nouakchott de l'Union africaine, notamment en fournissant des analyses politiques pertinentes pour que la dimension régionale de la crise au Mali soit davantage comprise et prise en compte dans les activités de la Mission et pour faciliter l'exécution du mandat de la Mission. Pour renforcer la présence de la Division dans les bureaux locaux, il est proposé de renforcer les effectifs de la Division en créant un poste P-5 et un poste P-4 à Mopti et à Tombouctou. Cela permettrait à la MINUSMA d'aider les acteurs impliqués dans l'application de l'accord de paix, y compris la révision de la Constitution, et de soutenir l'Assemblée nationale et les institutions régionales dans l'élaboration et l'adoption de lois sur les nouveaux cadres institutionnels, les partis politiques et les autres acteurs nationaux. Des experts pourraient fournir des conseils techniques pour assister le Ministère de la réconciliation nationale et pour appuyer les initiatives de paix à l'échelle régionale amorcées par le Gouvernement, les anciens groupes armés et la société civile. Les titulaires assumeraient le rôle de chef d'équipe du service de la Division dans leur région respective. Ils renforceraient également la présence de la Division dans les régions pour mettre en œuvre les activités et les tâches prescrites par le mandat dans ces zones, notamment les activités de surveillance, d'observation, d'analyse et d'élaboration de rapport sur la dynamique politique. Afin d'aider le Bureau du Haut Représentant du Président dans l'application de l'accord de paix, il est proposé de créer un poste P-5 situé à Bamako. Le titulaire serait chargé de planifier et de coordonner l'application de l'accord de paix, en consultant des hauts fonctionnaires du Gouvernement malien et en appuyant la planification et la coordination interministérielle du Gouvernement afin que ce dernier applique pleinement l'accord.

Composante 2 : stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils

85. Comme indiqué ci-dessous, la force et la composante police de la Mission s'engageront plus fermement dans l'établissement de conditions de sécurité propices à la stabilisation de l'État malien et à l'extension de son administration, à la protection des civils et à la prévention du retour d'éléments armés hostiles à l'accord de paix. On ajustera la stratégie, en accordant une attention particulière au centre du pays. La force appuiera également les opérations et les capacités des forces armées maliennes, sécurisera la zone des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, et continuera d'assister le Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, Kidal et Tombouctou. En outre, la force assurera la sécurité du personnel de la Mission dans le pays. Si l'on veut qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches dans des localités dangereuses, il est nécessaire de sensibiliser tant les militaires que le personnel civil aux risques que posent les explosifs.

86. La MINUSMA continuera d'aider les autorités maliennes à réformer le secteur de la sécurité. Elle appuiera notamment le fonctionnement d'une commission d'intégration nationale, l'établissement de comités consultatifs locaux en matière de sécurité, la mise en service du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et l'adoption d'une stratégie nationale de défense et de sécurité et d'une stratégie nationale de sécurité aux frontières. La MINUSMA, avec ses partenaires, aidera les autorités maliennes à coordonner les efforts internationaux visant à mettre en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'intention des ex-combattants et le démantèlement des milices et des groupes d'autodéfense, conformément aux dispositions de l'accord de paix, tout en tenant compte des besoins particuliers des enfants séparés des groupes armés.

87. Concernant la protection des civils, la MINUSMA s'emploiera à dresser un bilan général plus précis des menaces et des zones de tension, et facilitera la coordination de missions communes ponctuelles avec l'équipe de pays pour l'action

humanitaire, l'objectif global étant de mieux connaître son environnement, afin de mieux orienter les activités qu'elle mène dans des situations pouvant toucher la population civile, notamment en poursuivant sa transition vers une approche davantage fondée sur la prévention et l'anticipation.

88. Pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et protéger les civils, le Service de la lutte antimines de l'ONU continuera de mettre en œuvre, d'appuyer et de coordonner des activités de lutte antimines, de sensibiliser aux risques liés aux armes légères et de petit calibre, d'aider les victimes de conflit et de mener des activités pour réduire la violence armée. Le Service de la lutte antimines adoptera une approche locale et durable, qui consistera à former, équiper, lancer et encadrer des organisations locales ou des organismes publics afin qu'ils se chargent de la lutte antimines à visée humanitaire.

89. Afin d'appuyer les efforts de stabilisation, le Centre de perfectionnement aux actions postconflituelles de déminage et de dépollution (Bénin) continuera de mener des activités essentielles de renforcement des capacités, telles que des cours de formation à la neutralisation des explosifs à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes. Le programme d'atténuation des risques des explosifs de la Mission visera également à renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes afin qu'elles puissent sécuriser leurs stocks d'armes et de munitions et protéger les civils grâce au repérage et à la neutralisation des restes explosifs de guerre dans le nord et le centre du pays, et à sensibiliser les populations aux dangers qu'ils présentent. Les ressources prévues couvrent les contrats relatifs à l'appui, au matériel, à la formation et à l'encadrement concernant les contingents de la MINUSMA et les sociétés chargées de la neutralisation des explosifs et munitions ainsi qu'aux activités de sensibilisation aux engins explosifs improvisés et de formation à l'intervention en cas de présence de ce type d'engins. Ces activités seront menées sur les sites avant tout déploiement, ce qui permettra d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de la Mission et, dans l'ensemble du pays, des civils, de la Police des Nations Unies et des contingents qui opèrent dans des endroits à haut risque.

90. Afin d'appuyer le respect de l'accord de paix, la MINUSMA continuera également d'appuyer tout particulièrement la mise en service du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et le renforcement des capacités des autorités nationales en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Progrès dans le rétablissement de conditions de sécurité stables dans le centre et le nord du Mali

2.1.1 Diminution du nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés extrémistes contre les forces et installations des Nations Unies et des Forces de défense et de sécurité maliennes (2015/16 : 200; 2016/17 : 100; 2017/18 : 90)

2.1.2 Diminution du nombre d'attaques contre les convois de la MINUSMA ou des Forces de défense et de sécurité maliennes perpétrées par des groupes extrémistes armés sur les grands axes d'approvisionnement (2015/16 : 286; 2016/17 : 100; 2017/18 : 80)

2.1.3 Augmentation du nombre de casernements des Forces de défense et de sécurité maliennes, y compris les bases partagées avec la MINUSMA, rouverts ou réactivés dans le centre et le nord du pays (2015/16 : 1; 2016/17 : 3; 2017/18 : 6)

2.1.4 Augmentation des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes déployé dans le centre et le nord du pays après restructuration, formation et fourniture d'équipement (2015/16 : 1 961; 2016/17 : 2 400; 2017/18 : 2 900)

2.1.5 Augmentation du nombre d'équipes des Forces de défense et de sécurité maliennes formées et disposant d'équipement pour faire face aux risques que posent les explosifs dans le centre et le nord du pays (2015/16 : 3; 2016/17 : 8; 2017/18 : 12)

Produits

- Organisation de 12 réunions de la Commission technique de sécurité afin de suivre le respect du cessez-le-feu et d'enquêter sur les violations, de mettre à jour les arrangements en matière de sécurité, et de suivre et d'appuyer les processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration
- Conduite de 52 patrouilles mixtes coordonnées par le Mécanisme opérationnel de coordination
- Déploiement de 700 patrouilles pédestres ou motorisées accompagnées d'unités de police légères (10 à 30 personnes par patrouille), principalement dans la zone du Mécanisme opérationnel de coordination, et conduite de patrouilles mixtes du Mécanisme à Kidal (2 par jour)
- Déploiement de 700 patrouilles de longue distance dans chacun des principaux centres de peuplement (80 à 150 personnes par patrouille), notamment en coordination avec les patrouilles mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination
- Exécution de jusqu'à 600 activités d'enquête ou de vérification par les observateurs militaires
- Conduite de 12 opérations par la force et de 36 opérations plus importantes par le secteur de la sécurité, notamment 12 opérations en coordination avec les forces armées maliennes et l'Opération Barkhane
- Appui à 36 missions d'aide humanitaire des organismes des Nations Unies, en coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires
- Appui à 144 missions du service organique et de la composante appui, planifiées et coordonnées au niveau sectoriel et harmonisées, le cas échéant, au niveau de la Mission
- Exécution, par le bataillon spécialisé en convois de combat, de 208 missions de sécurité afin d'acheminer des ressources essentielles au personnel de la force situé dans les zones d'opération de Gao et Kidal (4 par semaine)
- Conduite de 1 700 missions d'appui aérien rapproché afin d'amplifier et d'optimiser la puissance de la force, et de 1 300 missions d'approvisionnement sur le terrain et de transport des troupes par hélicoptère militaire de manœuvre, afin d'assurer un ravitaillement rapide et la mobilité de la cellule de réaction rapide
- Conduite de 2 000 missions de surveillance aérienne par drone (166 missions de renseignement et d'escorte par mois en moyenne, en fonction des besoins et des capacités opérationnels) qui permettront de recueillir des renseignements suffisamment fiables pour orienter les opérations
- Participation des principaux dirigeants et organisation d'activités d'information mensuelles dans tous les secteurs afin de sensibiliser la population locale et la décourager de soutenir les activités terroristes

- Fourniture de 10 000 heures-homme d'appui opérationnel au maintien de l'ordre par des unités de police constituées aux Forces de sécurité maliennes, notamment des exercices combinés, et accompagnement des autorités maliennes dans les régions du nord et du centre du pays
- Fourniture de 7 200 jours de patrouille de la Police des Nations Unies dans des zones instables, afin d'appuyer les Forces de sécurité maliennes (2 patrouilles par jour pendant 360 jours, sur 10 bases d'opérations)
- Organisation à l'intention de la police, la gendarmerie et la garde nationale maliennes de 4 000 activités de conseil, notamment encadrement, suivi et renforcement des capacités (formations, partage des locaux, appui et projets opérationnels) et protection des civils grâce au partage des locaux dans les régions de Gao, Tombouctou, Mopti, Kidal et Ménaka, ainsi que dans les 2 centres d'instruction et au sein des unités spéciales nationales de Bamako chargées de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme (sur 2 bases des Forces de sécurité maliennes et 10 bases opérationnelles, 2 jours par semaine pendant 50 semaines; dans 2 centres d'instruction et 6 unités spéciales nationales, 5 jours par semaine pendant 50 semaines)
- Organisation à l'intention de 3 360 agents des Forces de sécurité maliennes et représentants de la communauté de séminaires sur des thèmes allant de la restauration de l'autorité de l'État et des droits de l'homme à la police de proximité, en passant par la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la sensibilisation au danger des mines
- Fourniture d'un appui technique aux Forces de sécurité maliennes en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de 35 projets visant à améliorer leurs installations et leur équipement dans le nord et le centre du pays, ainsi qu'aux 2 centres d'instruction et aux unités spéciales de Bamako chargées de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme
- Aide au suivi et à la formation avant et après le déploiement à tous les pays fournisseurs de contingents disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques), s'ils en font la demande
- Formation spéciale de chaque bataillon d'infanterie à la reconnaissance et détection de la menace que posent les explosifs, et formation des commandants tactiques à la planification et à l'intervention à l'intention
- Aptitude des compagnies de neutralisation des explosifs et munitions de 2 pays fournisseurs de contingents à accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés avant leur déploiement, et renforcement de leurs capacités une fois dans le pays grâce à des activités de formation et d'encadrement adaptées au contexte
- Prestation d'un appui et de conseils à l'équipe de direction de la Mission, à la force et aux services du Siège quant aux moyens d'atténuer les risques liés aux explosifs et suite donnée à 100 % des demandes faites par la Mission dans ce domaine
- Sensibilisation de toutes les composantes de la MINUSMA aux engins explosifs improvisés
- Fourniture de conseils techniques et de formations spécialisées aux autorités maliennes afin d'améliorer leurs infrastructures, leurs procédures d'inspection et leurs capacités de gestion des stocks d'armes et de munitions et de destruction des stocks dans au moins 10 sites dans le centre et le nord du Mali
- Fourniture de conseils techniques au Gouvernement malien en vue de l'élaboration d'instructions permanentes nationales, de normes sur la lutte antimines et la gestion des armes et des munitions, et d'une stratégie et d'une structure de gouvernance
- Fourniture de conseils techniques et de formations spécialisées à l'intention des autorités maliennes en vue de la création de 3 nouvelles équipes de neutralisation des explosifs et munitions et d'atténuation des risques des engins explosifs improvisés, qui opéreront dans le nord et le centre du pays, et de 30 formateurs qui formeront ces équipes de sorte qu'elles puissent appuyer durablement les opérations, conformément aux normes internationales.

- Programmation radiophonique hebdomadaire permettant de présenter l'efficacité de la Mission et de gérer les attentes du Gouvernement et de la population eu égard aux mesures robustes et actives visant à lutter contre les attaques asymétriques et protéger les civils, conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité
- Organisation de campagnes d'information sur l'appui de la MINUSMA au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées, notamment 5 conférences de presse, 1 documentaire vidéo, 3 publicités radiophoniques et 3 publicités télévisées dans le cadre d'une campagne du service public, ainsi que d'émissions radiophoniques hebdomadaires incluant des personnalités nationales et internationales invitées tous les mois pour débattre de ce thème
- Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques afin d'encourager les auditeurs à réfléchir aux problèmes de sécurité, de contribuer à une meilleure sensibilisation du public à ces problèmes et aux activités que mène la Mission pour y remédier, le but étant d'apaiser les tensions qui en découlent grâce à la diffusion de 30 entretiens avec le commandant de la force de la MINUSMA (entretiens préparés et informels deux fois par semaine); 50 entretiens avec de hauts responsables de la Mission; 590 émissions radiophoniques (dont 200 en direct); 200 reportages sur les problèmes de sécurité et la formation; 20 reportages et entretiens sur des projets à effet rapide liés à la sécurité

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.2 Progrès en matière de protection des civils

2.2.1 Un système d'alerte rapide permet de suivre la situation, d'intervenir en cas de nouveaux conflits ou de nouvelles menaces pesant sur les civils, notamment les femmes et les enfants, et de formuler des recommandations préventives au titre des trois volets de la protection des civils, sur des questions de sécurité physique à l'intention de la force et de la Police des Nations Unies, à l'intention de la MINUSMA, qui fournit un appui à l'État pour les questions de dialogue et de participation, et à l'intention de la MINUSMA et de l'équipe de pays sur des questions de développement.

2.2.2 Augmentation du nombre de réunions tenues au niveau des communes avec les autorités locales, les populations et la société civile sur la cohésion sociale et la protection des civils (2015/2016 : 26; 2016/17 : 52; 2017/18 : 78)

2.2.3 Participation des Forces de défense et de sécurité maliennes à la protection des civils contre les menaces et violations

2.2.4 Réduction du nombre de conflits intercommunautaires (2016/17 : 100, 2017/18 : 50)

2.2.5 Renforcement du travail de sensibilisation des populations à risque à la menace que représentent les engins explosifs (2015/16 : 25 000; 2016/17 : 50 000; 2017/18 : 20 000)

Produits

- Renforcement du système d'alerte rapide en vue du suivi et de la gestion des nouveaux conflits et nouvelles menaces pesant sur les civils, en portant une attention particulière aux femmes et aux enfants, par l'intermédiaire des groupes de travail régionaux sur la protection des civils et grâce à des évaluations bimensuelles des menaces et des risques potentiels, et des mesures préventives ou d'atténuation élaborées par les 4 bureaux régionaux, conformément aux plans d'action et d'intervention intégrés pour la protection des civils
- Fourniture d'un appui aux efforts à moyen et long terme visant à créer un environnement sûr, notamment par des projets à effet rapide et d'autres projets portant une attention particulière à la protection des civils, tout en coopérant avec les acteurs humanitaires et de développement et en les appuyant
- Mise en œuvre d'un mécanisme de coordination pour la protection des civils rassemblant tous les acteurs concernés de la Mission et les responsables du Groupe de la protection, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans le cadre de groupements tactiques régionaux bimensuels
- Déploiement de 5 équipes mixtes de protection composées de personnel civil et en tenue, afin de mieux connaître les problèmes liés au dispositif de coordination de la protection des civils et de fournir à la Mission des recommandations pour y remédier
- Offre de conseils techniques (2 notes techniques) aux autorités locales et aux services nationaux de sécurité et de protection des civils, sur les moyens d'améliorer les résultats de tous ceux qui s'efforcent de protéger les civils des violences physiques
- Exécution de 75 activités de neutralisation d'explosifs et munitions, de dépollution du champ de bataille et d'enquête dans les zones concernées
- Fourniture d'un enseignement sur les risques que posent les explosifs à l'intention de 20 000 personnes vivant dans les régions concernées, principalement par l'intermédiaire d'acteurs locaux, et coordination d'une aide adaptée aux survivants et à leurs familles, afin de prévenir la menace des explosifs et la combattre
- Renforcement de la capacité d'au moins 2 organisations de la société civile et 60 experts maliens de diffuser des messages de sensibilisation aux risques et réaliser une enquête non technique, portant notamment sur la gestion et la sensibilisation, dans le cadre d'une stratégie en faveur d'une lutte antimines durable au Mali
- Mise en œuvre d'une lutte antimines rationnelle et coordonnée au Mali, en divisant le travail, en évitant les doublons et les manquements, et en optimisant les efforts.
- Fourniture de 5 500 jours de patrouilles mixtes des Nations Unies et des Forces de sécurité maliennes, notamment dans le nord et le centre du pays (2 patrouilles pour chacune des 11 unités de police constituées, 5 jours par semaine, pendant 50 semaines)
- Fourniture de 1 100 semaines de patrouilles de longue distance de la Police des Nations Unies (2 patrouilles de longue distance pour chacune des 11 unités de police constituées, pendant 50 semaines)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés

2.3.1 Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés choisissant la réinsertion socioéconomique (2015/16 : 3 000; 2016/17 : 5 000; 2017/18 : 10 000)

2.3.2 Exécution du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration (2015/16 : 1; 2016/17 : 1 adoption; 2017/18 : 1 exécution)

2.3.3 Nombre d'éléments de groupes armés, notamment de femmes et d'enfants, dont l'identité a été vérifiée et enregistrée, et qui ont participé au programme de désarmement et de démobilisation (2015/16 : 8 000; 2016/17 : 10 000; 2017/18 : 10 000)

2.3.4 Augmentation du nombre d'anciens éléments de groupes armés, d'individus associés aux groupes armés et de membres de la population locale, y compris les femmes, ciblés par des projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion (2015/16 : 8 000; 2016/17 : 18 000; 2017/18 : 18 000)

2.3.5 Augmentation du nombre d'activités efficaces et efficientes de prévention, de traitement, de prise en charge du sida, du VIH et des maladies sexuellement transmissibles et d'aide aux patients, dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (2015/16 : 0; 2016/17 : 5 000; 2017/18 : 6 000)

Produits

- Prestation d'un appui technique et logistique aux opérations de désarmement et de démobilisation de 10 000 éléments de groupes armés dans les zones de cantonnement et d'autres lieux prédéterminés
- Conduite, dans les zones de cantonnement comme dans les communautés d'accueil, d'activités d'identification, de vérification, de fichage et d'enregistrement d'éléments de groupes armés, ainsi que d'initiatives de sensibilisation, d'aide psychosociale, d'éducation civique, de réconciliation et d'orientation
- Suivi de la réinsertion socioéconomique de 10 000 ex-combattants
- Organisation de 5 ateliers sur le plaidoyer à l'intention des institutions nationales et de la société civile, notamment des organisations de femmes et des responsables locaux, et pour apprendre aux responsables nationaux à bien mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration
- Organisation de 8 ateliers destinés aux populations locales, notamment aux femmes, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation continue menée dans les régions sur le retour d'anciens éléments de groupes armés
- Prestation de conseils et d'un appui technique à la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration portant sur les problèmes qui risquent de se poser au cours de l'exécution du programme
- Mise en œuvre de 30 projets visant à réduire la violence de proximité et à favoriser la réinsertion socioéconomique locale à l'intention de 18 000 ex-combattants, individus associés à des groupes armés et membres de la population locale, notamment des femmes, des jeunes à risque et des groupes ayant des besoins particuliers
- Organisation de 212 visites de suivi et d'évaluation dans les zones de cantonnement au cours des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, dont 192 visites dans les zones de cantonnement (24 visites par zone), 16 missions d'évaluation techniques par l'équipe informatique appuyant les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration (2 visites dans chaque zone) et 4 visites à Taoudénit, ainsi que 50 visites au cours de la mise en œuvre dans les différentes régions des projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion socioéconomique

- Organisation, avec les organismes nationaux concernés, de 6 visites de sensibilisation dans les camps de réfugiés des pays voisins (Burkina Faso, Mauritanie et Niger) et coopération avec les autorités locales chargées des réfugiés et des combattants infiltrés pour préparer un éventuel rapatriement de combattants
- Activités de sensibilisation et prestation de conseils d'ordre technique à l'intention des institutions nationales et des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), afin d'aider à identifier les enfants associés aux forces et groupes armés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à celles-ci et les réinsérer
- Organisation de 24 visites dans 8 zones de cantonnement ou de désarmement, démobilisation et réintégration (2 visites dans chaque zone) afin de vérifier la libération d'enfants associés aux groupes armés, plaider en faveur de cette opération et former les groupes armés à la protection et aux droits de l'enfant, en collaboration avec la MINUSMA et l'UNICEF
- Sensibilisation de 6 000 ex-combattants aux risques du VIH et du sida et offre de services de conseil, de dépistage, de traitement, de soins et d'aide anonymes et sur la base du volontariat
- Activités de sensibilisation et prestation de conseils techniques auprès des institutions nationales et des organisations de la société civile, notamment d'organisations de femmes, en collaboration avec l'UNICEF, afin de faire connaître les violations graves commises à l'encontre des enfants, dans le cadre de 4 ateliers organisés dans le centre et le nord du Mali à l'intention de 120 participants
- Organisation de 8 visites dans 8 zones de cantonnement (1 visite dans chaque zone) afin de sensibiliser les membres des groupes armés à la question des violences sexuelles liées au conflit, dans le cadre des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Améliorer la gouvernance des institutions chargées de la sécurité, notamment en appliquant les dispositions de l'accord de paix relatives à la sécurité

2.4.1 Adoption et exécution, par le Gouvernement malien, d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de ses objectifs ultimes, et mise en place d'un dispositif de mobilisation de fonds à cet effet (2016/17 : 1 adoption; 2017/18 : 1 exécution)

2.4.2 Rédaction et adoption, par le Gouvernement malien et avec l'appui de la MINUSMA, du mandat des instances nationales d'exécution de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité (cellule de coordination, groupes thématiques et commissions sectorielles dans les ministères) et désignation de leurs membres

2.4.3 Rédaction et exécution de la stratégie nationale de défense et de sécurité, de la stratégie nationale de sécurité aux frontières et de la stratégie de lutte contre le terrorisme (2016/17 : 3 adoptions; 2017/18 : 3 exécutions)

2.4.4 Prestation, par les Forces de défense et de sécurité maliennes, de services aux victimes de violences sexuelles, enregistrement des plaintes, enquête sur les cas signalés et suite donnée, conformément aux instructions permanentes et méthodes d'orientation pertinentes

2.4.5 Augmentation de la proportion de femmes au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes (police : 2015/16 : 12 %; 2016/17 : 15 %; 2017/18 : 17 %; gendarmerie : 2015/16 : 3 %; 2016/17 : 4 %; 2017/18 : 5 %; garde nationale : 2015/16 : 5 %; 2016/17 : 7 %; 2017/18 : 8 %; forces armées : 2015/16 : 6 %; 2016/17 : 8 %; 2017/18 : 9 %)

2.4.6. Pleine occupation des postes du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, équipement et renforcement des capacités afin d'enquêter sur les affaires de criminalité transnationale organisée et de terrorisme et d'en poursuivre les auteurs (2016/17 : 50 officiers, 3 procureurs et 8 juges d'instruction; 2017/18 : 50 officiers, 3 procureurs et 8 juges d'instruction)

2.4.7. Progrès dans la mise en œuvre d'une approche concertée de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (stratégie nationale de lutte contre le terrorisme : 2016/17 : 0; 2017/18 : 1)

2.4.8. Formation du personnel du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée aux instruments internationaux applicables en matière de terrorisme et de criminalité organisée (2016/17 : 25 % des effectifs; 2017/18 : 75 %)

Produits

- Prestation de conseils et d'activités de formation à l'intention de hauts fonctionnaires maliens concernant la réforme du secteur de la sécurité (1 stage de formation à la planification stratégique et à la gestion du changement, 1 atelier sur le contrôle de l'exécution et l'évaluation, 1 atelier sur les ressources humaines et l'installation d'une unité temporaire de réforme du secteur de la sécurité au sein de la cellule de coordination nationale de cette réforme, et 1 séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité à l'intention de tous les acteurs concernés des organisations de la société civile, des institutions gouvernementales et de la communauté internationale)
- Prestation de conseils et activités de formation à l'intention des députés de l'Assemblée nationale et des membres d'autres organes législatifs concernant la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité (dont 2 ateliers sur les dépenses publiques relatives au secteur de la sécurité)
- Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des organisations de la société civile concernant la réforme du secteur de la sécurité [5 ateliers à l'intention d'organisations de la société civile sur la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité (à Bamako, Gao, Mopti, Tombouctou et Kidal), 2 ateliers sur la réforme du secteur de la sécurité tenant compte de la problématique hommes-femmes et 4 enquêtes d'opinion auprès des populations locales concernant les organismes de sécurité]
- Organisation de 5 ateliers en vue de prêter appui à l'action que le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité mène en vue de mettre en œuvre une stratégie nationale de sécurité et de défense, 5 ateliers en vue d'appuyer l'exécution de la stratégie nationale de sécurité aux frontières et 5 ateliers (à Bamako, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) à l'intention des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes et les groupes de jeunes, sur la stratégie nationale intégrée de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

- Prestation de conseils techniques à la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale en vue de l'élaboration d'un plan stratégique de contrôle démocratique du secteur de la sécurité, et organisation de 2 ateliers en vue d'appuyer les dispositifs de contrôle civils, notamment la Commission défense et sécurité
- Organisation d'une mission conjointe d'évaluation du secteur de la sécurité par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'ONU, sous l'égide de la MINUSMA, comprenant des ateliers régionaux de validation et la remise du rapport final aux autorités maliennes à Bamako
- Prestation, en coopération avec les organismes des Nations Unies, de conseils techniques concernant la procédure de contrôle préalable au recrutement des agents de la police territoriale malienne et facilitation de la procédure de sélection des candidats
- Prestation, dans le cadre de 5 réunions, de conseils et d'une assistance technique concernant l'élaboration de plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et de programmes de formation couvrant les mesures spéciales destinées à mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles, notamment la promotion d'une législation nationale en la matière et la reconnaissance du statut de victime des personnes ayant subi des violences de ce type
- Organisation de 3 ateliers et de 3 stages de sensibilisation et de formation destinés à renforcer les capacités des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qu'elles soient ou non liées au conflit, et prestation d'un appui et de conseils techniques dans le cadre de 10 réunions visant à prévenir les violences sexuelles et sexistes liées au conflit commises par les Forces de sécurité et de défense maliennes et à s'assurer que les auteurs soient tenus responsables
- Organisation de 5 stages de formation de formateurs en matière de détection des violations des droits de l'enfant, à l'intention de 100 instructeurs maliens issus de l'école de police et de l'école militaire
- Formation de 6 400 élèves des Forces de sécurité et de défense maliennes dans le cadre de stages de formation d'une semaine comprenant différents modules définis dans le programme de formation conjoint pour 2017-2018 (compétence policières, police de proximité, lutte contre la grande criminalité organisée et terrorisme, déontologie, droits de l'homme et problématique hommes-femmes)
- Proposition visant à créer une cellule d'appui aux poursuites judiciaires au sein du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée afin d'aider les acteurs de la justice pénale malienne à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée
- Organisation, en collaboration avec des partenaires de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, de 3 stages de formation spécialisée destinés aux magistrats du siège et du parquet et aux agents de la police judiciaire, mettant la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée en perspective avec la question de l'état de droit dans les situations d'après conflit et d'autres situations de crise
- Organisation, à Bamako, d'un atelier régional à l'intention des acteurs de la justice pénale, portant sur une approche régionale de la lutte contre le terrorisme et de la criminalité transnationale organisée

Facteurs externes

Tous les signataires de l'accord de paix s'engagent à en appliquer et respecter les dispositions. La présence et les activités de groupes armés contrevenant à l'accord de paix ne constituent pas un obstacle à la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration ou un motif de suspension de son exécution. Les structures nationales sont entièrement opérationnelles et un appui financier et logistique adéquat est mis à disposition afin de mettre en œuvre les opérations de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration. L'Opération Barkhane et la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes conservent leurs orientations et leur mandat. La réforme et le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes représentent un progrès concret et permettent de libérer des unités pour les déployer dans le nord et le centre du pays.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (Stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils)

<i>Catégorie de personnel</i>										Total	
I. Observateurs militaires											
Effectif approuvé 2016/17										40	
Effectif proposé 2017/18										40	
Variation nette										–	
II. Contingents											
Effectif approuvé 2016/17										13 249	
Effectif proposé 2017/18										13 249	
Variation nette										–	
III. Police des Nations Unies											
Effectif approuvé 2016/17										380	
Effectif proposé 2017/18										350	
Variation nette										(30)	
IV. Unités de police constituées											
Effectif approuvé 2016/17										1 540	
Effectif proposé 2017/18										1 570	
Variation nette										30	
V. Personnel civil											
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel					
Bureau du commandant de la force											
Postes approuvés 2016/17	1	1	–	–	1	3	14	–	–	17	
Postes proposés 2017/18	1	1	–	–	1	3	14	–	–	17	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du chef de la Police des Nations Unies											
Postes approuvés 2016/17	–	2	7	1	1	11	13	–	–	24	
Postes proposés 2017/18	–	2	7	1	1	11	13	–	–	24	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division des affaires civiles											
Postes approuvés 2016/17	–	1	6	13	1	21	47	5	–	73	
Postes proposés 2017/18	–	1	6	13	1	21	47	5	–	73	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité											
Postes approuvés 2016/17	–	1	8	10	2	21	17	8	–	46	

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Postes proposés 2017/18	–	1	8	10	2	21	17	8	46
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Postes approuvés 2016/17	1	5	21	24	5	56	91	13	160
Postes proposés 2017/18	1	5	21	24	5	56	91	13	160
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à IV)									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	15 369
Postes proposés 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	15 369
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Inclut les administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et justice

91. Comme indiqué dans le tableau ci-après, la Mission aura toujours pour priorité de surveiller les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Mali et dans les pays voisins, y compris les violences sexuelles et les violations commises contre des enfants, et de mener des enquêtes à ce sujet. Elle continuera également à rendre compte public de ses activités dans ce domaine et à présenter des rapports au Conseil de sécurité. Au titre des mesures de confiance entre les parties, la Mission continuera de consigner et de signaler rapidement les graves violations du cessez-le-feu, qui constituent également des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, et de surveiller les conditions de détention des personnes arrêtées dans le cadre du conflit. Elle continuera également d'apporter son concours aux autorités publiques pour réprimer efficacement les violations des droits de l'homme qu'elle a recensées dans tout le pays, notamment celles commises à l'égard des femmes et des enfants. Elle continuera en outre de collaborer avec les groupes armés sur les questions relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

92. La Mission aidera les autorités maliennes à mettre en œuvre les dispositions de l'accord de paix ayant trait à la justice, la réconciliation et les questions humanitaires, et à se doter de mécanismes de justice transitionnelle efficaces tels que la Commission vérité, justice et réconciliation. Elle apportera également son soutien à la société civile et aux associations de victimes qui revendiquent le droit des victimes à la vérité et à la justice.

93. La Mission renforcera la bonne application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme pour que les dispositions relatives à l'appui apporté par l'Organisation aux parties à l'accord de paix soient bien mises en œuvre. Elle aidera les pays fournisseurs de contingents à mettre en œuvre la politique de vérification des antécédents du personnel de l'ONU en matière de respect des droits de l'homme. Grâce à la coopération technique, elle continuera de renforcer les capacités des principales institutions publiques et des acteurs clés de la société civile, notamment des organisations de femmes et de jeunes, des institutions

nationales et des autorités traditionnelles et locales, afin qu'ils puissent utiliser les mécanismes de justice transitionnelle. Par ailleurs, la Mission s'emploiera en priorité à conseiller les autorités maliennes, notamment les autorités judiciaires, les Forces de défense et de sécurité maliennes et les associations de victimes, à les aider à traduire en justice les auteurs de violations graves et à créer un système de protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire.

94. La Mission continuera d'appuyer la Commission nationale des droits de l'homme et d'autres organes de contrôle dans leur action visant à défendre et promouvoir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme. Elle contribuera à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés et poursuivra le dialogue engagé avec les forces armées et les groupes armés, les exhortant à honorer les engagements pris et les plans d'action adoptés en vue de faire cesser et de prévenir les violations graves commises contre des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats.

95. La Mission continuera de renforcer les capacités des pouvoirs publics, notamment la magistrature, les forces de sécurité et de maintien de l'ordre, pour faire respecter l'état de droit et les normes internationales en matière de droits de l'homme. Elle appuiera la création d'une commission internationale chargée d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme, comme les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les génocides, en application des normes internationales.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Adoption et renforcement de mécanismes et d'initiatives visant à mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme après un conflit

3.1.1 Les autorités publiques sont toujours chargées d'examiner les cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (2016/17 : 45; 2017/18 : 45)

3.1.2 Diminution du nombre de cas de violations des droits de l'homme portés à l'attention des groupes armés en vue d'améliorer le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire (2016/17 : 40; 2017/18 : 15)

3.1.3 Augmentation du nombre de mesures d'atténuation prises par des forces de sécurité non onusiennes, y compris des forces de sécurité maliennes, qui bénéficient de l'appui de la Mission, en application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (2015/16 : 30; 2016/17 : 40; 2017/18 : 35)

Produits

- Mise en place de missions hebdomadaires de suivi, notamment des visites de contrôle régulières dans les lieux de détention et des missions d'enquête dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti, Ménaka et Taoudénit, et dans les régions du sud du Mali, y compris à Bamako.
- Conduite de 12 missions spéciales et approfondies d'enquête au Mali et dans les pays voisins pour réunir des informations sur les allégations de violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire
- Conduite de 12 missions d'évaluation menées dans les régions du nord du pays dans le cadre des activités de programme visant à aider la société civile, les autorités publiques, la Commission nationale des droits de l'homme et la presse locale à promouvoir et protéger les droits de l'homme

- Appui à l'établissement d'un centre de jeunes dans la région de Mopti afin de sensibiliser et de former les jeunes des deux sexes, et de leur donner les moyens de promouvoir l'éducation à la paix, le respect des droits de l'homme et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation
- Organisation d'un séminaire d'une semaine, en collaboration avec les autorités judiciaires maliennes et l'Institut international des droits de l'homme, sur le droit pénal international et les expériences communes en matière de protection des droits de l'homme, à l'intention de 50 magistrats de haut rang, représentants de l'État et responsables de la société civile
- Fourniture dans les écoles nationales de magistrature d'un appui et de conseils techniques aux autorités judiciaires maliennes et renforcement de leurs capacités dans le domaine des droits de l'homme, pour qu'elles puissent engager des poursuites contre les auteurs des crimes qui constituent des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire en vertu des normes internationales
- Tenue de réunions mensuelles avec le Ministère de la justice et des droits de l'homme, dans le cadre du mécanisme conjoint établi en avril 2016, afin d'examiner et de traiter les cas recensés par les spécialistes des droits de l'homme dans le pays, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants
- Fourniture d'un appui matériel et technique, y compris du matériel de bureau, à la Direction des droits de l'homme du Ministère de la justice et des droits de l'homme, aux magistrats et aux services judiciaires, pour le traitement judiciaire des cas de violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants
- Organisation de discussions hebdomadaires avec des représentants de groupes armés présents dans les régions instables afin d'aborder les questions ayant trait aux droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques aux centres d'entraînement des Forces de défense et de sécurité maliennes et à la mission de formation de l'UE au Mali pour qu'ils intègrent et prennent en compte systématiquement les droits de l'homme dans leurs programmes et sessions d'entraînement, dans le cadre notamment de 24 activités de sensibilisation à l'intention des groupes armés, des forces armées maliennes et des Forces de défense et de sécurité maliennes, sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire
- Fourniture de conseils et d'un appui au Département des services sociaux du Ministère de la défense en vue de promouvoir les droits des soldats maliens blessés ou décédés et de leur famille, notamment en organisant un atelier sur les droits de l'homme des éléments des Forces de défense et de sécurité maliennes
- Tenue de 12 séances de sensibilisation et fourniture d'un appui à l'intention de la société civile, notamment la presse locale et les associations de jeunes, de sorte qu'elle puisse surveiller le respect des droits de l'homme, établir des rapports sur la question et mener des activités de sensibilisation dans ce domaine
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques à la Commission nationale des droits de l'homme pour qu'elle accomplisse sa mission dans le respect des Principes de Paris, notamment qu'elle assure, en toute indépendance, le suivi, les enquêtes et l'établissement des rapports concernant les violations des droits de l'homme commises au Mali, en collaboration étroite avec la société civile
- Fourniture d'un appui technique et logistique, grâce à l'affectation d'un consultant à la Cour constitutionnelle, en vue d'organiser un atelier international sur le rôle de la Cour et la protection des droits de l'homme
- Application systématique de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans tous les aspects de l'appui apporté par la Mission aux forces de sécurité non onusiennes et vérification systématique des antécédents des personnes ou des parties prenantes clés soupçonnées d'avoir commis des violations des droits de l'homme; organisation de 1 atelier à l'intention des responsables de la Mission, de l'équipe de pays des Nations Unies et des homologues nationaux sur la mise en œuvre de cette politique
- Publication de 2 rapports sur la situation des droits de l'homme au Mali

- Dans 24 cercles reculés, communication et partage de l'information avec les personnes et les populations à risque, grâce à RapidPro, un logiciel libre facilitant l'accès aux informations et les échanges de messages courts, qui a été conçu, mis en service et adapté pour recevoir des informations sur les allégations de violations des droits de l'homme et la résurgence de l'extrémisme violent et de la radicalisation
- Diffusion (dans cinq langues) de 50 annonces d'intérêt public au niveau national; production de 6 000 tee-shirts et d'autres articles promotionnels en lien avec les activités radiophoniques (bracelets, tasses, casquettes, clefs USB, stylos et cahiers) et appui aux campagnes suivantes : les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste; la Journée des droits de l'homme; la Journée internationale de l'enfant; la Journée mondiale de la lutte contre le sida; la Journée de l'enfant africain; la Journée internationale de la femme; la Journée des Nations Unies; la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies; la Journée de la paix; et aux campagnes électorales menées aux niveaux communal, régional et national (dans 5 langues locales)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Le mécanisme et le processus maliens de justice transitionnelle respectent les normes relatives aux droits de l'homme

3.2.1 La Commission vérité, justice et réconciliation est pleinement opérationnelle dans le centre et le nord du Mali et mène régulièrement des missions en vue de recueillir les témoignages des victimes (2016/17 : 1 bureau est opérationnel; 2017/18 : 3 bureaux sont opérationnels)

3.2.2 Augmentation du pourcentage de cas faisant l'objet d'une enquête par la Commission vérité, justice et réconciliation sur l'ensemble des témoignages recueillis (2016/2017 : 0 %; 2017/18 : 50 %)

3.2.3 Augmentation du nombre d'associations de victimes qui parviennent à faire traduire les coupables et obtiennent réparation pour les victimes (2016/17 : 5; 2017/18 : 10)

3.2.4 Pourcentage de femmes qui travaillent pour la Commission vérité, justice et réconciliation (2015/16 : 26 %; 2016/17 : 30 %; 2017/18 : 35 %)

3.2.5 La Commission internationale d'enquête est mise en place et pleinement opérationnelle (2016/17 : pas mise en place; 2017/18 : mise en place et opérationnelle)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui techniques au Sous-Comité sur la justice, la réconciliation et les questions humanitaires du Comité de suivi de l'accord en organisant régulièrement des sessions de sensibilisation d'une demi-journée à l'intention des membres du Sous-Comité avant leurs réunions et en mettant un expert malien à leur disposition
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques aux organes de surveillance des pouvoirs judiciaire et exécutif en organisant des réunions techniques trimestrielles
- Fourniture de conseils techniques et d'un appui logistique à la Commission internationale d'enquête
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques à la Commission vérité, justice et réconciliation dans le cadre de ses activités quotidiennes et pour l'établissement d'une chronologie et d'un recensement par région des graves violations des droits de l'homme commises durant son mandat
- Tenue de 1 atelier sur le rôle des chefs traditionnels dans les mécanismes de justice transitionnelle

- Fourniture de conseils et d'un appui techniques, y compris du matériel de bureau, à la Commission vérité, justice et réconciliation dans le cadre de ses enquêtes de terrain sur les violations graves des droits de l'homme, et affectation de 1 spécialiste des droits de l'homme pour veiller à l'intégration systématique des questions relatives aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes dans les activités de la Commission
- Organisation de 2 sessions de recyclage à l'intention des membres de la Commission vérité, justice et réconciliation concernant la documentation, les enquêtes et l'établissement de rapports portant sur les droits de l'homme, et fourniture d'un appui technique supplémentaire pour réaliser des enquêtes
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques dans la mise en œuvre d'un programme national de protection des victimes et des témoins; fourniture d'un appui technique et de matériel à 10 associations de victimes dans le centre et le nord du Mali et à des coalitions de la société civile dans le cadre de leurs activités de sensibilisation sur la justice transitionnelle et de défense des droits des victimes à un recours et à réparation

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Les institutions judiciaires sont renforcées pour pouvoir fournir des services judiciaires de base, faire respecter l'état de droit et appliquer les normes internationales relatives aux droits de l'homme

3.3.1 Augmentation du nombre de services judiciaires par rapport au nombre de membres du personnel du système judiciaire et pénal et de l'administration pénitentiaire formés qui mettent en œuvre les normes internationales et la législation nationale (2015/16 : aucun; 2016/17 : 50; 2017/18 : 100)

3.3.2 Formulation d'une stratégie à l'intention du Ministère de la justice et des droits de l'homme visant à accroître l'accès à la justice et à la représentation juridique (2016/17 : aucune stratégie; 2017/18 : 1)

3.3.2 Renforcer les connaissances de la population en ce qui concerne l'état de droit et ses droits fondamentaux et obligations juridiques découlant du système de justice formelle en vigueur, en mettant de textes juridiques nationaux et internationaux à sa disposition et en participant à des activités de sensibilisation (2015/16 : aucune amélioration; 2016/17 : 18 bibliothèques de droit diffusent 864 textes juridiques et 80 textes juridiques sont diffusés auprès de 400 autorités judiciaires; 2017/18 : 80 textes juridiques sont diffusés auprès de 400 autorités judiciaires)

Produits

- Fourniture de conseils techniques à l'Institut national de formation judiciaire afin de réviser et de mettre à jour les programmes de formation des juges
- Fourniture d'un appui à l'Institut national de formation judiciaire en vue de créer un département consacré à la formation du personnel pénitentiaire et d'élaborer un programme de formation à l'intention des agents et des responsables pénitentiaires, portant notamment sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus
- Organisation de 6 sessions de travail avec l'ordre des avocats pour définir et mettre en œuvre une stratégie visant à fournir une assistance juridique gratuite et promouvoir l'affectation d'avocats maliens dans le centre et le nord du Mali

- Suivi de 10 affaires pénales portant sur des infractions graves
- Compilation et diffusion de textes juridiques, de traités et de lois de portée nationale et internationale
- Organisation de 10 activités de sensibilisation du public et diffusion de 10 émissions de radio, y compris des débats et des entretiens avec des experts compétents en matière de législation nationale et de normes juridiques internationales (notamment en ce qui concerne la détention, la justice pour mineurs et la détention des mineurs)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Progrès accomplis dans l'élimination des violations graves des droits de l'homme au Mali, notamment celles commises contre des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits

3.4.1 Plans d'action visant à faire cesser les violations graves commises contre des enfants signés et appliqués par les parties au conflit (2016/17 : signature de 1 groupe armé; 2017/18 : signature d'un autre groupe armé)

3.4.2 Accord contraignant signé par des groupes armés pour lutter contre les violences sexuelles (2016/17 : signature de 1 groupe armé, 2017/18 : signature d'un autre groupe armé)

3.4.3 Réduction du risque d'infection à VIH parmi les femmes et les filles dans les zones de conflit en facilitant l'accès à l'information, aux traitements, aux soins et aux services d'appui (2015/16 : 25 femmes et filles ont été formées et ont bénéficié de services de consultation et de dépistage confidentiels et volontaires (2016/17 : 1 000; 2017/18 : 1 500)

Produits

- Organisation de 10 réunions avec les parties au conflit visant à assurer le suivi de leurs engagements à mettre fin aux violations graves commises contre des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants, en application des résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité, ainsi que la mise en œuvre des plans d'action qu'elles ont signés par la suite
- Organisation de 3 séances de formation visant à renforcer les moyens de protection de l'enfance des institutions de sécurité et de défense maliennes (l'armée, la police et la gendarmerie), des autorités publiques et des partenaires nationaux, notamment des organisations de la société civile, pour promouvoir les droits de l'enfant et la protection des enfants touchés par le conflit
- Organisation de 4 sessions de formation à l'intention des autorités publiques et des partenaires nationaux, y compris des organisations de la société civile, en vue de renforcer leurs capacités de suivi, d'établissement de rapports et d'intervention en ce qui concerne les enfants touchés par le conflit
- Fourniture d'un appui technique au Gouvernement pour assurer l'exécution efficace des activités prévues dans la stratégie nationale de mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles grâce à des services consultatifs et à l'organisation de 1 atelier avec les parties prenantes du secteur de l'éducation du pays
- Élaboration de 8 rapports : 4 sur la question du renforcement des capacités à l'intention de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et 4 sur les violations graves commises à l'égard des enfants destinés au Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé
- Suivi et comptes rendus quotidiens de violations graves commises contre des enfants et conduite de 4 missions sur le terrain (dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti) pour surveiller ces violations, et poursuite du dialogue engagé avec les chefs des groupes armés, les organisations d'autodéfense et les milices

- Organisation de 3 sessions de formation sur les mécanismes de suivi, d'analyse et de communication de l'information afin de renforcer les capacités des organismes des Nations Unies en matière de violences sexuelles liées aux conflits
- Organisation de 5 consultations, dont des réunions, des sessions de travail thématiques et des stages de sensibilisation, avec des institutions nationales, comme la gendarmerie, la police et l'armée, consacrées aux violences sexuelles liées aux conflits; organisation de 3 réunions techniques visant à aider les autorités publiques à mobiliser des ressources, comme des équipes d'experts chargées d'enquêter sur les cas de violences sexuelles liées aux conflits
- Organisation de 5 réunions d'assistance technique sur les violences sexuelles liées aux conflits, notamment sur la prise en compte systématique dans le processus de réconciliation de la question des réparations à accorder aux victimes
- Organisation de 5 réunions avec des groupes armés (Plateforme et Coordination des mouvements de l'Azawad) et les forces armées maliennes pour les amener à prendre des engagements
- Organisation de 2 conférences portant sur la violence sexuelle et sexiste et la violence sexuelle en temps de conflit, à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste (du 25 novembre au 10 décembre 2017) et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit
- Élaboration de 8 rapports sur les violences sexuelles liées aux conflits : 4 rapports trimestriels, 2 rapports sur la question du renforcement des capacités, 1 contribution au rapport annuel du Secrétaire général et 1 rapport annuel d'activité sur le plan d'exécution de la Plateforme
- Organisation de 1 atelier à l'intention des responsables, de 1 cours de formation des formateurs et de 3 sessions de sensibilisation à l'intention des groupes armés (Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance, Mouvement arabe de l'Azawad et Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés) pour appuyer la mise en œuvre du plan de la Plateforme visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Appui à l'organisation des campagnes suivantes à Bamako et dans le centre et le nord du Mali : les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, la Journée des droits de l'homme, la Journée internationale de l'enfant, la Journée mondiale de la lutte contre le sida, la Journée de l'enfant africain, la Journée internationale de la femme, la Journée des Nations Unies, la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et la Journée de la paix

Facteurs externes

Les conditions de sécurité ne se sont pas détériorées dans les régions du nord et du centre du Mali, et le nombre d'attaques asymétriques et de problèmes de sécurité survenus dans les régions du centre du pays n'a pas augmenté. Les différentes parties ont poursuivi le dialogue engagé et respecté les termes de l'accord de paix.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (Promotion et protection des droits de l'homme et justice)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Groupe de la protection des civils									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	2	–	4	–	2	6

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2						
Postes proposés 2017/18	–	–	2	2	–	4	–	2	6	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	2	–	3	3	1	7	
Postes proposés 2017/18	–	–	1	2	–	3	3	1	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes										
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Postes proposés 2017/18	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division des droits de l'homme										
Postes approuvés 2016/17	–	1	8	16	1	26	31	19	76	
Postes proposés 2017/18	–	1	8	16	1	26	31	19	76	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du Conseiller pour la protection des femmes										
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	1	–	2	2	1	5	
Postes proposés 2017/18	–	–	1	1	–	2	2	1	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2016/17	–	1	13	22	1	37	39	25	101	
Postes proposés 2017/18	–	1	13	22	1	37	39	25	101	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : rétablissement de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali

96. Comme indiqué dans le tableau ci-après, la MINUSMA continuera d'appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État et de coopérer avec les autorités nationales, en particulier les institutions chargées de la justice pénale dans l'ensemble de l'appareil judiciaire, pour renforcer la prestation de services en la matière. La Mission collaborera étroitement avec la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée, le Ministère de la Justice et des droits de l'homme et la police et la gendarmerie nationales pour sécuriser les établissements pénitentiaires et judiciaires et renforcer les services pénitentiaires. Afin de renforcer la confiance de la population, la MINUSMA continuera de dispenser une formation aux équipes chargées des poursuites et à celles des appareils judiciaire et

pénitentiaire, de les encadrer et de leur apporter un soutien au moyen de projets à effet rapide, et d'engager l'équipe de pays des Nations Unies et les bailleurs de fonds internationaux à appuyer l'appareil judiciaire et pénitentiaire sur l'ensemble du territoire malien. La Mission appuie également la réforme globale de la justice au Mali, notamment par le rétablissement de la justice traditionnelle et des cadis.

97. La Mission continuera d'œuvrer à l'amélioration du respect de l'état de droit et de la gouvernance démocratique des institutions chargées de la sécurité au Mali en contribuant aux efforts déployés par les autorités pour rétablir et renforcer l'autorité de l'État dans le nord et le centre du pays, et en renforçant les capacités des institutions de l'État dans les zones de déploiement de la MINUSMA. En particulier, elle encouragera les autorités maliennes à affecter des procureurs de la République, des juges et des agents de l'administration pénitentiaire dans le centre et le nord du pays et à faire en sorte que les institutions judiciaires soient accessibles à l'ensemble de la population.

98. La responsabilité de la Mission sera renforcée en termes de cohérence de l'action et de synergies à l'appui de la consolidation de la paix. Elle devra sans doute appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix et élargir la portée du programme de stabilisation et de relèvement, en concentrant principalement son action sur le rétablissement de l'autorité de l'État, le renforcement des capacités institutionnelles et le principe de la gouvernance sans exclusive. Ces efforts aideront à créer les conditions nécessaires au développement à plus long terme. Il faudra tout particulièrement renforcer les capacités des autorités locales et régionales et leur fournir l'appui technique nécessaire à la prestation des services publics aux niveaux régional et local.

99. Par sa participation, au niveau stratégique, aux structures de coordination des donateurs, la MINUSMA continuera de jouer un rôle de premier plan en encourageant l'établissement de priorités et la coordination des efforts entre les autorités nationales et locales, les donateurs internationaux, les acteurs régionaux et l'ensemble du système des Nations Unies. En outre, elle devra veiller à la bonne gestion d'un nombre croissant d'initiatives visant à promouvoir la stabilisation et la consolidation de la paix, notamment celles menées dans le cadre du budget alloué aux projets à effet rapide de la Mission et au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et du Fonds pour la consolidation de la paix.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Renforcement du pouvoir judiciaire dans le centre et le nord du Mali

4.1.1 Progrès réalisés dans l'application du Programme d'urgence de novembre 2015 pour le renforcement du système judiciaire et la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (2016/17 : les activités de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires entreprises dans le cadre du Programme d'urgence sont partiellement mises en œuvre; 2017/18 : toutes les activités de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires entreprises dans le cadre du Programme d'urgence sont pleinement mises en œuvre)

4.1.2 Établissement d'un schéma présentant les rôles respectifs des mécanismes de justice traditionnelle (système des cadis) et de la procédure formelle, ainsi que les relations entre ceux-ci (2016/17 : aucun schéma; 2017/18 : schéma établi)

4.1.3 Les tribunaux dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal ainsi que dans les districts de Mopti qui sont touchés par le conflit sont pleinement opérationnels (bâtiments ouverts, personnel présent, affaires en cours d'instruction (2016/17 : 12; 2017/18 : 13)

4.1.4 Les prisons des régions de Gao, Tombouctou et Kidal continuent de fonctionner normalement (bâtiments ouverts au public, personnel et détenus présents), ainsi que celles des districts de Mopti qui sont touchés par le conflit (bâtiments ouverts au public, personnel et détenus présents) (2016/17 : 12; 2017/18 : 13)

4.1.5 Augmentation du nombre d'affaires pénales instruites par les tribunaux des régions de Gao, Tombouctou et Kidal ainsi que dans les districts de Mopti qui sont touchés par le conflit (2015/16 : aucune; 2016/17 : 25; 2017/18 : 50)

Produits

- Organisation d'une conférence nationale visant à favoriser une meilleure compréhension des rôles respectifs de la justice traditionnelle (système des cadis) et de la justice formelle, et des relations entre les deux systèmes
- 30 sessions consultatives à l'intention des juges, des procureurs et d'autres fonctionnaires de l'appareil judiciaire et des tribunaux sur les normes, les techniques et les pratiques exemplaires en matière de justice pénale aux niveaux national et international
- Prestation d'un appui à la Direction nationale de l'Administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée pour la mise en œuvre de plans de sécurité et de règlements internes unifiés pour les prisons et les centres de détention, dans la perspective de l'adoption de 6 des 7 plans régionaux de sécurité pénitentiaire et de 50 % de tous les plans carcéraux maliens
- Appui au Ministère de la justice et des droits de l'homme, en coordination avec les autres intervenants chargés de faire respecter l'état de droit, pour la reconnaissance officielle (prévue par l'accord de paix) du rôle de la charia et du système de cadis au Mali, et tenue d'une conférence pour promouvoir le dialogue national sur la question
- Appui au Ministère de la justice et des droits de l'homme pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice, par le biais de conseils techniques et de la participation du sous-comité du Comité de suivi de l'Accord chargé de la justice, de la réconciliation et des questions humanitaires
- Tenue de 12 réunions du dispositif de coordination destinées aux parties prenantes de l'appareil de justice pénale, soit 4 dans chacune des régions de Mopti, Tombouctou et Gao
- Prestation d'un appui au Ministère de la justice et des droits de l'homme pour la mise en place intégrale de 13 tribunaux et 13 prisons, y compris des moyens de stockage et d'analyse des statistiques concernant les détenus

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Progrès accomplis dans la voie d'un développement socio-économique stable et équitable dans le centre et le nord du Mali

4.2.1 Élaboration et mise en place de plans de stabilisation régionale pour Kidal, Ménaka et Taoudénit (2016/17 : aucun plan de stabilisation régionale adopté; 2017/18 : 3)

4.2.2 Modification et validation des plans de stabilisation régionale pour Tombouctou, Gao et Mopti, conformément aux dispositions énoncées dans l'accord de paix (2017/18 : mise à jour de 3 plans de stabilisation régionale)

Produits

- Prestation d'un appui par la tenue de 6 ateliers de renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise à jour coordonnée et sans exclusive, par les services techniques des administrations de Ménaka, Taoudénit, Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti, de plans de stabilisation régionale pour ces régions qui tiennent compte de la vulnérabilité aux conflits et de la problématique hommes-femmes
- Consultations mensuelles menées auprès des autorités aux niveaux national et régional dans chacune des 6 régions du nord, et fourniture d'un appui technique afin de renforcer les capacités et la technologie locales, conformément au modèle récent de décentralisation des responsabilités
- Processus de recensement mené par la Commission réhabilitation des zones postconflit conjointement avec les autorités et les programmes et autres initiatives de l'équipe de pays des Nations Unies dans le nord du pays, pour assurer une compréhension commune et favoriser les synergies en matière de programmation
- Prestation d'un appui technique pour réévaluer les besoins, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, et mise en œuvre de la deuxième phase des interventions de consolidation de la paix dans les zones qui pourraient notamment avoir été identifiées dans le cadre d'un plan des priorités de consolidation de la paix pour le Mali
- Mobilisation de 30 % au moins de fonds supplémentaires (contre 29,8 millions de dollars reçus depuis 2013, et sur la base des négociations en cours avec le Danemark et le Canada au sujet des contributions) par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et de communications régulières avec les donateurs, de manière à continuer de soutenir les institutions maliennes dans des domaines essentiels qui ont un rapport direct avec la mise en œuvre de l'accord de paix
- Prestation de bons offices et de conseils stratégiques, dans le cadre de réunions mensuelles de coordination avec les donateurs, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales sur l'efficacité de l'aide, y compris l'identification d'initiatives qui pourraient être menées conjointement par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies, en consultation avec les autorités
- Appui à la mise en œuvre de 5 projets de promotion d'une culture de la paix et de la réconciliation par l'organisation d'activités culturelles et traditionnelles, y compris des projets de remise en état menés par l'UNESCO, dans les zones touchées par le conflit
- Prestation d'un appui logistique quotidien au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires de l'action humanitaire et du développement en vue de faciliter le rétablissement de l'autorité de l'État et les initiatives prioritaires en matière d'aide humanitaire et de développement dans le centre et le nord du Mali; organisation des transports, facilitation de la coordination et de l'organisation de réunions et de visites sur le terrain, y compris la liaison avec les autres composantes de la Mission (notamment des agents de la force ou de la police chargés d'assurer l'escorte) dans les domaines nécessitant un appui
- Exécution d'activités de sensibilisation et de communication, y compris des bulletins mensuels et des supports visuels améliorés, pour accroître la sensibilisation des partenaires techniques et financiers aux projets de la MINUSMA visant à appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État, la stabilisation et le relèvement dans le centre et le nord du Mali

- Organisation de campagnes d'information sur la contribution de la Mission à la stabilisation et au relèvement du pays (par ses projets à effet rapide et le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et de la sécurité au Mali), comprenant notamment des émissions radiophoniques hebdomadaires, 1 documentaire vidéo, 3 messages télévisés et 3 galeries de photos et messages radiophoniques pour une campagne de messages d'intérêt public
- Émissions radiophoniques hebdomadaires sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour la période 2015-2019 et le rôle fondamental qu'il joue dans l'orientation de l'action des organismes, de la MINUSMA et du Gouvernement, y compris 1 documentaire vidéo et 1 galerie de photos présentant des invités de marque sur le plan national et international, et tenue de débats mensuels pour discuter de ce processus

Facteurs externes

Les conditions de sécurité s'améliorent, ce qui facilite le rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre et le nord du pays ainsi que l'accès aux populations vulnérables pour les partenaires en matière d'aide humanitaire et de développement. La présence et les activités des groupes armés insoumis n'empêchent ou n'entravent pas la mise en œuvre des activités prévues. Le renforcement de la confiance entre les parties permet d'instaurer un environnement propice aux activités de transition. Les partenaires et donateurs internationaux appuient les activités de relèvement et de stabilisation, notamment en allouant des fonds extrabudgétaires.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4 (Rétablissement de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali)

Catégorie										Total
<i>I. Personnel fourni par des gouvernements</i>										
Postes approuvés 2016/17										16
Postes proposés 2017/18										19
Variation nette										3
<i>II. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide										
Postes approuvés 2016/17	–	1	11	–	2	14	22	7	43	
Postes proposés 2017/18	–	1	11	–	2	14	22	8	44	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1	
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires										
Postes approuvés 2016/17	–	1	9	7	1	18	12	8	38	
Postes proposés 2017/18	–	1	9	7	1	18	12	8	38	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel										
Postes approuvés 2016/17	–	2	20	7	3	32	34	15	81	
Postes proposés 2017/18	–	2	20	7	3	32	34	16	82	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile					
Total (I et II)										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	97
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	101
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 emploi de temporaire (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

100. Afin d'assurer une meilleure intégration avec les activités de l'UNESCO, il est proposé que le poste de spécialiste de la culture (Volontaire des Nations Unies), dans le Groupe de l'environnement qui relève du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, soit transféré au Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide

Composante 5 (Appui)

101. La composante Appui est chargée de fournir un soutien rapide, efficace, efficient et responsable à la Mission pour l'aider à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants, en améliorant la qualité des services et en gagnant en productivité. Elle fournira aux 15 209 militaires et membres du personnel de police ainsi qu'aux 1 936 membres du personnel civil des services d'appui efficaces et rationnels dans les domaines suivants : logistique, gestion et services administratifs et techniques. Ces services comprendront l'administration du personnel, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux ou de logements, les communications et l'informatique, les opérations de transport aérien et de surface, les services médicaux, la gestion du matériel, les services assurés dans les camps, les opérations d'approvisionnement et de ravitaillement et les services de sécurité, de même que l'administration des fonds d'affectation spéciale de la Mission.

102. Dans la mesure du possible, la Mission devra gérer ses ressources et ses opérations de manière à renforcer les capacités nationales de façon durable, notamment par la mise en place d'un programme de formation intensive et de démarginalisation pour le personnel recruté sur le plan national. Pour favoriser le développement d'un secteur privé local et la création d'emplois, la Mission s'efforcera également, autant que possible, de se procurer localement les biens et les services dont elle a besoin.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Services d'appui à la Mission rapides, efficaces, efficients et responsables

5.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations de malades ou de blessés) (2015/16 : 87 %; 2016/17 : ≥ 90 %; 2017/18 : ≥ 90 %)

5.1.2 Engagements de l'exercice précédent annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2015/16 : 8,6 %; 2016/17 : ≤ 5 %; 2017/18 : ≤ 5 %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes internationaux autorisés vacants (2015/16 : 16 %; 2016/17 : 15 % ± 3 %; 2017/18 : 12 % ± 3 %)

5.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 31 %; 2016/17 : 33 %; 2017/18 : ≥ 35 %)

5.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement aux fins de l'inscription sur une liste de candidats présélectionnés, de la clôture de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2015/16 : 81; 2016/17 : ≤ 50; 2017/18 : ≤ 48)

5.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement à des postes spécifiques, de la clôture de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2015/16 : 195; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : ≤ 130)

5.1.7 Note générale sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100)

5.1.8 Pourcentage de tous les problèmes informatiques résolus dans les délais impartis en fonction de leur degré de priorité (élevé, moyen ou faible) (2015/16 : sans objet; 2016/17 : ≥ 85 %; 2017/18 : ≥ 85 %)

5.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 75 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

5.1.10 Résultat global au regard de l'indice de la gestion des biens du Département de l'appui aux missions calculé sur la base de 20 indicateurs clefs (2015/16 : 1 724; 2016/17 : ≥ 1 800; 2017/18 : ≥ 1 800)

5.1.11 Pourcentage de membres des contingents logés, au 30 juin, dans des locaux des Nations Unies satisfaisant aux normes en la matière, conformément au mémorandum d'accord (2015/16 : 76 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

5.1.12 Taux de respect, par les fournisseurs, des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks (2015 : 92 %; 2016/17 : ≥ 95 %; 2017/18 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du schéma définis par le Département de l'appui aux missions en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Prestation d'un appui logistique et militaire tactique fiable grâce à la construction et à la rénovation de plusieurs aérodromes et héliports dans divers sites
- Amélioration des conditions de sécurité et d'hygiène, réduction des effets néfastes pour l'environnement et amélioration de l'image de la Mission grâce à la prestation de services de gestion des déchets solides et biomédicaux, de traitement et d'élimination des eaux usées et des boues, et à l'installation et à l'exploitation de plusieurs usines de traitement des eaux usées ou de purification, outre les marchés passés avec des prestataires locaux
- Campagne de plantation d'arbres destinés à la fois à servir de brise-vent, à améliorer les conditions de vie, à contribuer au piégeage du dioxyde de carbone et à réduire l'empreinte écologique de la Mission

Services de transport aérien

- Exploitation et entretien d'un total de 84 appareils (9 avions et 29 hélicoptères ainsi que de 46 engins sans pilote), lesquels font partie d'une capacité de service de 21 systèmes de drones aériens
- Autorisation d'un total prévisionnel de 20 248 heures de vol (dont 8 770 effectuées par des prestataires commerciaux et 11 478 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, missions de recherche et sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 84 aéronefs et 17 aérodromes ou sites d'atterrissage qui sont utilisés régulièrement

Services budgétaires et financiers et services d'établissement de rapports

- Prestation de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 1 077,6 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués à la Mission

Services au personnel civil

- Prestation de services de gestion des ressources humaines pour un effectif maximal autorisé de 1 917 membres du personnel civil (822 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 903 agents recrutés sur le plan national, 2 postes de temporaire recruté sur le plan international et 190 Volontaires des Nations Unies), y compris pour le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement des budgets et la gestion de la performance du personnel, dans la limite des pouvoirs délégués à la Mission.
- Organisation de séances de formation dispensée en cours de mission à l'intention de 4 220 membres du personnel civil et soutien à la formation hors mission de 231 membres du personnel civil
- Aide au traitement de 4 807 demandes d'autorisation de voyage à l'intérieur de la zone de la mission et de 302 à l'extérieur de celle-ci pour des motifs autres que la formation, ainsi que de 231 demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation pour des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation pour un total de 18 sites de la Mission situés dans 14 lieux différents

- Exécution de 12 projets de construction, de rénovation ou d'aménagement, dont la construction et l'entretien de 5 aérodromes et 12 hôpitaux
- Exploitation et entretien de 300 groupes électrogènes et de 26 panneaux ou centrales solaires appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (42 puits ou points d'eau et 72 stations de traitement et de purification de l'eau) sur 14 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, sur 18 sites
- Prestation de services de nettoyage, d'entretien des terrains, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie sur 7 sites

Services de gestion des carburants

- Gestion des approvisionnements et du stockage pour les 22,6 millions de litres d'essence aviation destinés aux 84 moyens aériens servant aux opérations aériennes, les 6,8 millions de litres de carburant pour les transports terrestres, les 21,8 millions de litres destinés aux groupes électrogènes et autres installations ainsi que pour les huiles et lubrifiants, dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 21 sites

Services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications

- Services de fourniture et d'appui pour 3 642 radios portatives, 729 radios mobiles pour véhicules et 159 stations de radio de la base
- Exploitation et entretien de 8 stations de radiodiffusion FM et de 9 studios de production radiophonique
- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant 25 microterminaux VSAT, 32 centraux téléphoniques et 66 liaisons hertziennes, et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie mobile
- Fourniture, avec assistance, de 2 558 ordinateurs et de 1 082 imprimantes destinés à un effectif moyen de 3 291 utilisateurs civils et en uniforme, de 699 ordinateurs et de 434 imprimantes pour la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs
- Prestation de services d'appui et de maintenance pour 164 réseaux locaux ou longue distance sur 13 sites
- Analyse de données géospatiales couvrant une surface de 1,2 million de km², entretien de couches topographiques et thématiques et production de 6 000 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'unités médicales appartenant à l'ONU (5 cliniques ou dispensaires de niveau I) et soutien aux installations médicales appartenant aux contingents (33 cliniques de niveau I, 3 hôpitaux de niveau II dans 12 sites) ainsi que suivi des dispositions contractuelles prises avec 2 centres médicaux
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire pour 3 centres de soins (1 hôpital de niveau III et 2 hôpitaux de niveau IV) dans 3 sites à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone de la mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de produits de base d'une valeur estimée à 183,9 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs qui sont délégués à la Mission
- Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 18 000 tonnes de marchandises dans la zone de la mission

- Gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et du matériel en-deçà du seuil de 5 000 dollars, pour un coût historique total de 344,82 millions de dollars au 30 juin 2016, dans la limite des pouvoirs délégués; établissement de rapports à ce sujet

Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal de 15 209 militaires et agents de police autorisés, soit 40 observateurs militaires, 400 officiers d'état-major, 12 849 membres des contingents, 350 membres de la police des Nations Unies, et 1 570 membres d'unités de police constituées, ainsi que 19 agents fournis par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents, contrôle du respect des critères concernant le soutien logistique autonome et communication des informations à ce sujet pour 60 unités militaires et unités de police constituées dans 17 sites
- Approvisionnement et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 14 439 soldats et membres d'unités de police constituées
- Aide au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 770 militaires et policiers et de 19 agents fournis par des gouvernements
- Aide au traitement de 751 demandes d'autorisation de voyage à l'intérieur de la zone de la mission et de 78 à l'extérieur de celle-ci pour des motifs autres que la formation, ainsi que de 16 demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation

Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

- Exploitation et entretien de 843 véhicules appartenant à l'ONU (446 véhicules légers, 137 véhicules à usage spécial, 6 ambulances, 12 véhicules blindés de transport de troupes, 166 véhicules blindés et 76 autres véhicules spécialisés), de remorques et dispositifs d'accrochage, de 3 214 véhicules appartenant aux contingents et 7 ateliers de réparation dans 7 sites, et mise à disposition de moyens de transport ainsi que d'un service de navette pour 200 membres du personnel par jour en moyenne

Services de sécurité

- Fourniture de services de sécurité au moyen d'un système de communications d'urgence qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans 16 sites répartis dans toute la zone de la mission
- Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour 3 hauts responsables de la mission et toutes les personnalités en visite
- Évaluation ou réévaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, notamment pour 900 logements à Bamako
- Organisation d'un total de 250 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'intervention pour l'ensemble du personnel de la Mission, et tenue de 50 réunions d'information sur la sécurité à l'intention des visiteurs et des délégations
- Organisation, sur une base hebdomadaire, d'un total de 47 séances du programme de formation Sécurité et sûreté en mission, auxquelles ont participé 1 175 nouveaux membres du personnel de la Mission
- Conduite d'enquêtes de sécurité et présentation de 950 rapports sur les atteintes à la sécurité et les accidents mettant en cause des biens de la Mission, le personnel civil, la police des Nations Unies et les officiers d'état-major
- Prestation de services de sécurité à l'intention du personnel civil dans 8 zones de cantonnement dans le nord du Mali
- Conduite d'évaluations de la sécurité et mise à disposition d'escortes pour permettre au personnel civil de la MINUSMA et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de fournir leurs services et programmes tout au long de l'année sur l'ensemble des secteurs visés par la mission, depuis quatre capitales régionales

- Conduite d'évaluations de la sécurité et d'opérations de sécurisation pour le nouveau bureau devant ouvrir ses portes à Ménaka au début de 2017

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), mettant l'accent sur la prévention et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH

- Organisation de 25 séances de formation initiale à l'intention des nouveaux arrivants dans les 6 semaines suivant leur déploiement, 10 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 150 membres du personnel civil de la Mission, et 5 séances d'éducation par les pairs dans 5 sites de la Mission; organisation de 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage confidentiels à l'intention de 40 conseillers sur le VIH et 3 ateliers sur la prophylaxie post-exposition à l'intention de 60 détenteurs de traitement post-exposition; organisation chaque trimestre d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage confidentiels dans un site différent de la Mission, maintien de 5 centres permanents fournissant ces services dans la zone de la Mission et organisation de 5 missions mobiles pour fournir ces services dans les bataillons; organisation de 2 séances du programme « L'ONU avec nous » à Bamako et Gao; organisation d'événements dans tous les sites de la Mission à l'occasion de la Journée mondiale 2017 de la lutte contre le sida; mise en place de missions de supervision aux fins du contrôle de la qualité des services; organisation de 25 programmes de sensibilisation à grande échelle à l'intention de 8 000 militaires et policiers, et de 3 séances de remise à niveau destinées à 200 membres du personnel en tenue

Facteurs externes

Les conditions de sécurité, en particulier dans le centre et le nord du Mali, n'entravent pas les déplacements du personnel ou le déploiement des ressources opérationnelles; les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2016/17	–	1	4	4	8	17	12	4	33
Postes proposés 2017/18	–	1	6	7	13	27	18	5	50
Variation nette	–	–	2	3	5	10	6	1	17
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2016/17	–	1	15	13	46	75	55	21	151
Postes proposés 2017/18	–	1	19	18	44	82	54	25	161
Variation nette	–	–	4	5	(2)	7	(1)	4	10
Emplois de temporaire approuvés ^b 2016/17	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2017/18	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Total partiel									
Postes approuvés 2016/17	–	1	15	14	47	77	55	21	153
Postes proposés 2017/18	–	1	19	19	45	84	54	25	163
Variation nette	–	–	4	5	(2)	7	(1)	4	10
Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2016/17	–	–	6	10	59	75	109	24	208
Postes proposés 2017/18	–	1	8	11	64	84	123	27	234
Variation nette	–	1	2	1	5	9	14	3	26
Pilier Services									
Postes approuvés 2016/17	–	1	14	34	146	195	249	35	479
Postes proposés 2017/18	–	1	20	36	161	218	274	34	526
Variation nette	–	–	6	2	15	23	25	(1)	47
Total partiel									
Postes approuvés 2016/17	–	3	39	61	259	362	425	84	871
Postes proposés 2017/18	–	4	53	72	282	411	469	91	971
Variation nette	–	1	14	11	23	49	44	7	100
Emplois de temporaire approuvés ^b 2016/17	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2017/18	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2016/17	–	3	39	62	260	364	425	84	873
Effectif proposé 2017/18	–	4	53	73	283	413	469	91	973
Variation nette	–	1	14	11	23	49	44	7	100
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	9	107	118	132	–	250
Postes proposés 2017/18	–	–	5	11	138	154	175	–	329
Variation nette	–	–	3	2	31	36	43	–	79
Total									
Effectif approuvé 2016/17	–	3	41	71	367	482	557	84	1 123
Effectif proposé 2017/18	–	4	58	84	421	567	644	91	1 302
Variation nette	–	1	17	13	54	85	87	7	179

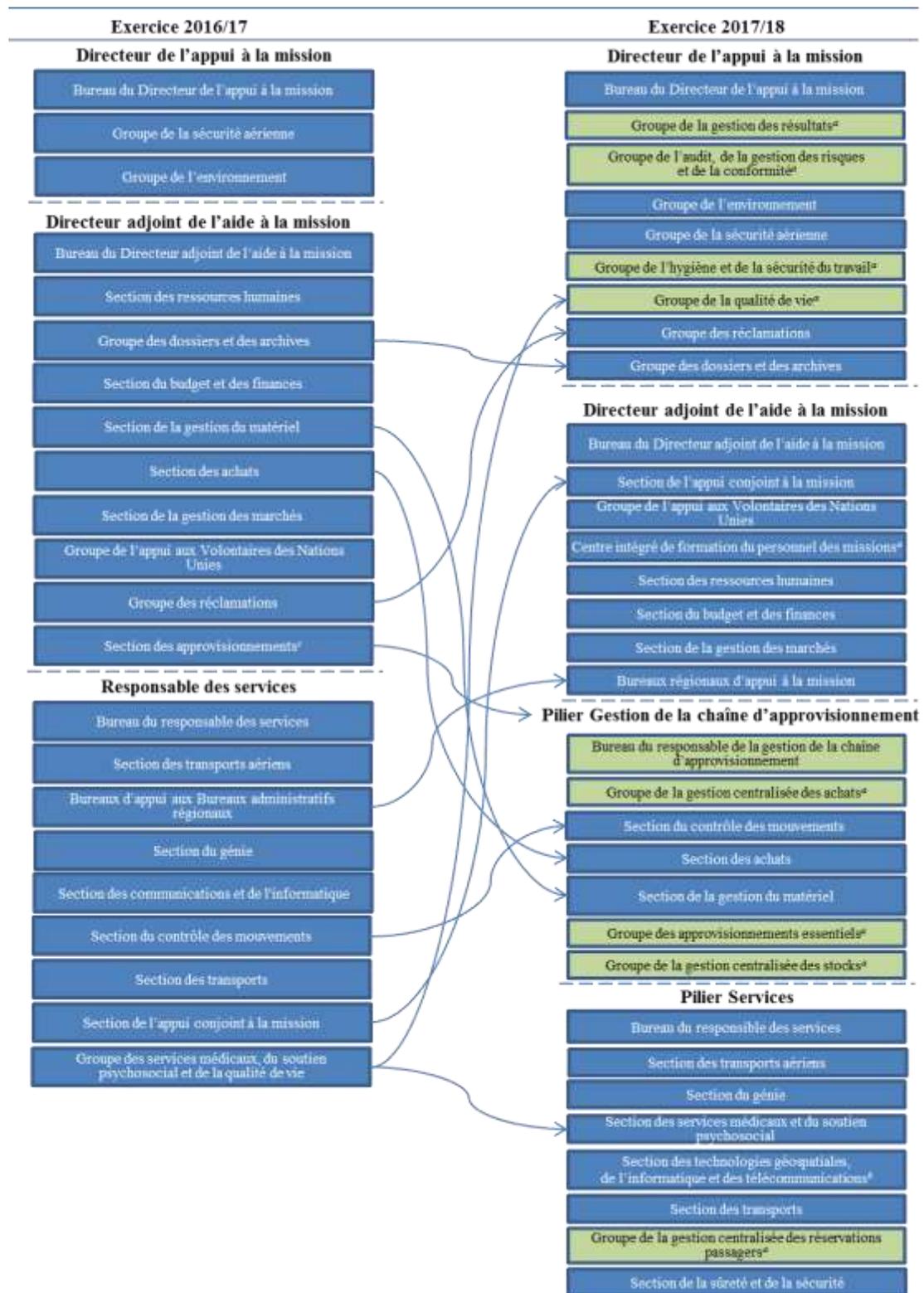
Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre du personnel civil.

103. La restructuration de la Division de l'appui à la mission conformément à la stratégie globale d'appui aux missions donnerait lieu à des changements des rapports hiérarchiques et à la redistribution de sections entre le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, le pilier Services et le nouveau pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Directeur de l'appui à la mission verrait placés sous sa responsabilité le Groupe de la gestion des résultats, le Groupe de la gestion des risques et de la conformité, le Groupe de l'environnement, le Groupe de la sécurité aérienne, le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail, le Groupe de la qualité de vie, le Groupe des réclamations et le Groupe des dossiers et des archives. Le Directeur adjoint de l'appui à la mission serait responsable du Centre de l'appui conjoint à la mission, du Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, du Centre intégré de formation du personnel des missions, de la Section des ressources humaines, de la Section du budget et des finances, de la Section de la gestion des marchés et des bureaux régionaux d'appui à la mission. Le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement engloberait le Groupe de la gestion centralisée des achats, la Section du contrôle des mouvements, la Section des achats, la Section de la gestion du matériel, le Groupe des approvisionnements essentiels et le Groupe de la gestion centralisée des stocks. La Section de la prestation de services serait composée de la Section des transports aériens, la Section du génie, la Section des services médicaux et du soutien psychosocial, la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, la Section des transports et du Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers. En conséquence, le Centre de l'appui conjoint à la mission, qui dépendait jusqu'ici du responsable des services, serait placé sous l'autorité du Directeur adjoint de l'appui à la mission, tandis que la Section du contrôle des mouvements rendrait compte au Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers, qui faisait auparavant partie de la Section du contrôle des mouvements, resterait rattaché au pilier Services. Le Centre intégré de formation du personnel des missions, qui dépendait auparavant de la direction exécutive et de l'administration, serait incorporé au pilier géré par le Directeur adjoint de l'appui à la mission. La Section des approvisionnements cesserait d'exister sous sa forme actuelle, car les groupes de la gestion centralisée des achats, de la gestion centralisée des stocks et des approvisionnements essentiels seraient séparés en entités administratives distinctes rendant directement compte au Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (D-1) nouvellement nommé. De plus, l'ancien Groupe des services médicaux, du soutien psychosocial et de la qualité de vie serait divisé en entités distinctes : d'une part le Groupe de la qualité de vie, qui rendrait directement compte au Directeur de l'appui à la mission, et d'autre part la Section des services médicaux et du soutien psychosocial qui resterait au sein du pilier Services. La Section des communications et de l'informatique serait renommée en Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

Réorganisation de la Division de l'appui à la mission



^a Nouveau groupe ou section.

^b Renommé.

^c Postes de la Section des approvisionnements transférés au Groupe de la gestion centralisée des achats, au Groupe des approvisionnements essentiels et au Groupe de la gestion centralisée des stocks.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 85 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 87 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 7 postes

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 10 postes
(création de 2 postes P-4, 2 postes P-3 et de 5 postes d'agent du Service mobile,
transfert de 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 6 postes
(création de 1 poste d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux,
transfert de 3 postes d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux)*

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste (transfert de 1 poste)

104. Toutes les activités transversales auxquelles participent les différentes composantes de la Division de l'appui à la mission sont soumises à l'autorité directe du Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Les chefs de tous les services et sections, y compris l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission, rendent compte à ce dernier et lui demandent de prendre des décisions finales et d'émettre des directives si besoin est. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission aide à coordonner les activités d'appui à la mission, et interagit de manière quotidienne avec les composantes organique, militaire et de police. Deux des responsabilités les plus importantes du Bureau sont de répondre aux besoins des troupes et du personnel de police, dont le nombre continue de croître, et de mettre en place et d'organiser des bureaux efficaces et rationnels dans les régions où la Mission est présente afin d'exécuter le mandat de celle-ci et de réduire le poids de sa présence au Mali. Les collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission sont également chargés des questions concernant les mouvements de personnel et les divers types de documents qui requièrent l'autorisation et l'approbation du Directeur. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, il est proposé que ses effectifs soient renforcés par la création d'un poste d'agent du Service mobile. Il est également proposé, afin de veiller à la répartition équitable des tâches au sein du Bureau, de réaffecter un poste P-4 au Groupe de la gestion des risques et de la conformité.

Groupe de la gestion des risques et de la conformité

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes
(réaffectation de 1 poste P-4 de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur
de l'appui à la mission et création de 1 poste d'agent du Service mobile)*

105. La création proposée du Groupe de la gestion des risques et de la conformité vise à aider la MINUSMA à identifier les risques qui pourraient compromettre l'exécution de son mandat et à faciliter l'élaboration de plans stratégiques et la prise de décisions. Le Groupe veillerait à ce que les activités de la Mission soient conformes aux règlements, règles et politiques en vigueur au sein de l'ONU. Il serait chargé de la gestion des risques au sein de la Mission dans le respect des consignes données par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Il élaborerait des approches multisectorielles de la gestion des risques, des conseils intéressant les différents aspects des activités d'audit, ainsi que des supports de formation destinés au personnel des composantes de la Mission. Le Groupe serait également chargé d'élaborer et mettre en place des moyens de gestion du risque institutionnel, de veiller à ce que la Mission donne suite aux observations et recommandations formulées suite aux audits internes et externes, et à ce que les procédures de contrôle interne soient modifiées ou

améliorées. À cette fin, il est proposé que le Groupe soit doté de deux postes : un poste de chef du Groupe de la gestion des risques et de la conformité (P-4) créé en réaffectant un poste P-4 de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission, et un poste nouvellement créé d'assistant administratif (agent du Service mobile). Le chef du Groupe aurait pour mission de superviser l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail de la Mission concernant la gestion des risques et les activités de contrôle, veiller à ce que la gestion des risques soit alignée sur les mesures de contrôle interne, et travailler en étroite collaboration avec les chefs de bureau pour maintenir une concertation continue au sujet de la gestion des risques et de l'incorporation des démarches connexes dans l'élaboration de plans stratégiques et dans les opérations quotidiennes. Il offrirait également des orientations concernant l'adoption de méthodes de collecte, d'exploitation et de diffusion des données portant sur la gestion des risques et la conformité au sein de la Mission. Il procéderait à un examen critique des recommandations des organes de contrôle et conseillerait le Directeur de l'appui à la mission pour déterminer s'il convient de les accepter ou les rejeter, en prenant en compte, entre autres, le coût de leur application et leurs bienfaits potentiels, les conflits de priorités, leur importance réelle ou encore le dispositif de gestion des risques adopté par la Mission. Dans le cas où les propositions seraient rejetées, il trouverait d'autres solutions aux problèmes constatés et les soumettrait au Directeur.

Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 1 poste P-4 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux)

106. Il est proposé de créer un Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, chargé d'aborder efficacement les questions de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail. Le Groupe jouerait un rôle important dans la prévention et l'atténuation des dangers et risques, et ferait le nécessaire pour atténuer ou limiter les pertes financières subies par la Mission ainsi que les blessures et les décès de son personnel. Il participerait également à l'exécution du programme global de la Mission et ferait indirectement augmenter sa productivité en mettant en place des méthodes de travail sûres qui amélioreraient le moral des membres du personnel et la sûreté de leur milieu de travail. Il est proposé que le Groupe soit dirigé par un spécialiste en chef de la santé et de la sécurité au travail, pour lequel un poste P-4 serait créé. Il est également proposé, pour appuyer le Groupe, de créer un poste de spécialiste de la santé et de la sécurité au travail (agent du Service mobile), qui serait basé au bureau régional de Gao, ainsi qu'un poste d'assistant (santé et sécurité au travail) (agent des services généraux recruté sur le plan national), basé au bureau régional de Tombouctou. Le spécialiste en chef de la santé et de la sécurité au travail offrirait des conseils spécialisés à la direction de la Mission et veillerait à l'application de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques ainsi que des directives générales connexes portant sur les rapports d'incident.

Groupe de la gestion des résultats

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 1 poste P-4 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

107. Il est proposé de créer un Groupe de la gestion des résultats, qui permettrait à la Mission de suivre et d'évaluer les performances des différentes composantes de la Division de l'appui à la mission. Il serait chargé d'analyser de manière continue les capacités d'exécution des programmes et d'intervenir pour influencer le choix des objectifs, l'évaluation des informations recueillies et les activités de la MINUSMA. Dans le cadre de ses travaux, le Groupe devrait également exploiter et publier un important volume de données, et faire usage de logiciels d'informatique décisionnelle et d'outils connexes. Un poste P-4 serait créé pour un analyste en organisation, qui dirigerait le Groupe. Le titulaire de ce poste aurait pour fonction de fixer les objectifs opérationnels de la Mission et de suivre leur réalisation. Il transmettrait également des informations aux responsables de l'appui à la mission, par l'intermédiaire du Directeur de l'appui à la mission, concernant les domaines dans lesquels des progrès doivent être accomplis et ceux dans lesquels la Division obtient de bons résultats. Il travaillerait de concert avec les autres chefs de service en vue d'établir des indicateurs clefs de performance pour les sections qui en sont dépourvues, et formerait et conseillerait les membres du personnel les moins expérimentés. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de l'informatique décisionnelle (agent du Service mobile) pour appuyer l'analyste en organisation. Le titulaire de ce poste serait chargé d'aider le Groupe à mener à bien ses tâches de gestion des résultats et d'assurer la liaison avec d'autres sections pour rassembler et exploiter les données provenant des divers piliers et composantes de la Mission, afin d'évaluer les performances de la Division. Il voyagerait également dans des régions où la Mission est présente, et fournirait à la direction de la Mission des outils de gestion essentiels, à savoir des rapports d'analyse décisionnelle et des bases de données dans ce domaine.

Groupe de la qualité de vie

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste P-3 du Groupe des services médicaux, du soutien psychosocial et de la qualité de vie)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (transfert de 3 postes d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux du Groupe des services médicaux, du soutien psychosocial et de la qualité de vie)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes du Groupe des services médicaux, du soutien psychosocial et de la qualité de vie)

108. Le Groupe des services médicaux, du soutien psychosocial et de la qualité de vie joue un rôle essentiel dans l'appui à la MINUSMA, à savoir soutenir efficacement celle-ci sur les plans administratif et logistique afin de l'aider à s'acquitter de son mandat. Il a pour fonctions principales de dispenser à l'ensemble du personnel de la Mission des soins médicaux dans la dignité et le respect des règles propres aux Nations Unies, de contribuer au maintien d'un bon état de santé général et d'assurer des services de prévention, de coordonner les évacuations de malades et de blessés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, et de se préparer aux urgences médicales. À cette fin, le Groupe a révisé ses priorités, ses stratégies opérationnelles et ses besoins en ressources, l'objectif étant de s'adapter et d'ajuster son action pour veiller au bien-être physique et psychique du personnel des Nations Unies dans les zones de déploiement.

109. Afin de pouvoir donner la priorité aux services médicaux et au soutien psychosocial et apaiser les inquiétudes concernant la sûreté et le bien-être du personnel des Nations Unies formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur la situation au Mali (voir S/2016/498, par. 72), il est proposé de séparer le Groupe de la qualité de vie de la Section des services médicaux et du Groupe du soutien psychosocial, et de le faire dépendre directement du Directeur de l'appui à la mission, et non plus du responsable des services. Il est donc proposé de transférer au Groupe de la qualité de vie des postes de la Section des services médicaux et du Groupe du soutien psychosocial, à savoir : un poste de spécialiste des questions de qualité de vie (P-3) basé à Bamako; trois postes de spécialiste des questions de qualité de vie (administrateur recruté sur le plan national) basés à Gao, Kidal et Mopti; un poste d'assistant social (agent des services généraux recruté sur le plan national) basé à Bamako; et deux postes de spécialiste des questions de qualité de vie (Volontaires des Nations Unies) basés à Bamako. Le Groupe de la qualité de vie serait chargé d'étudier et de suivre les facteurs et les questions de qualité de vie qui concernent les membres du personnel, et d'assurer le suivi de l'exécution des programmes de protection sociale. Il œuvrerait également à l'élaboration de programmes de protection sociale adaptés, qui permettraient au personnel de la Mission de trouver un équilibre entre vie personnelle et professionnelle et faire face aux défis auxquels ils sont confrontés.

Groupe de l'environnement

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'administrateur)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste au Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide)

110. Le Groupe de l'environnement, dont l'effectif approuvé est actuellement de six postes (1 P-4, 2 AN, 1 GN et 2 VNU), applique les politiques écologiques du Département des opérations de maintien de la paix, notamment en offrant des conseils sur la protection de l'environnement et en mettant en œuvre des recommandations concernant l'atténuation des effets des activités de la Mission sur l'environnement. Le Groupe mène également des activités de sensibilisation (notamment à l'aide de formations) et effectue des inspections environnementales dans tous les camps de la MINUSMA. Au Mali, il œuvre à la protection de l'environnement non seulement là où l'ONU est présente, mais aussi dans les sites culturels et historiques. Le personnel du Groupe assure la gestion de l'environnement dans tous les sites de la MINUSMA. Un administrateur basé à Gao est responsable des régions de Gao et Kidal, et les activités de la Mission à Tombouctou sont supervisées dans la mesure du possible depuis Bamako. En vue d'assurer la gestion efficace des activités liées à l'environnement à Tombouctou et de faciliter une meilleure exécution du mandat de la Mission en ce qui concerne les questions environnementales dans les régions de Tombouctou et de Tessalit, il est proposé de renforcer les effectifs du Groupe en créant un poste de spécialiste des questions d'environnement (administrateur recruté sur le plan national), qui serait basé à Tombouctou. Il serait chargé de contribuer à la pleine application des politiques écologiques du Département de l'appui aux missions et du mandat de la MINUSMA, pour ce qui est de la gestion de l'environnement. Il est également proposé, pour veiller à une meilleure intégration des activités de la Mission et de l'UNESCO, de transférer un poste de responsable des questions culturelles (Volontaire des Nations Unies) au Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide.

Groupe de la sécurité aérienne

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (création de 2 postes P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

111. Le Groupe de la sécurité aérienne, dont l'effectif approuvé est actuellement de six postes (1 P-4, 3 SM et 2 GN), s'occupe de programmes consacrés à la sécurité aérienne, dont l'objectif est, à terme, de prévenir les catastrophes aériennes et de garantir un niveau de sécurité adéquat pour toutes les opérations de transport aérien. La Mission, dont la flotte aérienne proposée pour l'exercice 2017/2018 comporterait 9 avions, 29 hélicoptères, 21 systèmes aériens sans pilote et 46 drones, se concentrera sur les principales priorités dans les domaines du transport aérien et de l'appui aérien tactique. À cet égard, l'absence de l'autorité aéroportuaire nationale dans la région, le manque de gestion de l'espace aérien et de contrôle des aéroports, ou encore l'encombrement en hausse du ciel présentent des risques élevés non seulement pour la MINUSMA mais également pour toutes les opérations aériennes dans le nord du Mali. La présence de personnel chargé de la sécurité aérienne est essentielle pour repérer les dangers et risques immédiats, appuyer la gestion des risques au quotidien et renforcer la sensibilisation aux questions de sécurité aérienne. Afin d'accroître au maximum l'efficacité et la sécurité au sein de la Mission, il est proposé de renforcer le Groupe grâce à deux postes de spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) basés à Gao et Kidal, et un poste de spécialiste des transports aériens (agent du Service mobile), basé à Tombouctou. Les nouveaux effectifs déployés dans la zone de la MINUSMA permettraient au Groupe d'évaluer dans les meilleurs délais le dispositif de prévention des accidents de la Mission, d'en rendre compte et d'en améliorer l'efficacité en utilisant des méthodes de gestion des risques. Le Groupe assurerait l'intégration du système de gestion des risques de sécurité aux processus liés aux opérations aériennes, y compris pour les composantes militaires et civiles, la composante sécurité et tout autre élément de l'opération. Cela permettrait de renforcer l'efficacité des opérations aériennes à tous les niveaux, tout en répondant au besoin de préserver les ressources humaines et matérielles.

Directeur adjoint de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 7 postes (création de 1 P-5, 2 P-4, 5 P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile, réaffectation de 1 poste P-5, suppression de 5 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 4 postes (création de 4 postes)

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international: aucune variation nette [création de 1 poste P-4 et suppression de 1 poste d'agent du Service mobile (1^{re} classe)]

112. La Section des ressources humaines, dont l'effectif civil autorisé compte actuellement 48 postes et emplois (1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 18 SM, 2 AN, 19 GN et 3 VNU), est chargée des services de gestion intégrée et stratégique des ressources humaines, y compris la planification du recrutement, le placement, l'administration, les services de formation et le renforcement des compétences du personnel. La Section élabore et examine également les définitions d'emploi relatives à diverses fonctions exercées au sein de la Mission, établit des comités locaux et des groupes permanents ou spéciaux et administre leurs activités, supervise le suivi des prestations auxquelles ont droit les observateurs militaires et les membres de la

police civile et joue un rôle consultatif en matière de planification, d'affectation et de perfectionnement du personnel. Il convient de noter que, depuis la création de la Mission, il a été envisagé que le titulaire d'un poste de spécialiste des ressources humaines [agent du Service mobile (1^{re} classe)] soit chargé de superviser toutes les opérations de gestion des ressources humaines. Toutefois, un service d'appui ayant été établi à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et ces activités administratives ayant été récemment transférées au Centre d'appui régional d'Entebbe (Ouganda), la Mission joue plus un rôle consultatif qu'opérationnel. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative stratégique des ressources humaines visant à augmenter les effectifs du personnel en uniforme, les tâches confiées aux groupes chargés des déplacements en cas d'urgence, des visas et des expéditions entraîneront une hausse considérable du volume de travail de la Section. Il est par conséquent proposé de supprimer le poste d'agent du Service mobile et de créer un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4). Depuis sa création, la Mission n'a pas été en mesure de pourvoir le poste de spécialiste des ressources humaines [agent du Service mobile (1^{re} classe)], le Département de l'appui aux missions n'ayant pas de fichier de candidats pour ce poste. En outre, il est ressorti d'une analyse du fichier de candidats du Service mobile qu'il n'y avait pas actuellement parmi les agents du Service mobile de la classe 6 suffisamment de spécialistes francophones des ressources humaines qui possèdent les compétences et l'expérience requises pour ce poste. La création d'un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) permettrait à la Mission de recruter plus rapidement un candidat qualifié.

Section du budget et des finances

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

113. La Section du budget et des finances, dont l'effectif civil autorisé compte actuellement 31 postes et emplois (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 13 SM, 9 GN et 3 VNU), s'assure que la Mission se conforme aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et est également chargée de la gestion financière de la Mission, de la fourniture de services financiers aux clients internes et externes et de l'élaboration et de la mise en œuvre du budget de la Mission et de l'établissement de rapports sur l'exécution du budget. Dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions et de la fourniture de services par le Centre de services régional d'Entebbe, la Section fait office de secrétariat pour les demandes de paiement et les opérations comptables de la MINUSMA. Du fait de la mise en service du module 5 d'Umoja dans toutes les opérations de maintien de la paix, les opérations de paie ont été automatisées, ce qui a réduit la charge de travail du Groupe des états de paie. En conséquence, il est proposé de supprimer trois postes de fonctionnaire chargé des états de paie (Service mobile), un poste d'assistant (budget et finances) (agent du Service mobile) et un poste d'assistant (états de paie) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux administratifs régionaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 1 poste P-5 et réaffectation de 1 poste P-5)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création de 1 poste)

114. Les conditions de sécurité s'étant récemment dégradées à Mopti et dans la région de Ségou voisine, il est proposé de renforcer la structure d'appui de la Mission dans les bureaux administratifs régionaux en la dotant d'un poste de fonctionnaire d'administration régional hors classe (P-5), qui serait pourvu par la réaffectation d'un poste P-5 de la Section des approvisionnements. Les quatre bureaux administratifs régionaux (à Kidal, Mopti, Gao et Tombouctou) sont chacun placés sous la direction d'un chef de bureau, secondé par un fonctionnaire d'administration régional et un responsable régional de la sécurité, et s'emploient à mettre en œuvre les politiques et directives de la MINUSMA sur le terrain en collaboration et en coordination étroites avec les composantes militaire et de police et l'équipe de pays des Nations Unies. Le bureau de Mopti est également chargé de la gestion et de la supervision de l'ensemble du personnel d'appui de la Mission se trouvant à Mopti et déployé temporairement dans les camps d'appui, et supervise la gestion des camps. Le fonctionnaire d'administration régional hors classe rendrait compte au Chef du bureau, de façon à assurer un appui constant, efficace et rationnel à la gestion d'une chaîne logistique robuste et à la prestation continue de services aux composantes de la Mission déployées à Mopti, Diabali, Léré, Douentza et Gossi. La MINUSMA propose également de créer un poste P-5 au bureau régional de Ménaka et un poste de Volontaire des Nations Unies. Les fonctions et responsabilités de ces postes seraient semblables à celles précédemment décrites pour le bureau de Mopti.

Centre de l'appui conjoint à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 9 postes (création de 1 poste P-4, 5 postes P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (création de 3 postes)

115. L'effectif autorisé du Centre de l'appui conjoint à la Mission compte actuellement 32 postes et emplois (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 11 SM, 7 GN et 8 VNU). Il est proposé de renforcer les effectifs du Centre dans les bureaux régionaux en créant trois postes de logisticien (P-3), à Bamako, Kidal et Tombouctou. Le titulaire du poste de Bamako contribuerait à l'élaboration de politiques, de procédures opérationnelles permanentes, de notes de réflexion et de plans selon une démarche centralisée et coordonnée. Le titulaire du poste de Tombouctou aiderait le Centre de l'appui conjoint à la Mission à coordonner et superviser les opérations logistiques menées dans le secteur ouest et à en rendre compte, ainsi qu'à mener à bien les fonctions logistiques actuellement remplies par le fonctionnaire d'administration régional. Le titulaire du poste de Kidal renforcerait la capacité du Centre de coordonner et superviser les opérations logistiques et d'en rendre compte, ainsi que de mener à bien les fonctions logistiques actuellement prises en charge par le fonctionnaire d'administration régional. Kidal est le principal centre d'activités dans le nord du Mali et a un rôle décisif à jouer pour la stabilisation du pays. Il est en outre proposé de renforcer le Centre de l'appui conjoint à la Mission en créant deux postes d'assistant (soutien logistique) (agent du Service mobile), à Bamako et Mopti, et deux postes d'assistant (soutien logistique) (Volontaire des Nations Unies), à Mopti et Ménaka. Mopti s'impose progressivement comme un grand pôle d'opérations logistiques dans la région de l'ouest mais aucun poste n'a jamais été spécifiquement affecté à cette région et les fonctions logistiques sont donc remplies

par le fonctionnaire d'administration régional. Les deux postes d'assistant au soutien logistique (1 SM, 1 VNU) qu'il est proposé de créer à Mopti permettraient de rationaliser la coordination des opérations logistiques dans la région, d'améliorer les fonctions de contrôle et d'établissement de rapports du Centre de l'appui conjoint à la Mission et d'aider à améliorer la qualité d'ensemble de la logistique dans la région. Puisqu'il est envisagé de considérer le district de Ménaka comme une région à part entière, il est également proposé d'établir un autre poste d'assistant au soutien logistique (Volontaire des Nations Unies) spécialement chargé de cette région. Il est de plus proposé de créer deux postes d'assistant au soutien logistique pour cette région, un à la classe P-3 et un poste d'agent du Service mobile; les titulaires seraient basés à Gao, le déploiement de personnel civil étant actuellement restreint en raison des conditions de sécurité. Les titulaires de ces postes assureraient la coordination ininterrompue des opérations logistiques dans la région et les fonctions de suivi constant et d'établissement de rapports qui incombent au Centre de l'appui conjoint à la Mission, aideraient à améliorer la qualité d'ensemble de l'appui logistique et gèreraient les opérations de vérification du matériel appartenant aux contingents. Ils aideraient également le responsable du programme de gestion du matériel appartenant aux contingents à coordonner les opérations quotidiennes. Ils seraient chargés de la coordination du programme d'inspection du Groupe du matériel appartenant aux contingents entre les équipes chargées de ce matériel et de l'appui aux sections techniques et contingents de la Division de l'appui à la Mission pour ce qui est des inspections à l'arrivée, des inspections périodiques, des inspections de l'état de préparation opérationnelle, des inspections au départ et de toutes les autres inspections nécessaires pour les contingents et les unités de police constituées déployés dans la zone de la Mission. Ils aideraient en outre le Chef du Groupe du matériel appartenant aux contingents à établir et organiser le Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord.

116. Compte tenu du déploiement de plus de personnel militaire, il est proposé de renforcer le Centre de l'appui conjoint à la Mission en le dotant d'un poste d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (P-3) et d'un poste d'inspecteur du matériel appartenant aux contingents (Volontaire des Nations Unies). Le titulaire du poste d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents, basé à Bamako, gèrerait les opérations de vérification de ce matériel. Il aiderait également le responsable du programme de gestion du matériel appartenant aux contingents à coordonner les opérations quotidiennes, y compris le programme d'inspection du Groupe du matériel appartenant aux contingents entre les équipes chargées de ce matériel, ainsi que l'appui aux sections techniques et contingents de la Division de l'appui à la Mission pour ce qui est des inspections à l'arrivée, des inspections périodiques, des inspections de l'état de préparation opérationnelle, des inspections au départ et de toutes les autres inspections nécessaires pour les contingents et les unités de police constituées déployés dans la zone de la Mission. Il aiderait en outre le Chef du Groupe du matériel appartenant aux contingents à établir et organiser le Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord. Le titulaire du poste d'inspecteur du matériel appartenant au Contingent renforcerait l'appui général fourni aux contingents de la Mission. Sous la supervision directe du Chef de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord, le titulaire participerait également aux inspections à l'arrivée, inspections périodiques, inspections de l'état de préparation opérationnelle, inspections au départ et aux autres inspections des unités pour vérifier par des inspections matérielles que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et l'Organisation des Nations Unies s'acquittent des responsabilités énoncées dans le mémorandum d'accord. En outre, le titulaire du poste établirait également les rapports

d'inspection du gros matériel et du soutien logistique autonome et les saisirait dans le système électronique de gestion du matériel appartenant aux contingents et leur traitement aux fins de leur approbation par le responsable du programme du matériel appartenant aux contingents ou du chef du Groupe du matériel appartenant aux contingents. Il serait également chargé de fournir des conseils aux militaires des unités constituées relevant de sa responsabilité sur toutes les questions relatives au matériel appartenant aux contingents et aux mémorandums d'accord, et notamment les recommandations sur la manière de remédier aux manquements aux obligations énoncées dans le mémorandum d'accord.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 28 postes (transfert de 1 poste P-4, 3 postes P-3 et 23 postes d'agent du Service mobile et réaffectation de 1 poste P-5)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 37 postes (transfert de 37 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes (transfert de 6 postes de Volontaire des Nations Unies)

117. Dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions et conformément au concept de gestion de la chaîne d'approvisionnement, la Mission met en place le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il est donc proposé de supprimer la Section des approvisionnements. Il est donc envisagé de transférer 70 postes et emplois (1 P-4, 3 P-3, 23 SM, 37 GN et 6 VNU), ainsi que de réaffecter 1 poste P-5.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 9 postes (création de 1 poste D-1, 2 postes P-4, 2 postes P-3 et 5 postes d'agent du Service mobile, réaffectation de 1 poste P-5, reclassement de 1 poste P-4, reclassement de 1 poste P-3, transfert de 2 postes d'agent du Service mobile et réaffectation de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 14 postes (création de 11 postes d'agent des services généraux, transfert de 4 postes d'agent des services généraux et réaffectation de 6 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 3 postes de Volontaire des Nations Unies (création de 3 postes, transfert de 1 poste et réaffectation de 1 poste)

Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (création de 1 poste D-1, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux depuis la Section des approvisionnements)

118. Conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, la MINUSMA propose de mettre en œuvre intégralement au cours de l'exercice 2017/18 la structure globale correspondante en créant le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ce pilier comprendrait le Groupe de la gestion centralisée des achats, la Section des achats, la Section de la gestion du matériel, le Groupe de la gestion centralisée des stocks, le Groupe des approvisionnements essentiels et la Section du contrôle des mouvements. Compte tenu de l'expansion de la Mission dans le nord du Mali et du déploiement prévu d'un effectif croissant de personnel en

uniforme et de personnel civil, la Mission prévoit une augmentation importante de la manutention de matériel et de marchandises. Afin de gérer au mieux la nouvelle structure, la Mission propose de créer le Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et le poste de la classe D-1 correspondant. Le titulaire de ce poste serait basé à Gao, la Mission souhaitant que l'approvisionnement en matériel et marchandises se fasse à proximité des utilisateurs finals. Il serait secondé par un fonctionnaire d'administration (P-3) et deux assistants administratifs (1 SM et 1 GN), dont il est également proposé de créer les postes. Les titulaires de ces postes de fonctionnaire d'administration et d'assistant administratif contribueraient à la gestion quotidienne des documents et des informations du Bureau et aideraient le Directeur à assurer le suivi de diverses activités du pilier et des autres piliers.

Groupe des approvisionnements essentiels

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 14 postes (transfert de 1 poste P-4 et de 2 postes P-3 et 11 postes d'agent du Service mobile depuis la Section des approvisionnements)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 17 postes (création de 1 poste d'agent des services généraux et transfert de 16 postes d'agent des services généraux depuis la Section des approvisionnements)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes (création de 1 poste et transfert de 3 postes depuis la Section des approvisionnements)

119. Conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, et à la mise en œuvre de la structure globale correspondante au cours de l'exercice 2017/18, qui se traduit par l'établissement du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, il est proposé de créer un Groupe des approvisionnements essentiels. Le Groupe serait chargé de la gestion des carburants et des rations dans l'ensemble de la Mission, y compris les boîtes de rations et l'eau en bouteille, pour 14 789 militaires et membres des unités de police constituées. Il donnerait suite aux commandes alimentaires et demandes de carburant des contingents, procéderait à l'inspection des activités des prestataires de services extérieurs et au contrôle et à l'assurance de la qualité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en rations et carburant, et mènerait des activités de formation et des inspections en ce qui concerne les activités des contingents liées aux rations et au carburant. Ce Groupe compterait 35 postes : 1 poste de chef du Groupe des approvisionnements essentiels (P-4) (à Gao), 1 poste de fonctionnaire chargé des carburants (P-3) (à Gao), 1 poste de fonctionnaire chargé des rations (P-3) (à Gao), 11 postes d'agent du Service mobile [1 fonctionnaire chargé des rations (à Bamako), 1 fonctionnaire chargé des carburants (à Gao), 1 assistant (rations) (à Bamako), 3 assistants (rations) (à Gao), 2 assistants à la gestion des carburants (à Bamako) et 3 assistants à la gestion des carburants (à Gao, Mopti et Tombouctou)] et 16 postes d'agent des services généraux [2 assistants (rations) (à Bamako), 2 assistants (rations) (à Gao), 1 assistant (rations) (à Tombouctou), 1 assistant à la gestion des carburants (à Bamako), 4 assistants à la gestion des carburants (à Gao), 2 assistants à la gestion des carburants (à Tessalit), 2 assistants à la gestion des carburants (à Mopti), 1 assistant à la gestion des carburants (à Tombouctou) et 1 assistant à la gestion des carburants (à Kidal)], à pourvoir par le transfert des postes correspondants de la Section des approvisionnements; 1 poste d'assistant (rations) (agent des services généraux) (à Mopti) et 1 poste d'assistant (rations) (Volontaire des Nations Unies) (à Mopti) à établir et 3 postes de Volontaire des Nations Unies à transférer [1 poste d'assistant à la gestion des carburants (de Tessalit à Gao), 1 poste d'assistant à l'approvisionnement (à Tombouctou) et 1 poste d'assistant (rations) (à Tombouctou)].

Groupe de la gestion centralisée des achats

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes (transfert de 1 poste P-3 depuis la Section des approvisionnements, reclassement du même poste en poste P-4 et transfert de 4 postes d'agent du Service mobile depuis la Section des approvisionnements)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national depuis la Section du génie et transfert de 3 postes d'agent des services généraux depuis la Section des approvisionnements)

120. Conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, et à la mise en œuvre de la structure globale correspondante au cours de l'exercice 2017/18, qui se traduit par l'établissement du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, il est proposé de créer un Groupe de la gestion centralisée des achats. Le Groupe serait chargé de centraliser la planification des achats de l'ensemble de la Mission, servant de système central de données. Il est proposé de doter le Groupe des effectifs nécessaires en transférant neuf postes [1 poste de chef du Groupe de la gestion centralisée des achats (P-4), 4 postes d'assistant à la planification et aux acquisitions (agent du Service mobile), 3 postes d'assistant à la planification et aux acquisitions (agent des services généraux) et 1 poste d'ingénieur (administrateur recruté sur le plan national)]. Il est également proposé de reclasser le poste de fonctionnaire du budget de la classe P-3, qui serait transféré depuis la Section des approvisionnements, en poste de chef du Groupe de la gestion centralisée des achats à la classe P-4, du fait des responsabilités plus étendues que le titulaire de ce poste devrait assumer.

Groupe de la gestion centralisée des stocks

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 19 postes (transfert de 8 postes d'agent du Service mobile depuis la Section des approvisionnements, transfert de 2 postes P-3 et 6 postes d'agent du Service mobile depuis la Section de la gestion du matériel et réaffectation de 1 poste P-5 depuis la Section de la gestion du matériel, 1 poste d'agent du Service mobile depuis la Section des transports et 1 poste d'agent du Service mobile depuis la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 35 postes (création de 4 postes d'agent des services généraux, transfert de 17 postes d'agent des services généraux depuis la Section des approvisionnements et de 8 postes d'agent des services généraux de la Section de la gestion du matériel et réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux depuis la Section des transports et de 4 postes d'agent des services généraux depuis la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 9 postes (transfert de 3 postes depuis la Section des approvisionnements et de 4 postes depuis la Section de la gestion du matériel, réaffectation de 1 poste depuis la Section du génie et création de 1 poste)

121. Conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, et à la mise en œuvre de la structure globale correspondante au cours de l'exercice 2017/18, qui se traduit par l'établissement du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, il est proposé de créer un Groupe de la gestion centralisée des stocks. Le Groupe serait chargé de la gestion de tous les entrepôts de la Mission, ainsi que de la réception et de l'inspection, de l'entreposage, de la mise en circulation et de la cession ou liquidation des biens et autres stocks. Il serait également responsable des opérations

aux deux principaux entrepôts, situés à Gao et à Bamako, et aux entrepôts plus petits de Kidal, Tombouctou et Mopti. Ce Groupe serait doté d'un effectif civil de 63 postes (1 P-5, 2 P-3, 16 SM, 35 GN et 9 VNU), comprenant 1 poste de chef de la gestion du matériel (P-5) (à Gao), 1 poste d'administrateur chargé de la cession des biens (P-3) (à Bamako), 1 poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (P-3) (à Gao), 1 poste d'administrateur chargé de la cession des biens (Service mobile) (à Gao), 2 postes d'assistant à la cession des biens (Service mobile) (à Gao), 1 poste d'assistant à la réception et à l'inspection (Service mobile) (à Gao), 4 postes d'assistant à l'approvisionnement (Service mobile) (à Bamako, Mopti, Kidal et Tombouctou), 2 postes d'assistant à l'approvisionnement (Service mobile) (à Gao), 2 postes d'assistant à la gestion des carburants (Service mobile) (à Gao), 1 poste d'assistant à la gestion des carburants (Service mobile) (à Gao), 1 poste d'assistant à la planification et aux acquisitions (Service mobile) (à Gao), 2 postes d'agent du Service mobile, réaffectés depuis la Section des transports et la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, 3 postes d'assistant à la cession des biens (agent des services généraux recrutés sur le plan national) (à Gao), 5 postes d'assistant à la réception et à l'inspection (agent des services généraux recrutés sur le plan national) (à Bamako), 27 postes d'assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux recrutés sur le plan national) (9 à Bamako, 14 à Gao, 1 à Mopti, 1 à Kidal et 2 à Tombouctou), 2 postes d'assistant à la cession des biens (Volontaire des Nations Unies) (à Bamako et Gao), 1 poste d'assistant à la réception et à l'inspection (Volontaire des Nations Unies) (à Gao), 3 postes d'assistant à l'approvisionnement (Volontaire des Nations Unies) (à Bamako, Gao et Kidal), 1 poste d'assistant à l'approvisionnement (Volontaire des Nations Unies) (à Gao), 1 poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (Volontaire des Nations Unies) (à Bamako) et 1 poste nouvellement établi d'assistant à la gestion des carburants (Volontaire des Nations Unies) (à Gao).

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 4 postes (création de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 4 postes d'agent du Service mobile, et transfert de 2 postes d'agent du Service mobile au Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes (création de 6 postes d'agent des services généraux et transfert de 4 postes d'agent des services généraux au Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers)

Volontaires des Nations Unies : aucune variation nette (création de 1 poste et transfert de 1 poste au Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers)

122. La Section du contrôle des mouvements, dont l'effectif autorisé comprend actuellement 75 postes et emplois (1 P-5, 19 SM, 43 GN et 12 VNU), aide la Mission à remplir ses tâches prioritaires grâce à un système efficace de déploiement, transfert, relève et rapatriement des contingents, utilisant l'ensemble des moyens de transport, et à un dispositif de soutien logistique au contrôle des mouvements. La Section, conçue pour fonctionner au mieux dans des zones difficiles et reculées du Mali, supervise les activités de contrôle des mouvements dans la Mission. Des groupes sectoriels du contrôle des mouvements ont été créés à Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal et Tessalit où se concentrent les contingents et le personnel d'appui; en outre, on prévoit un autre détachement à Ménaka et du personnel supplémentaire serait déployé à Mopti, Tombouctou, Tessalit, Gao et Bamako afin d'appuyer l'effectif des militaires et du personnel de police, plus nombreux du fait des nouvelles modalités de la stratégie décentralisée de rotation,

d'apporter du renfort à deux nouveaux bureaux régionaux, Ménaka et Taoudénit, et d'aider à appliquer l'accord de paix. La section est notamment chargée de la rotation des contingents et du personnel de police; de la planification, de la coordination et de l'exécution du mouvement des cargaisons au Mali; des formalités de douane et de la livraison de l'ensemble du matériel destiné à la Mission, qu'il appartienne à l'ONU ou aux contingents; la planification et la coordination des livraisons par convois effectuées par la Mission à l'appui des opérations, notamment celles menées dans le Secteur Est et le Secteur Nord; la coordination, le contrôle et l'utilisation des installations de stockage en conteneurs utilisées par la Mission. Compte tenu de l'augmentation de l'effectif des militaires et du personnel de police de la Mission, il est proposé de renforcer les capacités de la Section en créant un poste d'officier chargé du contrôle des mouvements (P-4) à Bamako, d'un poste d'officier chargé du contrôle des mouvements (P-3) à Tombouctou, de trois postes d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile) à Kidal, Ménaka et Tessalit, d'un poste d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile) à Mopti, d'un poste d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies) à Tessalit et de deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recrutés sur le plan national) à Gao.

123. Il est proposé de transférer, à l'intérieur de la Section du contrôle des mouvements, 24 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 9 SM, 9 GN et 5 VNU) de Bamako à Gao.

124. Il est proposé en outre de transférer sept postes (2 SM, 4 GN et 1 VNU) de la Section du contrôle des mouvements au Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 8 postes (création de 1 poste P-4, transfert de 2 postes P-3 et de 6 postes d'agent du Service mobile au Groupe de la gestion centralisée des stocks et réaffectation de 1 poste P-5 au Groupe de la gestion centralisée des stocks)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes (transfert de 8 postes d'agent des services généraux au Groupe de la gestion centralisée des stocks)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes (transfert de 4 postes au Groupe de la gestion centralisée des stocks)

125. La Section de la gestion du matériel, dont l'effectif civil autorisé comprend actuellement 33 postes et emplois (1 P-5, 4 P-3, 10 SM, 14 GN et 4 VNU) administre de manière efficace et rationnelle le matériel et le cycle de vie des biens et de l'équipement appartenant à l'ONU, ainsi que par la fourniture des services appropriés, dans toute la zone de mission. Elle est chargée de gérer dans son ensemble le cycle de vie de l'équipement par des activités de suivi et de contrôle, en définissant le niveau des stocks requis, en analysant le rapport coût/avantage du matériel appartenant à l'ONU, en éliminant les excédents de stock, en calculant les taux de consommation et en élaborant des programmes de remplacement de façon à rationaliser au maximum la gestion et l'administration du matériel. Elle s'emploie également à appliquer les méthodes de gestion du matériel, des unités de production, des équipements et des stocks, fournissant à la Mission un appui spécialisé à la gestion et à l'administration du matériel, consolidant la gestion stratégique des moyens et dispensant aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement une formation à la gestion du matériel de l'ONU. En outre, responsable de la totalité du matériel dont elle a une vue d'ensemble, elle aide le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement à s'acquitter de sa mission principale, à savoir la

gestion globale de la chaîne d'approvisionnement et de la chaîne de valeur. Conformément à la stratégie globale d'appui aux missions et étant donné la mise en service complète du dispositif durant l'exercice 2017/18 et la création du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, il est proposé de transférer le Groupe de la réception et de l'inspection et le Groupe de la cession du matériel de la Section de la gestion du matériel au Groupe de la gestion centralisée des stocks. Dans cette perspective, un poste P-5 serait réaffecté à la fonction de chef du Groupe de la gestion centralisée des stocks et seraient transférés deux postes de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (1 P-3 et 1 SM), sept postes et deux emplois temporaires d'assistant à la réception et à l'inspection (2 SM, 5 GN et 2 VNU), deux postes d'administrateur chargé de la cession des biens (1 P-3 et 1 SM) et cinq postes et deux emplois temporaires d'assistant à la cession du matériel (2 SM, 3 GN et 2 VNU). Il est en outre proposé de créer un poste de spécialiste régional de la gestion du matériel (P-4) qui serait affecté à Gao.

Pilier Services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 23 postes (création de 6 postes P-4, de 2 postes P-3, de 1 poste P-2 et de 15 postes d'agent du Service mobile, transfert de 1 poste P-3 et de 2 postes d'agent du Service mobile et réaffectation de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 25 postes (création de 1 poste d'administrateur et de 31 postes d'agent des services généraux, transfert de 3 postes d'administrateur et de 3 postes d'agent des services généraux, et réaffectation de 1 poste d'administrateur et de 6 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (création de 1 poste, transfert de 1 poste et réaffectation de 1 poste)

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 4 postes (création de 5 postes d'agent du Service mobile et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au Groupe de la gestion centralisée des stocks)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (réaffectation de postes d'agent des services généraux au Groupe de la gestion centralisée des stocks)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création de 1 poste)

126. La Section des transports, dont l'effectif autorisé comprend actuellement 108 postes et emplois (1 P-4, 21 SM, 2 AN, 80 GN et 4 VNU), gère le parc de véhicules de la Mission, y compris l'achat et l'entretien, dans des ateliers extérieurs ou exploités par la Mission. Elle est également chargée de soumettre les nouveaux membres du personnel à des tests afin de s'assurer qu'ils peuvent conduire les véhicules des Nations Unies, et de délivrer des permis de conduire, de faire fonctionner un service de navette entre les lieux d'hébergement du personnel et les bureaux de la Mission ou entre différents points à la demande, de mener des campagnes de sécurité routière et de dispenser des formations à la conduite de véhicules spécialisés, notamment de véhicules blindés et de véhicules à l'épreuve des mines, aux membres du personnel. Compte tenu de l'augmentation de l'effectif des militaires et du personnel de police, il serait nécessaire de créer deux nouveaux ateliers d'entretien et de réparation des véhicules et du matériel roulant. La Mission aura également à répondre à un plus grand nombre de demandes de service qu'à l'heure actuelle. Il est donc proposé de renforcer les capacités de la Section en

créant deux postes de technicien automobile (Service mobile) à Gao et à Ménaka, trois postes d'assistant (transports) (Service mobile), deux à Gao et un à Tessalit, et un emploi temporaire de technicien automobile (Volontaire des Nations Unies) à Gao. Il est en outre proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de la gestion centralisée des stocks.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 9 postes (création de 2 postes P-4 et de 7 postes d'agent du Service mobile)

127. La Section des transports aériens, dont l'effectif civil autorisé comprend actuellement 102 postes (1 P-5, 3 P-4, 10 P-3, 7 P-2, 54 SM et 27 GN), fait en sorte que la MINUSMA dispose de services aériens fiables et axés sur l'utilisateur; pour ce faire, elle gère une flotte de 33 avions avec équipage et de 44 drones. Elle exploite et entretient les moyens aériens de la Mission, assurant le transport de marchandises et de passagers vers divers points de la Mission, dans le cadre de vols réguliers ou spéciaux. En outre, elle fournit ses services 24 heures sur 24 pour les vols militaires importants, tactiques ou offensifs, les activités de surveillance, les interventions rapides, le déploiement de militaires et les patrouilles aériennes, les évacuations sanitaires et les vols effectués en urgence à des fins de recherche ou de secours. Elle est également chargée d'élaborer, d'examiner et d'harmoniser les procédures aériennes en vigueur dans la Mission, conformément aux normes et meilleures pratiques internationales. Compte tenu de l'augmentation de l'effectif des militaires et du personnel de police de la Mission et du développement des infrastructures de transport aérien, il est proposé de renforcer les capacités de la Section en créant deux postes de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-4) à Gao et à Tombouctou, deux postes de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (Service mobile) à Tessalit et à Ménaka, et cinq postes d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile) (2 à Gao, 1 à Mopti, 1 à Tombouctou et 1 à Ménaka).

Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (création de 1 poste P-3 et de 1 poste P-2, et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au Groupe de la gestion centralisée des stocks)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (réaffectation de 4 postes d'agent des services généraux au Groupe de la gestion centralisée des stocks)

128. Conformément au dispositif global d'appui aux missions et à la suite du changement de nom de divers services, la MINUSMA propose de renommer la Section des communications et de l'informatique « Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications ». Cette section, dont l'effectif civil autorisé comprend actuellement 102 postes et emplois (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 38 SM, 50 GN et 9 VNU), revêt une importance stratégique dans la mesure où elle est chargée de fournir à la Mission l'accès aux moindres frais à diverses plateformes électroniques en vue de la réalisation de tous les objectifs fixés, à savoir fournir les services suivants : Internet, intranet, messagerie électronique, progiciels d'entreprise, systèmes d'information géospatiale, ainsi que téléphonie, transmission de données et vidéoconférence à tous ses services clients organiques, militaires ou civils. En outre, la Section a entrepris de fournir des technologies non traditionnelles, en particulier dans les domaines relevant des activités de surveillance de la Mission et de la protection, ainsi que des systèmes de

commandement, de contrôle, de communication et de renseignement. Il est prévu que sa charge de travail s'accroisse durant l'exercice 2017/18 en raison de l'augmentation des effectifs militaires de la Mission, des projets d'agrandissement des camps existant à Gao, à Mopti, à Tombouctou et à Kidal, de la création de nouveaux bureaux régionaux à Ménaka et à Taoudénit, d'un bureau d'appui logistique à Niamey et du nouveau rôle dévolu à Gao en tant que principale plateforme logistique de la Mission. Il est donc proposé de renforcer les capacités de la Section en créant un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) à Bamako et un poste de spécialiste adjoint des systèmes d'information géospatiale (P-2) également à Bamako. Ces postes supplémentaires répondent au besoin de constituer dans la Section un nouveau groupe de spécialistes des systèmes informatiques et de communication qui appuierait directement le « réseau sécurisé » du Groupe de centralisation du renseignement, ce qui impliquerait de mettre en place une infrastructure entièrement indépendante de celle qui existe dans la Mission. Le titulaire du poste de spécialiste des systèmes informatiques fournirait un ensemble de garanties et de prestations en matière de gestion de l'information, ainsi qu'un appui technique au réseau longue distance, et il superviserait le projet de renforcement du réseau sécurisé. Intégré à un groupe spécialisé dénommé Groupe des technologies de surveillance et de protection de la force, il concevrait et développerait des concepts technologiques en même temps qu'il gèrerait la mise en service et le fonctionnement de tous les logiciels et techniques de communication très complexes qui apparaîtront dans un avenir prévisible. Pour ce poste, il conviendrait de recruter un expert militaire d'un État Membre, ayant une expérience spécifique dans la mise en service des dispositifs de défense. Le titulaire du poste de spécialiste adjoint des systèmes d'information géospatiale serait la personne référente pour ce qui est des systèmes d'information géospatiale des différents sites (Gao, Kidal, Tombouctou et Mopti) et répondrait à la demande croissante d'appui dans ce domaine, en particulier à l'état-major de secteur de la force. Dans la perspective de la mise en œuvre du dispositif global d'appui aux missions, il est proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile et quatre postes d'agent des services généraux au Groupe de la gestion centralisée des stocks. En outre, dans la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des télécommunications (Service mobile) de Bamako à Gao, un poste de spécialiste des télécommunications (Service mobile) à Ménaka, un poste de technicien en télécommunications (Service mobile) à Gao, un poste d'assistant aux systèmes d'information (Service mobile) à Ménaka et un poste d'assistant aux systèmes d'information (Service mobile) à Gao.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes (création de 4 postes P-4 et de 3 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 31 postes (création de 1 poste d'administrateur et de 31 postes d'agent des services généraux, et réaffectation de 1 poste d'administrateur au Groupe de la gestion centralisée des stocks)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste au Groupe de la gestion centralisée des stocks)

129. La Section du génie, dont l'effectif autorisé comprend actuellement 96 postes et emplois (1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 26 SM, 13 AN, 41 GN et 7 VNU), est chargée de la construction et de l'entretien des installations de la MINUSMA (bureaux, ateliers, entrepôts, modules d'hébergement, espaces de détente et de loisirs, systèmes de sécurité) et de toutes les infrastructures d'appui mises en place pour faciliter le

déploiement du personnel et du matériel de la Mission.. Elle est également chargée d'assurer en continu l'approvisionnement en eau (y compris en creusant des puits) et en électricité, l'assainissement, la climatisation et la ventilation des installations de la Mission aux fins de l'administration du camp et de son entretien (nettoyage, fumigation et gestion des déchets). Compte tenu de l'augmentation de l'effectif des militaires et du personnel de police et des importants projets de construction qui en résultent, il est proposé de renforcer les capacités de la Section en créant 4 postes P-4 (2 ingénieurs régionaux spécialistes du génie technique à Kidal, 1 ingénieur à Gao et 1 ingénieur régional spécialiste du génie technique à Tombouctou), 3 postes d'agent du Service mobile (1 assistant ingénierie à Bamako, 1 technicien du génie à Diabali, et 1 technicien du génie à Ménaka), 1 poste d'ingénieur (eau et assainissement) (administrateur recruté sur le plan national) à Kidal et 31 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (17 assistants ingénierie (2 à Bamako, 3 à Gao, 1 à Ménaka, 2 à Tessalit, 4 à Kidal, 1 à Tombouctou et 4 à Diabali), 2 techniciens chauffage, ventilation et climatisation à Mopti et à Ménaka, 1 assistant (budget) à Bamako, 5 techniciens (groupes électrogènes) (2 à Ménaka, 1 à Mopti, 1 à Tessalit et 1 à Tombouctou), 1 assistant (gestion des installations) à Mopti, 3 assistants chauffage, ventilation et climatisation à Ménaka, à Tessalit et à Tombouctou, 1 assistant (eau et assainissement) à Tombouctou et 1 électricien à Tombouctou). Il est également proposé de réaffecter un poste d'administrateur recruté sur le plan national au Groupe de la gestion centralisée des achats et un poste de Volontaire des Nations Unies au Groupe de la gestion centralisée des stocks.

130. Dans la Section du génie, il est en outre proposé de transférer un poste d'ingénieur (eau et assainissement) (administrateur recruté sur le plan national) de Bamako à Tombouctou, un poste d'ingénieur (eau et assainissement) (administrateur recruté sur le plan national) de Mopti à Gao, un poste d'assistant ingénierie (Service mobile) de Bamako à Tombouctou, un poste d'assistant à la gestion des déchets (Service mobile) de Bamako à Mopti, un poste de technicien du génie (Service mobile) de Tombouctou à Bamako, un poste d'ingénieur (Service mobile) de Kidal à Mopti, quatre postes d'assistant ingénierie (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Tombouctou à Bamako, un poste d'assistant ingénierie (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Tessalit à Bamako, un poste d'assistant ingénierie (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Tessalit à Kidal et un poste d'assistant ingénierie (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Mopti à Bamako.

Section des services médicaux et du soutien psychosocial

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (création de 1 poste P-3 et transfert de 1 poste P-3 au Groupe de la qualité de vie)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (transfert de 3 postes d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux au Groupe de la qualité de vie)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (transfert de 2 postes au Groupe de la qualité de vie)

131. Le Groupe des services médicaux, du soutien psychosocial et de la qualité de vie, dont l'effectif civil autorisé comprend actuellement 65 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 5 SM, 10 AN, 25 GN et 15 VNU), dispense à l'ensemble du personnel de la Mission des soins médicaux dans la dignité et le respect des règles des Nations Unies, contribue au maintien d'un bon état de santé général et assure des services de prévention, coordonne les évacuations de malades et de blessés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, et se prépare aux

urgences médicales. Le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie a pour tâche de dispenser au personnel des conseils spécialisés et de lui fournir des services d'aide à la gestion du stress, afin qu'il se maintienne dans une bonne forme physique et morale et continue de remplir efficacement ses fonctions. Il fournit, entre autres, des conseils individuels tenant compte des spécificités liées à la culture et au sexe et des services de consultation à l'intention du personnel, et il lui propose des services de gestion du stress traumatique, des conseils post-traumatiques et une intervention d'urgence. Il offre toute une gamme de services, tels que des groupes de soutien, des ateliers de gestion du stress et des modules d'initiation, et met au point du matériel didactique ayant trait à la gestion du stress, à la toxicomanie et à d'autres aspects psychosociaux. Le Groupe des services médicaux, du soutien psychosocial et de la qualité de vie a révisé ses priorités, ses stratégies opérationnelles et ses besoins en ressources, l'objectif étant de s'adapter aux circonstances susceptibles de nuire au bien-être physique et psychique du personnel des Nations Unies dans les zones de déploiement, et de répondre au mieux aux besoins, en ajustant son action. En conséquence, on propose de séparer le Groupe de la qualité de vie de ce qui prendrait le titre de Section des services médicaux et du soutien psychosocial, de façon à pouvoir davantage axer ses activités sur l'activité clinique et le conseil, ainsi que sur la prévention. Il est donc proposé de transférer au Groupe de la qualité de vie un poste de spécialiste des questions de qualité de vie (P-3), trois postes de spécialiste des questions de qualité de vie (administrateur recruté sur le plan national), un poste d'assistant social (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux postes de spécialiste des questions de qualité de vie de Volontaire des Nations Unies. Le Groupe de la qualité de vie relèverait du Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Parallèlement, il est proposé de renforcer les capacités de la Section des services médicaux et du soutien psychosocial en créant un poste de conseiller du personnel (P-3) pour couvrir le nord du Mali.

Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes d'agent du Service mobile de la Section du contrôle des mouvements)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (transfert de 4 postes d'agent des services généraux de la Section du contrôle des mouvements)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste de la Section du contrôle des mouvements)

132. Par ses fonctions et ses activités, le Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers aide la MINUSMA à s'acquitter de ses tâches prioritaires dans le cadre d'un dispositif efficace qui permet d'utiliser l'ensemble des moyens aériens disponibles pour réserver les voyages du personnel militaire et civil de la Mission. Le Groupe est chargé de planifier la circulation des passagers dans toute la zone d'opération de la Mission, y compris l'accueil et les déplacements des passagers dont le déploiement revêt un caractère stratégique. Sur la base de l'examen stratégique de la MINUSMA effectué de mars à mai 2016, et conformément aux dispositifs concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les services et à l'examen de l'effectif civil, il a été recommandé de transférer le Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers de la Section du contrôle des mouvements au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement en tant qu'entité distincte dépendant du pilier Services. Il est donc proposé de transférer un poste de spécialiste du contrôle des mouvements (Service mobile), un poste d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile), quatre postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services

généraux recrutés sur le plan national) et un poste d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies).

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 36 postes (création de 2 postes P-5, de 1 poste P-4, de 2 postes P-3 et de 31 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 43 postes (création de 43 postes d'agent des services généraux)

133. La Section de la sécurité, dont l'effectif autorisé comprend actuellement 250 postes et emplois (2 P-4, 9 P-3, 107 SM, 4 AN et 128 GN), appuie la Mission dans le cadre d'un mécanisme de sécurité coordonné et par la mise en œuvre d'un processus de gestion des risques de sécurité à l'échelle du pays en ce qui concerne tous les membres du personnel des Nations Unies et leurs familles, les installations, les opérations et les biens au Mali. Avec l'augmentation de l'effectif des militaires et du personnel de police de la Mission, le nombre d'installations, de sites et de lieux d'affectation à haut risque a aussi considérablement augmenté. Il est donc proposé, afin que la Mission préserve sa capacité opérationnelle 24 heures sur 24 et compte tenu d'une réduction de près de 25 % des cycles de congé de détente, de renforcer les capacités de la Section en créant 2 postes d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-5), l'un qui remplirait les fonctions de conseiller principal adjoint pour la sécurité à Bamako et l'autre celles de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain à Gao, 1 poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-4) à Tombouctou, 2 postes de coordonnateur (P-3) à Tessalit et au Bureau de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain à Bamako, 1 poste d'analyste des informations sur la sécurité (Service mobile) au Groupe de la coordination de l'information relative à la sécurité à Bamako, 30 postes d'agent de sécurité (Service mobile) (5 à Gao, 10 à Mopti, 2 à Kidal, 5 à Tombouctou, 2 au Bureau de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain à Bamako et 6 dans le Groupe des gardes de sécurité à Bamako) et 43 postes d'assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) (7 à Gao, 10 à Mopti, 5 à Kidal, 8 à Tombouctou et 13 dans le Groupe des gardes de sécurité à Bamako).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) ÷ (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 503,1	2 041,7	2 141,8	100,1	4,9
Contingents	320 112,6	326 877,0	389 323,7	62 446,7	19,1
Police des Nations Unies	11 906,4	11 692,5	16 300,9	4 608,4	39,4
Unités de police constituées	24 828,4	28 537,4	44 174,5	15 637,1	54,8
Total partiel	358 350,5	369 148,6	451 940,9	82 792,3	22,4
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	119 773,7	119 670,5	131 458,7	11 788,2	9,9
Personnel recruté sur le plan national	15 145,9	14 819,2	14 962,3	143,1	1,0
Volontaires des Nations Unies	7 010,2	7 013,1	7 428,1	415,0	5,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	842,9	242,1	239,4	(2,7)	(1,1)
Personnel fourni par des gouvernements	305,2	543,7	687,2	143,5	26,4
Total partiel	143 077,9	142 288,6	154 775,7	12 487,1	8,8
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	1 783,4	650,4	911,3	260,9	40,1
Voyages	6 343,8	4 746,5	4 746,0	(0,5)	(0,0)
Installations et infrastructures	129 000,4	95 339,0	117 699,2	22 360,2	23,5
Transports terrestres	18 462,1	12 115,5	10 770,0	(1 345,5)	(11,1)
Transports aériens	116 427,1	165 442,9	189 929,0	24 486,1	14,8
Transports maritimes ou fluviaux	4 856,9	325,9	–	(325,9)	(100,0)
Communications	16 783,0	38 294,8	37 812,1	(482,7)	(1,3)
Informatique	27 297,9	13 342,0	9 185,2	(4 156,8)	(31,2)
Santé	4 796,0	5 073,7	6 229,1	1 155,4	22,8
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	92 044,8	82 643,1	89 553,5	6 910,4	8,4
Projets à effet rapide	3 970,0	4 000,0	4 000,0	–	–
Total partiel	421 765,4	421 973,8	470 835,4	48 861,6	11,6
Total brut	923 193,8	933 411,0	1 077 552,0	144 141,0	15,4
Recettes provenant des contributions du personnel	12 064,1	12 336,0	13 480,8	1 144,8	9,3
Montant net	911 129,7	921 075,0	1 064 071,2	142 996,2	15,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	923 193,8	933 411,0	1 077 552,0	144 141,0	15,4

^a Par sa résolution 2295 (2016), le Conseil de sécurité a porté l'effectif de la MINUSMA à 13 289 militaires et 1 920 policiers. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/113 B aux fins du fonctionnement de la Mission ne couvrent pas le déploiement de 2 049 militaires et 480 policiers supplémentaires pour l'exercice 2016/17.

B. Contributions non budgétisées

134. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	23 526,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	23 526,0

^a Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement, les droits d'atterrissage et la redevance radiophonique.

C. Gains d'efficience

135. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 des mesures suivantes, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Informatique	310,0	Mise en service de SafeCom, un logiciel d'impression utilisé pour contrôler et optimiser l'impression en permettant à l'utilisateur de décider quels documents imprimer ou supprimer, même s'ils sont déjà dans la file d'attente d'impression; l'utilisateur a besoin d'une authentification pour imprimer ou faire des copies, de façon à éviter tout usage abusif, et les travaux d'impression en attente sont automatiquement supprimés de la file d'attente après une période donnée. Ces mesures réduiront les dépenses annuelles en encre et en papier d'impression de 40 % et 20 % respectivement
Installations et infrastructures	9,3	Installation et utilisation de panneaux solaires pour réduire la dépendance à l'égard des groupes électrogènes au diesel en cas de panne d'électricité dans les salles d'informatique
Communications	2 300,0	Le passage de la bande C à la bande L pour les services de satellite allégera le travail de gestion du matériel et permettra une répartition plus souple de la bande passante, en fonction des besoins, ce qui réduira le coût du matériel et les frais de location d'un répéteur de satellite
Santé	37,0	Fourniture de services de logistique santé efficaces et efficaces grâce à la signature d'un contrat commercial avec un hôpital privé de niveau II à Niamey, compte tenu de l'ouverture d'un nouveau couloir d'approvisionnement (Gao-Niamey-Cotonou)
Valorisation des avantages découlant de la mise en service d'Umoja	587,5	Suppression de postes en raison de l'automatisation consécutive à la mise en service du module 5 d'Umoja L'automatisation du traitement des états de paie à la suite de la mise en service du module 5 d'Umoja a réduit la charge de travail du Groupe des états de paie à la Section

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
		des finances, ce qui a permis de supprimer 4 postes d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.
Total	3 243,8	

D. Taux de vacance

136. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2015/16</i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	25,0	5,0	5,0
Contingents	5,3	7,0	10,0
Police des Nations Unies	27,8	30,0	20,0
Unités de police constituées	24,0	15,0	20,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	16,0	15,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	17,4	15,0	20,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	10,8	10,0	15,0
Volontaires des Nations Unies	21,5	25,0	20,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	50,0	25,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	40,0	30,0	30,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

137. Lors de l'établissement des taux de vacance de postes appliqués au calcul des dépenses de personnel, il a été tenu compte des effectifs déployés pendant l'exercice budgétaire 2015/16 et les six premiers mois de l'exercice 2016/17, ainsi que de la structure des dépenses de la Mission et de l'évolution prévue des effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

138. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2017/18, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 131 016 100 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	73 307,1	12 014,0	85 321,1
Soutien logistique autonome	40 735,0	4 960,0	45 695,0
Total	114 042,1	16 974,0	131 016,1

Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,4	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} juillet 2013
Usage opérationnel intensif	3,3	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} juillet 2013
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,4	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} juillet 2013
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

F. Formation

139. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	325,9
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 482,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 233,4
Total	3 041,3

140. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires et personnel de police		
	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18
Formation interne	632	3 200	1 934	644	2 593	2 286	153	2 563	1 896
Formation externe ^a	114	222	179	41	68	52	21	43	16
Total	746	3 422	2 113	685	2 661	2 338	174	2 606	1 912

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

141. L'échelle et la portée du programme de formation établi par la Mission pour l'exercice ont pour objet de renforcer les compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, de gestion, d'organisation et d'administration grâce à 390 cours à l'intention de 6 363 participants. Il vise principalement à renforcer les capacités opérationnelles et techniques du personnel de la Mission dans les domaines suivants : communications, opérations aériennes, appui électoral, affaires humanitaires, génie, prise en compte de la problématique hommes-femmes, désarmement, démobilisation, réintégration, réinstallation et réinsertion, transports terrestres, gestion et mise en valeur des ressources humaines, droits de l'homme, ordre public, services médicaux, affaires politiques et civiles, achats et gestion des marchés, protection des civils, état de droit et sécurité.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

142. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	12 028,0
Total	12 028,0

143. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration contribue à la mise en œuvre des projets visant à réduire la violence de proximité et à favoriser la réinsertion socioéconomique locale. Ces projets sont destinés à 10 000 ex-combattants, individus associés à des groupes armés et membres de la population locale, notamment les femmes, les jeunes à risque et les groupes ayant des besoins particuliers, à titre de mesure provisoire. Le programme aidera le gouvernement malien à mener des opérations de désarmement pacifique et volontaire dans huit zones de cantonnement de quatre régions. Des projets de réduction de la violence de proximité seront mis en œuvre dans les communautés d'accueil de six régions du Mali (Gao, Kidal, Mopti, Ménaka, Taoudénit et Tombouctou) afin d'aider les jeunes qui risquent d'être recrutés par des groupes armés criminels et les membres vulnérables des populations des zones sensibles, en vue de promouvoir la cohésion sociale au cours du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le programme fournit également une aide à la réinsertion socioéconomique rapide de 10 000 anciens membres de groupes armés, y compris des femmes et des groupes ayant des besoins particuliers. L'aide à la réinsertion offre des services d'enregistrement biométrique, des activités socioéconomiques et psychosociales et une formation aux compétences de base dans les zones de cantonnement pour faciliter le retour à la vie civile. Cette activité aidera à combler le fossé qui sépare le désarmement et la démobilisation de la réinsertion à long terme.

H. Services de détection des mines et de déminage

144. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	55 000,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

145. Le programme de détection des mines et de déminage de la Mission atténue les risques liés aux explosifs afin de protéger le personnel et les installations de la MINUSMA, de renforcer les capacités nationales et de protéger les civils. Les ressources prévues couvrent les contrats relatifs à l'appui, au matériel, à la formation et au mentorat pour les contingents et les sociétés chargées de la neutralisation des explosifs et munitions ainsi qu'aux activités de sensibilisation au danger des engins explosifs improvisés et de formation à l'intervention en cas de présence de ce type d'engins. Ces activités seront menées à la fois sur les sites, ce qui permettra d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de la Mission, et dans l'ensemble du pays, à l'intention des civils, de la Police des Nations Unies et des contingents qui opèrent dans des endroits très dangereux. Le programme de détection des mines de la Mission visera également à renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes afin qu'elles puissent sécuriser leurs stocks d'armes et de munitions et protéger les civils grâce au repérage et à la neutralisation des restes explosifs de guerre dans le nord du pays, et à sensibiliser les populations aux dangers qu'ils présentent.

I. Projets à effet rapide

146. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2017/18, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (montant et nombre effectifs)	3 970,0	107
Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (montant et nombre approuvés)	4 000,0	60
Du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (montant et nombre proposés)		
Remise en état ou reconstruction de petits ouvrages et de services publics essentiels	3 000,0	60
Création de moyens de subsistance et d'emplois	800,0	15
Formation, sensibilisation et renforcement des capacités	200,0	5
Total	4 000,0	80

147. La Mission continuera d'utiliser les projets à effet rapide à des fins stratégiques, à savoir : répondre aux besoins immédiats de la population du centre et du nord du Mali pour faire accepter le mandat de la Mission, instaurer la confiance dans le processus de paix et l'accord de paix et convaincre des bienfaits de la paix. Les projets tendront à renforcer la confiance de la population dans le processus de

stabilisation en soutenant le rétablissement des institutions publiques dans le nord du pays, la mise en place d'autorités intérimaires et leur acceptation par la population, et l'opérationnalisation des régions de Ménaka et de Taoudénit grâce à la mise en place progressive de services publics et à la participation active de l'équipe de pays des Nations Unies aux activités de développement. Les projets à effet rapide incluent la remise en état et la reconstruction des infrastructures en vue de satisfaire rapidement les besoins en matière de relèvement, de protéger les moyens de subsistance et de créer des emplois temporaires. Ils ont également pour objectif d'offrir une formation professionnelle et de créer des petites entreprises locales dans les collectivités et les agglomérations les plus vulnérables, afin de renforcer les capacités nécessaires au processus de transition.

J. Autres activités de programme

148. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour l'exercice 2017/18, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
État de droit et institutions chargées de la sécurité	4 055,8
Droits de l'homme et stabilisation et relèvement	857,0
Total	4 912,8

149. Pendant l'exercice 2017/18, la Mission continuera de suivre une démarche cohérente dans l'action qu'elle mène. Une stratégie centrée sur la dimension humaine, qui permette aux populations locales, surtout les plus vulnérables, de réaliser rapidement les dividendes de la paix, aidera toutes les parties à instaurer une paix durable et à stabiliser les zones de crise. Pour ce faire, la Mission centrera ses activités de programme sur l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité : construction d'un nouveau dortoir à l'École d'élèves officiers de Kati qui permettra d'héberger 100 élèves officiers de sexe féminin et amélioration des installations médicales, sportives et de formation de l'École; remise en état et équipement de l'Inspection générale des services de sécurité internes; fourniture d'un appui au Pôle judiciaire malien spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment à la Brigade antiterroriste; fourniture d'une aide aux autorités maliennes et aux signataires de l'accord de paix pour définir clairement la compétence de l'appareil judiciaire officiel et celle du système de justice traditionnelle, condition nécessaire à la reconnaissance de ce dernier; et renforcement des institutions chargées de la sécurité, notamment le Service d'investigation judiciaire de la Gendarmerie, la Brigade anticrime, la Brigade prévôtale de Tombouctou, la Garde nationale de Gossi et la Gendarmerie d'Ansongo. La composante Droits de l'homme et stabilisation et relèvement des activités de programme de la Mission a pour objet d'encourager les jeunes, par l'éducation, à jouer un rôle moteur dans le dialogue intercommunautaire et intracommunautaire, d'utiliser des solutions technologiques novatrices et d'aider à renforcer les capacités des organisations non gouvernementales et des institutions locales maliennes avec le concours des organismes de développement régional, afin de faciliter la réalisation des objectifs prioritaires des plans de stabilisation des régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti et Tombouctou.

III. Analyse des variations¹

150. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	100,1	4,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

151. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement) en raison des déploiements et des relèves prévus pendant l'exercice 2017/18, pour un coût estimé à 1 700 dollars par personne compte tenu de la structure de dépenses de la Mission, alors que seuls des déplacements ont eu lieu en 2016/17, pour un coût estimé à 1 100 dollars par personne du fait que le déploiement des observateurs militaires n'en était qu'aux premiers stades. Un coefficient délais de déploiement de 5 % a été appliqué pour le calcul des dépenses relatives aux observateurs militaires.

	<i>Variation</i>	
Contingents	62 446,7	19,1 %

• **Mandat : augmentation de l'effectif militaire conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité**

152. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au fait que, compte tenu du renforcement de la composante militaire de la Mission conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité, l'effectif des contingents sera porté à 13 249 militaires, alors que les ressources approuvées pour l'exercice 2016/17 étaient basées sur un effectif de 11 200 militaires. La variation s'explique également par le fait que, comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, le taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents passera à 1 410 dollars par personne et par mois le 1^{er} juillet 2017, contre 1 365 dollars pour 2016/17. Un coefficient délais de déploiement de 10 % a été appliqué pour le calcul des dépenses de personnel relatives aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	4 608,4	39,4 %

• **Mandat : augmentation de l'effectif de police conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité**

153. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au fait que, compte tenu du renforcement de la composante police de la Mission conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité, l'effectif de police sera porté à 350 policiers alors que les ressources approuvées pour l'exercice 2016/17 étaient basées sur un effectif de 320 policiers. La variation s'explique également par l'application d'un coefficient délais de déploiement de 20 % pour l'exercice 2017/18, contre 30 % pour l'exercice 2016/17.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	15 637,1	54,8 %

• **Mandat : augmentation de l'effectif de police conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité**

154. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au fait que, compte tenu du renforcement de la composante police de la Mission conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité, l'effectif des unités de police constituées sera porté à 1 570 policiers alors que les ressources approuvées pour l'exercice 2016/17 étaient basées sur un effectif de 1 120 policiers. La variation s'explique également par le fait que, comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, le taux de remboursement aux pays fournisseurs de personnel de police passera à 1 410 dollars par personne et par mois le 1^{er} juillet 2017, contre 1 365 dollars pour 2016/17. Un coefficient délais de déploiement de 15 % a été appliqué pour le calcul des dépenses de personnel relatives aux unités de police constituées.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	11 788,2	9,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

155. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'augmentation nette de 95 postes (de 727 à 822) soumis à recrutement international au sein des effectifs civils. Un taux de vacance de 15 % a été appliqué pour le calcul des dépenses relatives personnel recruté sur le plan international.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	143,1	1,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

156. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'augmentation des effectifs civils de la Mission par l'adjonction de 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 85 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Cette augmentation est en partie compensée par l'application de taux de vacance plus élevés que pour l'exercice 2016/17 pour le calcul des dépenses relatives aux agents (20 % contre 15 %) et aux administrateurs recrutés sur le plan national (15 % contre 10 %).

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	415,0	5,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

157. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'adjonction proposée de huit postes de Volontaire des Nations Unies parmi les effectifs civils de la Mission, ainsi qu'à l'application d'un taux de vacance moins élevé qu'en 2016/17 pour le calcul des dépenses afférentes aux Volontaires des Nations Unies (20 % contre 25%).

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	143,5	26,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

158. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'adjonction proposée de trois postes de membre du personnel fourni par des gouvernements parmi les effectifs civils de la Mission. Un taux de vacance de 30 % a été appliqué pour le calcul des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements.

	<i>Variation</i>	
Consultants	260,9	40,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

159. La variation enregistrée à cette rubrique correspond essentiellement à la part de la Mission dans le coût de mise en place du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	22 360,2	23,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

160. La variation enregistrée à cette rubrique correspond essentiellement aux crédits supplémentaires demandés pour : a) l'achat des installations préfabriquées nécessaires à la construction des locaux prévus dans le plan directeur des travaux de construction de la Mission, notamment la construction d'un quartier général intégré et de bureaux régionaux, l'agrandissement et la remise en état de plusieurs camps et la construction d'installations logistiques, à quoi s'ajoute la hausse des prix proposés dans le contrat-cadre; b) les équipements collectifs et les services d'élimination des déchets, en raison du recours accru à des contrats de sous-traitance pour la gestion des déchets solides et biomédicaux, des eaux usées et des boues, afin d'assurer le respect des politiques écologiques de l'ONU et du mandat de la Mission en matière d'impact environnemental; c) l'achat de fournitures pour la défense des périmètres, en raison de la nécessité de renforcer les dispositifs de sécurité dans les camps en renforçant l'enceinte pour que le personnel de la Mission soit mieux protégé; d) l'achat de carburants et lubrifiants en raison de la hausse de consommation de gazole, l'augmentation des effectifs de la Mission nécessitant un plus grand nombre de groupes électrogènes; e) l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique, du fait de la nécessité d'acheter plusieurs groupes électrogènes pour mettre en œuvre le plan directeur des travaux de construction de la Mission, qui prévoit l'agrandissement des camps et l'élargissement des activités opérationnelles pour faire face aux besoins d'un grand nombre d'installations (logements, bureaux, informatique et télécommunications et stations de traitement des eaux usées).

161. L'augmentation globale des crédits demandés est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre : a) de l'achat de matériel de génie ainsi que de pièces de rechange et de fournitures, les stocks disponibles étant suffisants en raison des achats effectués pendant l'exercice précédent; b) des services d'aménagement et de rénovation, la plus grande partie des travaux annexes ayant été effectuée pendant l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 345,5)	(11,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

162. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la diminution des achats de pièces de rechange, les stocks disponibles étant suffisants en raison des achats effectués pendant l'exercice précédent. Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'assurance responsabilité civile par suite de l'accroissement du nombre de véhicules de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	24 486,1	14,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

163. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'élargissement de la flotte aérienne de la Mission, compte tenu du déploiement prévu de six hélicoptères supplémentaires, à l'accroissement du nombre d'heures de vol (20 248 en 2017/18 contre 16 571 en 2016/17) et à la hausse de consommation de carburant aviation. L'augmentation globale des dépenses est en partie compensée par la réduction du coût du système de drones de la Mission sous contrat commercial.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes et fluviaux	(325,9)	(100,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

164. La variation est principalement imputable au non-déploiement d'une unité navale.

	<i>Variation</i>	
Communications	(482,7)	(1,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

165. La variation est principalement imputable à la réduction des dépenses d'impression et d'articles promotionnels du fait de la passation de contrats avec des fournisseurs de matériel et de services d'information, ainsi qu'à l'acquisition de matériel d'information moins lourd que celui utilisé en 2016/17. La diminution globale est en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des pièces de rechange, dont la valeur est passée de 2,5 % à 4 % de la valeur des actifs, qui a également augmenté.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(4 156,8)	(31,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

166. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la réduction des dépenses prévues au titre de l'achat d'ordinateurs et d'imprimantes supplémentaires pour faire face à l'augmentation des effectifs, ainsi qu'aux

ressources demandées pour le Groupe de centralisation du renseignement, à la rubrique communications, et au fait qu'aucun montant n'est demandé au titre de l'infrastructure et des services d'appui technique à distance. La diminution globale des ressources nécessaires est en partie compensée par une augmentation au titre des pièces de rechange et des fournitures nécessaires pour le matériel et les composants de réseau fixe.

	<i>Variation</i>	
Santé	1 155,4	22,8 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

167. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues au titre des fournitures et services médicaux, compte tenu de l'élargissement de la présence de la Mission, ainsi qu'à la conclusion d'accords avec un centre médical de niveau II à Niamey et à la mise en place de cinq dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, ce qui entraînera un accroissement des besoins en médicaments, produits de laboratoire et autres fournitures.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	6 910,4	8,4 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

168. La variation est principalement imputable à des activités de programme menées dans le domaine des droits de l'homme, de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, à l'augmentation du coût de l'audit externe de la Mission par le Comité des commissaires aux comptes et à la hausse des dépenses de fret et des coûts connexes dans le cadre du programme d'achats de la Mission.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

169. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSMA portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 1 077 552 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission, à raison de 89 796 000 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/113 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Mesures prises

Du 7 au 14 juillet 2016, la MINUSMA a procédé, avec le concours du Siège de l'Organisation des Nations Unies, à un examen des besoins en personnel civil, qui a mis en évidence l'existence de lacunes. Sur la base des résultats de cet examen, il a été entrepris de rationaliser les effectifs de la Mission. Dans ce contexte, la Mission prévoit de fixer des niveaux d'effectifs optimaux pour le personnel des services organiques et le personnel d'appui, ainsi que pour les autres catégories de personnel recruté sur le plan international ou national (le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui était de 1 pour 2 au cours de l'exercice 2014/15 et de 1 pour 1,9 au cours de l'exercice 2015/16).

L'ONU a mis en place un système de liste de candidats présélectionnés offrant un vivier de compétences qui est une source de recrutement pour les missions. L'alimentation du système a commencé en 2009 et s'est traduite, depuis lors, par une réduction des délais de recrutement. Le laps de temps entre la sélection et la prise de poste dépend de divers facteurs. À la MINUSMA, le délai de recrutement normal des candidats présélectionnés est de 45 jours en moyenne (il était de 33 jours pendant l'exercice 2014/15 et de 41 jours pendant l'exercice 2015/2016).

La problématique hommes-femmes continue d'être prise en compte au travers de stratégies, de mesures et d'opérations mises en œuvre par la MINUSMA. En outre, le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes a continué de dispenser une formation initiale au personnel nouvellement déployé et de proposer d'autres programmes de sensibilisation à la question de l'égalité des sexes aux sections et aux divisions.

Actuellement, le conseiller principal pour la problématique hommes-femmes est hiérarchiquement rattaché au Représentant spécial adjoint du Secrétaire

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Sait que les opérations de maintien de la paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

général (affaires politiques), mais il a été proposé qu'il soit rattaché au Représentant spécial du Secrétaire général pendant l'exercice 2017/18.

Dans le cadre de ses activités de recrutement, la MINUSMA offre des chances égales aux hommes et aux femmes. En ce qui concerne le recrutement de personnel sur le plan national, elle a participé à une foire à l'emploi afin de promouvoir la « marque MINUSMA », en mettant l'accent sur la diffusion de l'information sur les possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes, dans le système des Nations Unies et, particulièrement, au sein de la Mission.

La MINUSMA a mis en place divers programmes de protection de l'environnement ainsi que des mesures d'atténuation. Ainsi, elle a recours à des installations de traitement des déchets sur divers sites et consomme, dans la mesure du possible, des énergies renouvelables, principalement de l'énergie solaire. En outre, les services d'entretien intègrent des services d'élimination des déchets solides, y compris les déchets biomédicaux.

Afin de fournir en temps voulu et de manière efficace des services d'évacuation sanitaire primaire et secondaire et des soins médicaux conformes aux normes des Nations Unies à tout le personnel des Nations Unies et personnel apparenté, dans toutes les zones où elle est déployée, la Mission a réorganisé ses ressources médicales et rendu les services plus accessibles à leurs bénéficiaires. Deux dispensaires régionaux de niveau I sont déjà opérationnels à Mopti et à Gao, et deux autres en sont au stade de la planification, à Tombouctou et à Kidal. Ils permettent de renforcer les installations des pays fournisseurs de contingents, d'appuyer les activités liées à l'évacuation sanitaire primaire et secondaire et de dispenser une formation en soins d'urgence et soins de premiers secours.

La MINUSMA continue d'évaluer et d'améliorer ses capacités d'évacuation des blessés et des malades à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission, conformément aux recommandations relatives au respect des normes d'évacuation « 10-1-2 ». À cet effet, trois équipes d'évacuation sanitaire aérienne rattachées aux hôpitaux de niveau II des pays fournisseurs de contingents sont pleinement opérationnelles. Afin que l'accès aux soins ne nécessite pas plus d'une heure de vol par hélicoptère et que les soins d'urgence soient adéquats, la Mission déploiera deux équipes d'évacuation sanitaire aérienne supplémentaires, à Mopti et à Tessalit. Ces équipes disposeront d'hélicoptères dotés de systèmes de vision nocturne, pouvant être utilisés à toute heure de jour comme de nuit.

La Section des services médicaux de la MINUSMA a mis en œuvre son dispositif de contrôle et de supervision des installations des pays fournisseurs de contingents, et continue de le perfectionner, afin d'assurer leur conformité avec les normes des Nations Unies et les normes internationales en matière de soins médicaux, au sein de la Mission ainsi qu'à l'extérieur, dans les lieux de destination des évacuations de niveaux III et IV.

La Section des services médicaux continue également d'apporter un soutien psychologique à son personnel par l'intermédiaire de son Groupe du soutien psychosocial, qui vise à renforcer la résilience, faciliter la gestion du stress et promouvoir des mécanismes de soutien par les pairs.

En outre, le service médical de la MINUSMA peut s'appuyer sur d'autres acteurs actifs dans le domaine des évacuations sanitaires primaires et secondaires, tels que les forces françaises, qui disposent de capacités renforcées d'évacuation sanitaire primaire, et l'Hôpital Barkhane (hôpital de niveau II), à Gao et à Tessalit, pour traiter les cas d'extrême urgence.

Au cours de l'exploitation de systèmes de drones aériens, la Mission s'est heurtée, entre autres difficultés, à un problème lié à la gestion de l'espace qui concernait la séparation de l'espace aérien. C'est pourquoi, un groupe de travail composé de représentants de la MINUSMA, du Gouvernement malien, de l'Opération Barkhane (Gouvernement français) et de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar a été établi afin d'y remédier et de créer un environnement opérationnel sûr pour l'utilisation de ces systèmes dans le nord du Mali. Actuellement, la gestion de l'espace

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34)

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution [69/307](#) et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans son prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36)

aérien est régie par des procédures qui ont été convenues.

Des technologies de l'information et des communications sont consacrées à la mise en place d'un réseau sécurisé et à la protection de données et d'informations relatives aux entreprises, ce qui présente un intérêt non seulement pour les systèmes de drones aériens mais aussi pour d'autres dispositifs de surveillance, de reconnaissance et de collecte de renseignements dans la zone d'opérations de la mission.

Les données et informations recueillies par des systèmes de drones aériens sont traitées et conservées dans un système d'archivage distinct. La distinction entre les serveurs de fichiers a été établie en fonction de la sensibilité des données hébergées; l'accès aux données est limité au personnel autorisé et aux administrateurs de la Section des communications et de l'informatique autorisés.

Pour pouvoir accéder aux données du serveur de fichiers, un utilisateur doit obtenir l'approbation écrite de son chef de section et l'autorisation du chef de la section propriétaire des données ou de l'autorité déléguée. Les registres des serveurs de fichiers sont analysés au moyen du logiciel ManageEngine ADAudit Plus, qui produit des données détaillées sur toutes tentatives, réussies ou non, de créer, de supprimer ou de modifier des fichiers et répertoires, et qui garde la trace de tout changement concernant les autorisations portant sur ces fichiers et répertoires.

Les achats et la budgétisation des systèmes de drones aériens sont subordonnés aux règles et règlements des Nations Unies relatifs aux passations de marché transparentes. Les fournisseurs sont choisis par appel d'offres, l'offre prise en compte étant celle qui est la plus conforme et la plus adaptée sur le plan technique et qui présente le meilleur rapport qualité-prix pour l'Organisation.

La MINUSMA s'efforce d'exploiter ses systèmes de drones aériens de la façon la plus efficace possible et continue d'en optimiser le nombre et le type en recueillant des données d'expérience issues d'opérations sur le terrain et des données statistiques, en analysant les taux d'utilisation par rapport aux besoins opérationnels particuliers de la mission et en appliquant une méthode de paiement à taux variable pour faire en sorte que les remboursements des coûts d'exploitation soient proportionnés au niveau d'activité, réduisant ainsi le coût global des systèmes de drones aériens. La Mission continuera de chercher à

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

améliorer les dispositions énoncées dans les lettres d'attribution et de les négocier avec les pays fournisseurs de contingents qui fournissent des systèmes de drones aériens.

Le présent rapport comporte des informations détaillées concernant les projets de construction de la Mission visant à agrandir les camps existants de Gao, Kidal et Tombouctou. Les travaux de construction seront menés en plusieurs phases : travaux verticaux, travaux de transition, et travaux d'ingénierie horizontaux (selon le calendrier estimatif, ils devraient être effectués de novembre 2016 à mai 2017). Au cours de l'exercice 2017/18, il est prévu de mener les activités de construction suivantes : à Gao, le processus d'acquisition des terrains est achevé, le Gouvernement malien a émis la note verbale y afférente, les travaux horizontaux sont menés par le personnel interne et les unités de soutien militaires, et les travaux de transition en sont au stade de la planification; à Tombouctou, le processus d'acquisition des terrains auprès du Gouvernement malien est en cours de finalisation, et la phase de construction sera exécutée en interne; à Kidal, une étude de faisabilité sur l'extension du camp est en cours. Pour que le calendrier soit respecté, les chargés de projet chercheront à optimiser l'utilisation des ressources, la supervision, le suivi et l'inspection. Des rapports hebdomadaires seront soumis au Chef de la Section du génie et le Siège sera sollicité pour fournir tout appui nécessaire.

Un Groupe de la gestion centralisée des achats, chargé notamment de regrouper les commandes de la Mission et d'éviter les achats en double et les excédents de stocks, a d'ores et déjà été mis en place à la MINUSMA. Toute unité à comptabilité autonome qui passe commande doit confirmer que le matériel qu'elle souhaite se procurer n'est pas déjà disponible dans les excédents des stocks pour déploiement stratégique au Centre de services mondial de l'ONU ou dans d'autres missions. Il faut apporter cette confirmation dans le formulaire de demande d'achat qui est utilisé par toutes les unités à comptabilité autonome.

En outre, la Mission a mis en place un système d'entreposage centralisé relevant de la Section des approvisionnements, permettant d'assurer le suivi du niveau des stocks requis et d'informer les unités à comptabilité autonome lorsque le seuil de réapprovisionnement est atteint.

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46)

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70)

Les entreprises maliennes, locales ou non, sont régulièrement consultées et inscrites sur la liste des parties invitées à soumissionner à chaque fois qu'un appel d'offres est lancé. L'utilisation de matériaux locaux et le respect de l'environnement et de la culture locale sont des éléments pris en considération lors de la conception des cahiers des charges.

La MINUSMA participe activement à l'ensemble des activités d'achats groupés du Bureau régional d'achat d'Entebbe.

La Mission veille à ce qu'à leur arrivée à Bamako, les employés de tous les exploitants aériens commerciaux et de toutes les unités d'aviation militaire assistent à une réunion d'information obligatoire sur la sécurité avant de se voir délivrer leur carte d'identité de la MINUSMA. De plus, conformément aux instructions permanentes relatives au transport aérien, tous les équipages reçoivent des informations appropriées avant de prendre leurs fonctions. En outre, avant leur déploiement dans la base principale d'opérations sur le terrain, les équipages aériens reçoivent des informations complémentaires sur, entre autres, les questions de sécurité dans la région, de la part de responsables des zones aériennes.

Depuis l'exercice 2014/15, la MINUSMA a été en mesure de concrétiser la totalité des projets grâce à des procédures clairement définies de sélection, d'approbation, de financement, de mise en œuvre, de communication des résultats et d'évaluation des projets, telles qu'énoncées dans les instructions permanentes relatives aux projets à effet rapide (adoptées en septembre 2014). Un examen interne portant sur la mise en œuvre efficace et efficiente des projets à effet rapide a été mené en mars 2016, comme le Siège l'avait demandé.

Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont la MINUSMA, pour faire suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76, 79, 80, 81 et 82 de la résolution, figureront dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
(Résolution 70/113 B)

Décision ou demande

Mesures prises

Se déclare préoccupée par le fait que l'on continue de déplorer des morts et des blessés et prie le Secrétaire général de prendre toutes les dispositions nécessaires pour renforcer les mesures de sûreté et de sécurité et assurer la protection du personnel civil et militaire de la Mission, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante et onzième session (par. 10)

Se déclare vivement préoccupée par les attaques dirigées contre les camps et le personnel de maintien de la paix de la Mission, qui ont causé la perte de vies humaines et la destruction de locaux et de matériel et, à ce sujet, prie le Secrétaire général de prendre, à titre prioritaire, des mesures appropriées en vue de renforcer le dispositif de sécurité, notamment en assurant la sécurité et la sûreté du personnel de la Mission et des soldats de la paix, en veillant à la solidité des infrastructures et des moyens de transport et en utilisant des technologies et dispositifs modernes, dont le Groupe de centralisation du renseignement (par. 11)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission poursuive avec diligence ses activités de détection de mines et de déminage (par. 12)

On trouvera les informations demandées aux paragraphes 24, 25 et 26 du présent rapport.

La MINUSMA prévoit de déployer un système robuste de protection des camps à Gao. Suite à l'expérience faite à Kidal par la Mission avec un système analogue qui n'a pas résisté aux mauvaises conditions météorologiques, l'administration a décidé de réexaminer le projet d'installation d'un système analogue à Gao, et a créé un groupe de travail, dirigé par la Force, qui recensera les besoins de la Mission en vue de collaborer avec la Division de l'informatique et des communications et le Groupe Thales pour trouver une réponse technique aux besoins de la Mission en matière de sécurité dans les camps. L'exécution du projet est à présent prévue pour le deuxième trimestre de 2017. Le projet comprend la conception de caméras de surveillance puissantes à usage militaire et d'un système avancé de détection radar contre les tirs de roquettes et de mortier, ainsi que l'acquisition de dispositifs de contre-mesures électroniques supplémentaires visant à limiter les effets produits par les engins explosifs improvisés. La Mission prévoit également d'étudier, en vue d'une mise en place ultérieure, l'utilisation de systèmes de commandement et de contrôle et de systèmes de communications, de drones captifs commerciaux à l'intention des patrouilles conjointes et des convois, de drones de déminage et d'un vaste dispositif de télévision en circuit fermé (doté d'un système de vision nocturne) pour renforcer la protection de la force dans l'ensemble de la Mission.

Des initiatives menées à grande échelle et en temps opportun (organisation de séances de sensibilisation aux dangers que représentent les explosifs et de séances de formation spécialisée, délivrance de conseils techniques, utilisation de matériel spécial) ont continué de contribuer à la protection de la population malienne ainsi que du personnel civil et des agents en tenue de la MINUSMA, en particulier pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/70/742)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif compte analyser les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépenses pour l'exercice financier 2015/16, notamment grâce aux informations analytiques supplémentaires qui seront fournies dans les prochains rapports sur l'exécution des budgets et aux données périodiques sur les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci (par. 33).

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

La planification budgétaire est guidée par des facteurs existant au moment de la budgétisation qui éclairent l'élaboration des hypothèses de base et la détermination des crédits à allouer en conséquence. Dans l'exécution du budget de l'exercice 2015/16, plusieurs facteurs imprévus sont entrés en jeu, entraînant des réaffectations du groupe III (Dépenses opérationnelles) vers le groupe I (Militaires et personnel de police), pour un montant de 23,1 millions de dollars, et vers le groupe II (Personnel civil), pour un montant de 6,1 millions de dollars. Les réaffectations vers le groupe I ont été rendues nécessaires par un déploiement accru de matériel appartenant aux contingents. En effet, si la MINUSMA s'est fondée sur les volumes déployés par le passé pour établir son budget, il faut néanmoins toujours compter avec la possibilité que les pays fournisseurs de contingents déploient du matériel au titre des mémorandums d'accord, renforçant ainsi l'exécution du mandat. Par conséquent, la Mission s'est félicitée de ce déploiement accru de matériel appartenant aux contingents et a donné la priorité aux projets opérationnels afin de garantir que les fonds requis soient disponibles pour payer les pays fournisseurs de contingents.

La Mission a réévalué l'utilité des postes restés vacants depuis au moins deux ans et motivé ses conclusions dans le projet de budget pour 2016/17; les informations voulues seront données dans tous les futurs projets de budget.

La Mission a examiné ses besoins d'opérations aériennes pour utiliser au mieux ses moyens aériens. Un appareil C-160 a été jugé inadapté, et remplacé par des CASA C-295 et C-130, aéronefs présentant de meilleures capacités. Par ailleurs, la MINUSMA et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ont fait un usage partagé d'un appareil L-100 au cours de la période 2015/16, assumant chacune la moitié des coûts, et cet arrangement a été maintenu pour 2016/17. Cette reconfiguration a permis d'adapter au mieux la flotte aérienne et son utilisation aux conditions géographiques et climatiques de la Mission.

La MINUSMA a mieux utilisé ses appareils pendant l'exercice 2015/16, avec un taux moyen d'utilisation de 89 %. Sur les 15 977 heures de vol qu'elle avait prévues dans son budget pour 2015/16, elle en a utilisé 14 147, comme il ressort du rapport sur l'exécution du budget concernant les transports aériens (pour les avions : 7 424 heures de vol budgétisées, contre 6 007 effectives; pour les hélicoptères : 8 553 heures de vol budgétisées, contre 8 140 effectives).

La Mission dispose d'un avion militaire C-130, dont l'utilisation fait l'objet d'un roulement entre les troupes de plusieurs pays fournisseurs de contingents (Belgique, Danemark, Portugal et Suède). Chaque pays exploite l'appareil pendant six mois, sachant que le roulement comprend un autre avion fourni par un pays fournisseur de contingents. En 2016/17, le C-130 a été budgétisé comme appareil distinct.

Les six hélicoptères sont affectés à la lutte contre les menaces en matière de sécurité, qui incombe à la Mission au titre de son mandat élargi. Deux de ces appareils doivent servir à faciliter les évacuations sanitaires en provenance de tous les sites de la MINUSMA, deux autres sont des hélicoptères de manœuvre qui seront déployés aux côtés de force de réaction rapide (nouveau mandat), et les deux derniers sont également des hélicoptères de manœuvre, affectés pour leur part à l'appui logistique.

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones (par. 138).

L'acquisition et la budgétisation de systèmes de drones sont régies par les règles et règlements établis de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'exigence de transparence, comme il en va pour tous les autres biens ou services. Le choix du fournisseur se fait en lançant un appel d'offres à l'issue duquel on retient, parmi les solutions les plus conformes et adaptées sur le plan technique, celle qui présente le meilleur rapport qualité-prix pour l'Organisation.

Le Comité consultatif déplore que les informations ne lui aient pas été communiquées en temps utile et sous la forme voulue, ce qui aurait grandement facilité son examen. Par conséquent, il recommande que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions un récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage (par. 154).

On trouvera les informations demandées dans le dossier d'information joint au présent rapport.

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

Le présent rapport contient des informations détaillées concernant les plans de construction de la Mission qui visent à agrandir les camps existants à Gao, Kidal et Tombouctou. Les travaux seront réalisés par phases : infrastructures verticales, puis provisoires et, enfin, horizontales (le calendrier estimatif s'étend de novembre 2016 à mai 2017). S'agissant de la période 2017/18, il est prévu de mener les activités de construction ci-après. À Gao, les formalités d'acquisition du terrain sont terminées, le Gouvernement malien a délivré la note verbale qui en atteste, les infrastructures horizontales sont en cours de construction par du personnel interne et des unités de soutien militaires, et les travaux relatifs aux infrastructures provisoires sont au stade de la planification. À Tombouctou, les formalités d'acquisition du terrain touchent à leur terme auprès du Gouvernement malien et la phase de construction sera conduite en interne. À Kidal, une étude de faisabilité est en cours en ce qui concerne l'agrandissement du camp. Pour tenir les délais, les chargés de projet s'emploieront à optimiser l'utilisation des ressources en veillant à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement adéquat en termes d'allocation, de supervision, de suivi et d'inspection.

La MINUSMA a présenté son projet de stratégie concernant un plan de transition quinquennal pour le remplacement de ses véhicules légers de type 4 x 4 par des berlines lorsque cela est possible. En conséquence, la Section des transports a recensé à Bamako 72 véhicules légers de type 4 x 4 qui pourront être remplacés, en 2017/18, par des berlines, dont on estime qu'elles sont plus écophiles et d'un meilleur rapport coût-efficacité. Cette mesure est conforme à l'objectif qui tend à rendre l'Organisation climatiquement neutre d'ici à 2020. Les berlines pourraient être introduites à la faveur d'un contrat-cadre en 2018, sachant qu'une évaluation technique doit avoir lieu en mars 2017.

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

(A/70/742/Add.2)

Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les mesures adoptées par la MINUSMA pour renforcer la sécurité de son personnel et de ses locaux et compte qu'elle fera preuve d'un esprit d'économie dans l'emploi des ressources déployées à cette fin. Le

Les informations demandées figurent à l'annexe VI du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/690).

Comité souhaite recevoir, dans le contexte du prochain rapport sur l'exécution du budget, des informations actualisées sur l'utilisation du matériel et des systèmes de sécurité dont la MINUSMA fait l'essai (par. 8).

Le Comité consultatif considère que la planification des projets de construction devrait s'appuyer sur des informations fiables concernant les facteurs pertinents, y compris les tendances des marchés et les sites des chantiers. Le Comité compte qu'à l'avenir, la section du génie et les autres sections compétentes de la MINUSMA apporteront une contribution plus efficace à la planification des projets de construction de la Mission. Dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a souligné la nécessité d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets de construction des missions de maintien de la paix, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (A/70/742, par. 157) (par. 9).

À sa demande, le Comité consultatif a pris connaissance d'un tableau indiquant que 10 postes étaient vacants depuis plus de deux ans; l'un d'eux serait réaffecté, le recrutement est achevé pour deux autres postes, et, pour les autres, il a seulement commencé. Le Comité consultatif rappelle la résolution 69/307 de l'Assemblée générale, où elle entérine la recommandation du Comité tendant à ce que les postes vacants depuis plus de deux ans soient réexaminés et que, dans les propositions budgétaires ultérieures, leur maintien ou leur suppression soit proposé (voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale). Le Comité consultatif regrette que le Secrétaire général ne se conforme pas aux dispositions en question de la résolution de l'Assemblée et le Comité s'attend à ce que les postes vacants soient ou bien rapidement pourvus ou bien, s'ils restent vacants, qu'ils soient supprimés ou conservés dans le budget suivant (par. 27).

Le présent rapport contient des informations détaillées concernant les plans d'agrandissement des camps de Gao, Kidal et Tombouctou. Les travaux seront réalisés par phases : infrastructures verticales, puis provisoires et, enfin, horizontales (le calendrier estimatif s'étend de novembre 2016 à mai 2017). S'agissant de la période 2017/18, il est prévu de mener les activités de construction ci-après. À Gao, les formalités d'acquisition du terrain sont terminées, le Gouvernement malien a délivré la note verbale qui en atteste, les infrastructures horizontales sont en cours de construction par du personnel interne et des unités de soutien militaires et les travaux relatifs aux infrastructures provisoires en sont au stade de la planification. À Tombouctou, les formalités d'acquisition du terrain touchent à leur terme auprès du Gouvernement malien et la phase de construction sera conduite en interne. À Kidal, une étude de faisabilité est en cours en ce qui concerne l'agrandissement du camp. Pour faire en sorte que les délais soient tenus, les chargés de projet s'emploieront à optimiser l'utilisation des ressources en accordant un soin particulier aux tâches de supervision, de suivi et d'inspection. Le Chef de la Section du génie recevra des rapports hebdomadaires et le Siège sera sollicité pour tout appui à fournir.

La MINUSMA examine régulièrement le taux d'occupation des postes approuvés et en rend compte au Siège dans un rapport qu'elle lui adresse chaque mois. La Section des ressources humaines appelle l'attention des responsables des postes à pouvoir sur les postes vacants et prend ensuite des mesures pour s'assurer que les postes sont pourvus dans les meilleurs délais.

Le Comité consultatif rappelle les observations du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des drones dans les missions de maintien de la paix. En particulier, à la MINUSMA, le Comité des commissaires aux comptes a relevé un taux moyen d'utilisation de 8 % et de 48 % respectivement pour deux cas de drones miniatures loués. En ce qui concerne un autre drone tactique de courte portée, loué par la MINUSMA, le Comité des commissaires aux comptes a relevé un taux moyen d'utilisation de 44 %. Il a estimé qu'il semblait possible d'optimiser le nombre de drones loués de manière à réduire les coûts sans compromettre les activités opérationnelles. Le Comité consultatif partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes, à savoir que la MINUSMA devrait réexaminer ses besoins en drones de manière à en optimiser le nombre et l'utilisation et déterminer s'il est ou non possible de réduire les coûts sans compromettre les activités opérationnelles (voir [A/70/5 \(Vol. II\)](#), par. 105 à 110). Il attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées concernant les mesures prises par la MINUSMA dans le prochain projet de budget pour utiliser plus efficacement ses moyens aériens, notamment les drones. Le Comité consultatif a également examiné de manière plus approfondie l'utilisation des drones dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 35).

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour le système de sécurité au camp de Kidal s'élevaient à 9 322 858 dollars pour l'exercice 2016/17. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des informations sur la mise en place du projet pilote dans son prochain projet de budget pour la MINUSMA. Il a fait d'autres observations sur l'application des recommandations du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 37).

Le Comité consultatif estime que les mesures prises par la MINUSMA en matière de protection de l'environnement ne satisfont pas complètement aux exigences de la politique de protection de l'environnement à l'intention des missions des Nations Unies, mais ne doute pas que la Mission redoublera d'efforts pour réduire son empreinte écologique, conformément à la résolution [69/307](#) de l'Assemblée générale (par. 46).

L'utilisation de drones dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies est une nouveauté, ce qui fait qu'on manque de repères, de références et de données historiques. En réponse à la recommandation du Comité, et sur la base de l'utilisation constatée au cours de l'exercice 2014/15, le Département de l'appui aux missions a proposé qu'une modification soit apportée aux nouvelles lettres d'attribution. Les dernières lettres d'attribution concernant des drones fournis par l'un des pays qui fournissent des contingents à la Mission prévoient trois taux de remboursement différents, en fonction du nombre d'heures de vol ou de sorties effectuées. Le quartier général des forces continue d'optimiser le nombre et les types de drones utilisés par la Mission, en recueillant des réactions sur les activités de terrain, en rassemblant des données statistiques et en analysant les taux d'utilisation en fonction des besoins opérationnels.

Le système de sécurité de Kidal se trouve actuellement dans la phase de capacité opérationnelle initiale et est en bonne voie pour atteindre la pleine capacité opérationnelle dans les mois à venir. Les récentes incertitudes quant à savoir s'il atteindrait la pleine capacité opérationnelle étaient dues à l'accident de l'aérostat, qui s'est écrasé durant une forte tempête de sable en 2016. Toutefois, il reste les caméras et radars d'appoint pour assurer une surveillance adéquate et détecter les tirs indirects jusqu'à ce qu'une solution à long terme soit trouvée en remplacement de l'aérostat.

La MINUSMA fait tout pour réduire son empreinte écologique. Elle s'est assurée les services d'un prestataire pour gérer les déchets solides, y compris les déchets biomédicaux, à compter de janvier 2017. D'autres programmes visant à atténuer les effets de ses activités sur l'environnement (en utilisant des énergies renouvelables, par exemple) sont en place ou sérieusement envisagés.

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif rappelle que les services de détection des mines et de déminage prévus pour l'exercice 2015/16 comprenaient beaucoup des activités mentionnées ci-dessus (voir [A/69/839/Add.2](#), par. 49). Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations à jour sur les résultats obtenus grâce à la prestation de services de détection des mines et de déminage à l'appui des activités de la MINUSMA dans le cadre de l'élaboration du prochain projet de budget (par. 49).

Mesures prises

Séances de sensibilisation à la menace des explosifs, conseils techniques, formation spécialisée et matériel adapté continuent de jouer un rôle soutenu et bienvenu dans la protection de la population malienne, du personnel civil et en tenue de la MINUSMA et d'autres membres de personnel des Nations Unies, et de faciliter notamment l'acheminement de l'aide humanitaire. En dépit de la complexité et de la létalité croissantes des techniques utilisées par les agresseurs, la MINUSMA devait éviter que les pertes n'augmentent sensiblement durant la période 2016/17. Alors que le cycle se poursuit, il importe que toutes les composantes de la Mission restent mises à contribution dans la lutte contre les menaces asymétriques, dont les engins explosifs improvisés. Tant qu'on n'aura pas trouvé de solution politique à l'insécurité qui règne dans le nord du Mali, il faudra probablement engager des mesures créatives et coûteuses pour enrayer la menace des engins explosifs, toujours plus redoutables.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (Voir chapitre 1 du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

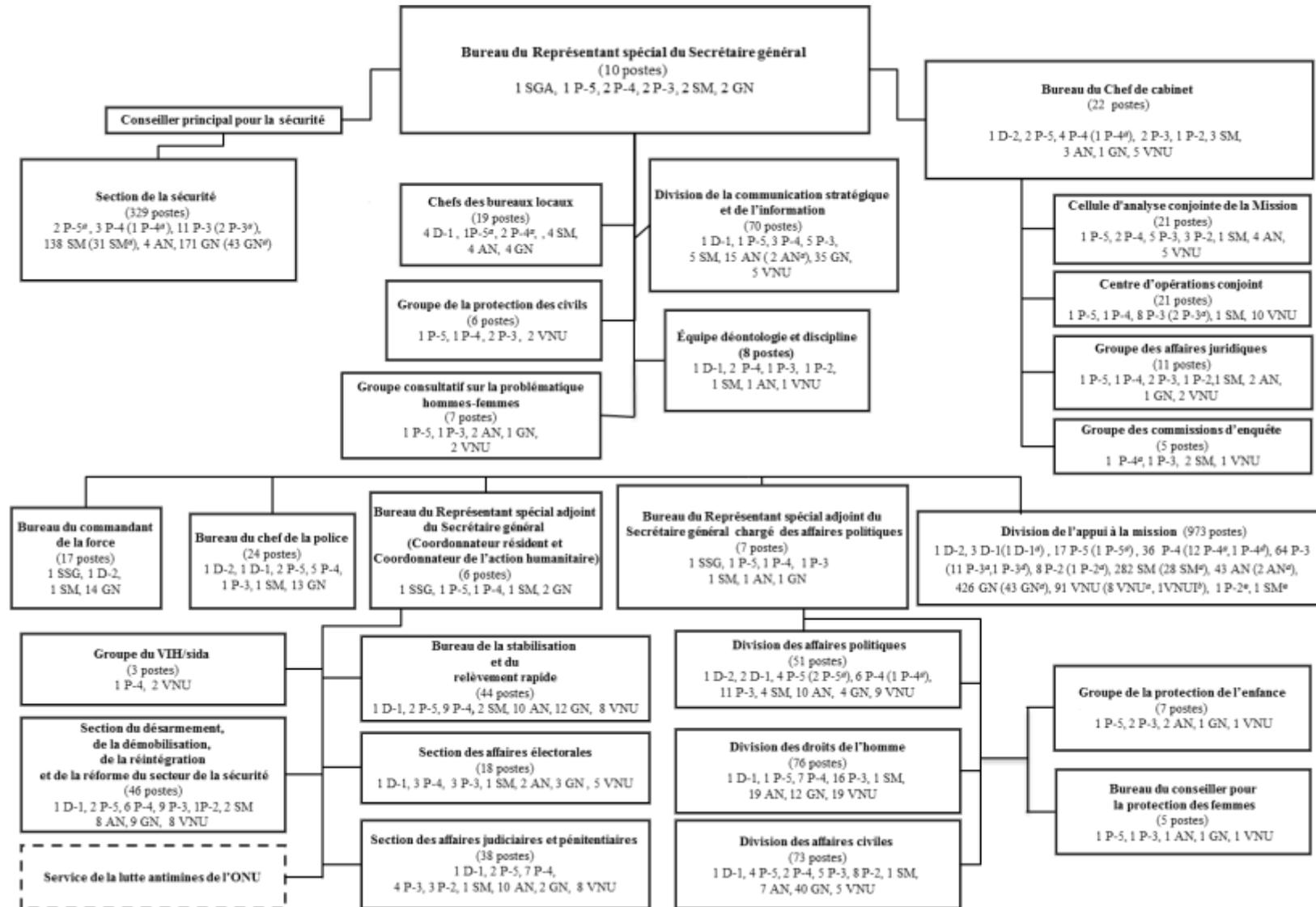
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II Organigrammes

A. Services organiques et administratifs



Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

(En dollars des États-Unis)

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
<p>Paix, sécurité et réconciliation nationale</p> <p>Budget :</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : 35 217 875 dollars (2017 et 2018);</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : 2,3 millions de dollars (2017); 2,4 millions de dollars (2018);</p> <p>Organisation internationale pour les migrations (OIM) : 13 984 807 dollars (2018)</p>	<p>1. La paix et la stabilisation sont garanties par un dialogue politique ouvert à tous, la réforme des institutions concernées et la promotion de la coexistence pacifique dans le respect des droits de l'homme.</p> <p>2. La cohésion sociale est favorisée par la justice transitionnelle, l'existence d'échanges de type inclusif entre communautés et la culture et l'apprentissage de la paix.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1.1 Les risques liés aux explosifs sont réduits grâce au renforcement des capacités nationales et locales. • 1.2. Le secteur de la sécurité est renforcé par la mise en œuvre de la politique nationale relative à la réforme du secteur de la sécurité, y compris pour ce qui concerne les groupes armés. • 1.3 Les capacités techniques, logistiques et institutionnelles de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et des parties prenantes concernées sont renforcées aux fins de réaliser la démobilisation et la réintégration inclusive (ex-combattants, milices et groupes d'autodéfense, collectivités et groupes vulnérables, y compris les enfants). • 2.1 Les capacités techniques des institutions chargées du processus de réconciliation, de la justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées pour promouvoir la réconciliation et le droit des victimes, y compris les femmes, à la vérité, à la justice et à réparation. • 2.2 Les communautés parviennent à se doter des moyens techniques de prévenir et de gérer les conflits locaux, de renforcer la cohésion sociale et de créer des conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs de file : PNUD et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI), Fonds international de développement agricole (FIDA), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Bonne gouvernance</p> <p>Budget :</p> <p>UNICEF : 3 477 561 dollars (2017); 586 640 dollars (2018); PNUD : 8 547 577 dollars (2017); 4,5 millions de dollars (2018); Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) : 2 462 320 dollars (2017); 3 millions de dollars (2018); OIM : 17,4 millions de dollars (2017)</p>	<p>3. Les institutions étatiques nationales et locales s'acquittent plus efficacement de leur mandat et les acteurs non étatiques sont impliqués et exercent un contrôle citoyen conformément aux principes de la bonne gouvernance et de l'état de droit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2.3 Les capacités techniques et les moyens matériels des institutions (Ministère de l'éducation, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, syndicats d'étudiants et d'enseignants) sont renforcés de manière à promouvoir l'éducation, essentielle à l'apprentissage de la paix et des droits de l'homme. • 2.4 Le patrimoine culturel matériel et immatériel endommagé est réhabilité et des outils de promotion de la diversité et des expressions culturelles sont mis au point. • 3.1 Les capacités de l'Assemblée nationale et des structures de contrôle des finances publiques (la Section de la comptabilité de la Cour suprême) sont renforcées pour améliorer l'application du principe de responsabilité dans la gestion des politiques publiques. • 3.2 Les capacités de l'État, des organismes de gestion des élections et des associations locales sont renforcées en vue d'améliorer la crédibilité du processus électoral et de promouvoir une participation élargie, en particulier s'agissant des femmes et des jeunes. • 3.3 Les stratégies et les plans d'action existants sont mis en œuvre pour renforcer la décentralisation et consolider la gouvernance locale. • 3.4 Les moyens dont disposent les institutions publiques (aux niveaux national, régional et sectoriel) pour assurer une planification et une programmation fondées sur des données factuelles, le suivi et l'évaluation et la production de données statistiques comparables et ventilées sont renforcés. • 3.5 Les capacités des organisations de la société civile et des médias sont renforcées pour améliorer le contrôle citoyen, faire en sorte que les institutions soient tenues de rendre des comptes et accroître la participation des femmes et des jeunes à la vie publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de file : PNUD • Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), OIM

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Accès aux services sociaux</p> <p>Budget : PNUD : 29 048 945 dollars (2017); 6 808 197 dollars (2018); ONU-Femmes : 1 418 000 dollars (2017); 2 millions de dollars (2018)</p>	<p>4. Les populations, en particulier les femmes et les enfants, les personnes les plus vulnérables et celles qui sont touchées par des crises, bénéficient d'un accès élargi et équitable à des services sociaux de base de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3.6 Le fonctionnement de l'appareil judiciaire, de l'administration pénitentiaire et des organes de lutte contre l'impunité est amélioré sur l'ensemble du territoire national, dans un cadre juridique réformé qui respecte les principes de l'état de droit. • 3.7 Les mécanismes nationaux officiels et informels de promotion et de protection des droits de l'homme disposent des capacités institutionnelles et techniques requises pour mieux remplir leur mission conformément aux normes internationales. • 4.1 Les femmes, les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables, ont accès à un ensemble intégré de services de santé de qualité. • 4.2 La population, en particulier les personnes les plus vulnérables, a accès à des services de qualité en matière de prévention et de traitement du VIH et du sida. • 4.3 Les mères et les enfants, en particulier les plus vulnérables ou les plus touchés par les crises alimentaires et nutritionnelles, bénéficient d'un ensemble complet d'interventions nutritionnelles sur le plan local et au niveau des services. • 4.4 Les enfants d'âge préscolaire et scolaire, en particulier les plus vulnérables, ont accès à une éducation de base de qualité. • 4.5 Les groupes vulnérables (filles, garçons et femmes) sont protégés de la violence, des mauvais traitements et de l'exploitation et reçoivent des soins adaptés. • 4.6 Les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquats. • 5.1 Les populations défavorisées et les exploitations familiales bénéficient de compétences techniques, de capacités propres à créer des revenus et d'activités destinées à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs de file : UNICEF et FNUAP • Partenaires du système des Nations Unies : OMS, PAM, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), ONU-Femmes, FAO, HCR, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, Banque mondiale
<p>Croissance durable</p> <p>Budget : UNICEF : 10 176 084 dollars (2017); 10 495 272 dollars</p>	<p>5. Les populations défavorisées, en particulier les femmes et les jeunes, voient leurs capacités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1 Les populations défavorisées et les exploitations familiales bénéficient de compétences techniques, de capacités propres à créer des revenus et d'activités destinées à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs de file : PNUD et FAO • Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, ONUDI, FIDA, FNUAP, PAM, OMS, OIT, ONU-Habitat,

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
(2018); PAM : 23 769 527 dollars (2017); 22 897 587 (2018); OMS : 230 000 dollars (2018); PNUD : 11 664 830 dollars (2017); 16 298 207 (2018)	productives s'accroître et des possibilités d'emploi s'ouvrir à elles, dans un environnement sain et viable, propice à la réduction de la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> • 5.2 Les structures publiques, le secteur privé, la diaspora et la société civile disposent de compétences techniques et de moyens pour améliorer les capacités productives et commerciales requises afin de promouvoir une croissance verte qui profite à tous. • 5.3 La mise en œuvre de politiques nationales propices à la création d'emplois et de nature à stimuler l'esprit d'entreprise chez les femmes favorise l'intégration socioéconomique des jeunes et des femmes. • 5.4 Les populations vulnérables ont un meilleur cadre de vie grâce à un accès durable à l'eau et à des services d'assainissement adéquats. • 5.5 La résilience des populations face aux changements climatiques est renforcée par la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'adoption de mesures d'efficacité énergétique dans le cadre des efforts d'adaptation aux changements climatiques et celle de mesures de réduction des risques de catastrophe. • 5.6 La population et les autres parties prenantes touchées par la désertification et la déforestation sont mieux à même de gérer les ressources naturelles de façon durable et de protéger la biodiversité et les écosystèmes. 	Programme des Nations Unies pour l'environnement, FENU, ONU-Femmes

